CEGAQ

CONSEIL
D'ÉCONOMIE
ET DE GESTION
AGRICOLES
DU QUÉBEC

2e

Conférence annuelle des perspectives agricoles québécoises

Le 5 mars 1990

Québec

91-05091/

2e CONFÉRENCE ANNUELLE DES PERSPECTIVES AGRICOLES QUÉBÉCOISES

Le 5 mars 1990
Le Château Frontenac
Québec

CONSEIL D'ÉCONOMIE ET DE GESTION AGRICOLES DU QUÉBEC
CEGAQ

Québec

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
2e trimestre 1990
ISBN-2-551-12450-6

ORGANISATION

COMITE «ÉCONOMIE DE LA MISE EN MARCHE ET DES POLITIQUES AGRICOLES»

CLOUTIER Raymond, directeur de l'économie des marchés, M.A.P.A.Q.

COFFIN Garth, professeur, Collège Macdonald

FORTIN Pierre, directeur des études économiques, R.A.A.Q.

GOUIN Daniel-Mercier, professeur, Université Laval

JANODY Robert, consultant en marketing, Groupe conseil Coopers & Lybrand

LAFLEUR Claude, directeur, Union des producteurs agricoles

LAROSE Jean, secrétaire, Fédération des producteurs de porcs du Québec

MUTCH A. Douglas, directeur de la recherche économique et secrétaire de l'Office des provendes du Canada

PROULX Yvon, professeur à l'Université Laval et producteur laitier

ROUILLARD Léna, coordonnatrice à la planification et au développement de SOQUIA

SECRÉTARIAT

200-A, chemin Sainte-Foy, 2e étage
Québec (Québec)
G1R 4X6

Claire Fillon, *agronome, secrétaire du CEGAQ - M.A.P.A.Q.*
Pierrette Bilodeau, *agente de secrétariat.*

MOT DU PRÉSIDENT

La 2e Conférence annuelle des perspectives agricoles québécoises du Conseil d'économie et de gestion agricoles du Québec (CEGAQ) s'est tenue le 5 mars 1990 au Château Frontenac, à Québec. Outre les agriculteurs et les agricultrices de pointe, on remarquait la présence des gestionnaires et des professionnels de l'agro-alimentaire, bref, tout le gratin de l'agriculture québécoise.

On y a parlé de perspectives agricoles, bien sûr, mais aussi de perspectives économiques plus globales, comme l'évolution des taux d'intérêt, du taux d'inflation, du déficit fédéral, de même que de la place de l'agriculture dans notre société industrielle.

La journée se divisait en quatre blocs spécifiques dont le premier présentait les indicateurs économiques globaux qui influencent notre économie. Le second bloc a fait le point sur les grands dossiers de l'heure (les négociations multilatérales et la révision de la politique agricole nationale) et leurs impacts sur la politique agricole au Québec. Le troisième bloc a évalué la performance du secteur agro-alimentaire québécois, considérant le contexte de développement des années 90. Enfin, le dernier bloc a permis à nos conférenciers invités de réfléchir sur la place de l'agriculture dans notre société.

Claude Lafleur, président
Comité économie de la mise en marché
et des politiques agricoles

Dans ce document, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

TABLE DES MATIÈRES

TENDANCES ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES GLOBALES 9
Bernard Landry, professeur d'économie internationale et ancien ministre, DSA - Université du Québec à Montréal

PERSPECTIVES AGRICOLES 1990 15
Mario Dumais, secrétaire général, Coopérative fédérée de Québec

BILAN BIO-ALIMENTAIRE 21
Michel Pagé, ministre, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

LES NÉGOCIATIONS MULTILATÉRALES DU GATT 27
Yvan Loubier, directeur adjoint, Union des producteurs agricoles

LA RÉVISION DE LA POLITIQUE AGRICOLE AGRO-ALIMENTAIRE CANADIENNE POURQUOI - COMMENT? 35
Gilles Lavoie, directeur général, Agriculture Canada

LA POLITIQUE AGRICOLE DU QUÉBEC FACE AUX DOSSIERS DES NÉGOCIATIONS MULTI-LATÉRALES ET DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE AGRICOLE NATIONALE 41
Jean-Yves Lavoie, sous-ministre adjoint des affaires économiques, industrielles et commerciale, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

LA COMPÉTITIVITÉ COMPARÉE DU SECTEUR LAITIER QUÉBÉCOIS 47
Daniel-Mercier Gouin, professeur, Département d'économie rurale, Université Laval et Serge Lebeau, directeur adjoint, Groupe de recherche en économie et politique agricoles (GREPA)

LE SECTEUR QUÉBÉCOIS DE LA TRANSFORMATION PEUT-IL ÊTRE COMPÉTITIF DANS LES ANNÉES 90? QUELS SONT LES FACTEURS DE SUCCÈS? 61
Ernest Desrosiers, directeur de la planification,
Groupe de l'approvisionnement de la ferme,
Coopérative fédérée de Québec

LES CONSOMMATEURS D'ALIMENTS QUÉBÉCOIS ET CANADIENS: PARMI LES PLUS PRIVILÉGIÉS AU MONDE 69
Yvon Proulx, professeur, Université Laval

AGRICULTURE DE PRODUCTION OU AGRICULTURE D'OCCUPATION 83
Michel Morisset, directeur du Groupe de recherche
en économie et politique agricoles (GREPA)
Université Laval et président du CEGAQ

UN POINT DE VUE EUROPÉEN 89
Raymond Lacombe, producteur agricole,
président du Syndicat des
agriculteurs français

Note: À part quelques modifications, les textes contenus dans ce document ont été reproduits tels qu'ils ont été présentés par les auteurs.

TENDANCES ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES GLOBALES

Bernard Landry, professeur d'économie internationale et ancien ministre, DSA - Université du Québec à Montréal

TENDANCES ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES GLOBALES

Il est de tradition en Amérique du Nord que l'on conte au début d'un exposé une histoire drôle; la tradition vaut pour toute la journée que ce soit le matin ou le soir. Le matin, c'est plus utile car si l'histoire est drôle ça peut réveiller les gens ou au moins nous permettre de juger du niveau de leur réveil. Alors, je vais vous la raconter. Elle illustre mon propos d'ailleurs; elle n'est pas superflue.

Il s'agit d'un démarcheur à l'emploi d'une grande coopérative agricole québécoise qui habite le charmant village de Yamaska. Vous savez où est Yamaska? Ce n'est pas loin de la patrie d'un excellent économiste agricole Monsieur Yvon Proulx de la Baie-du-Fèbvre. Yamaska est un village sur la rive sud du Saint-Laurent divisé en deux par la rivière Yamaska; du côté de Québec il y a Yamaska-Est et du côté de Sorel, il y a Yamaska-Ouest. Cet homme décide de lancer une offensive commerciale au Japon. Je trouve que les Japonais nous vendent beaucoup de choses et, somme toute, n'en achètent pas tellement. Alors, il appelle Air Canada à Montréal et explique son affaire (Japon, billets, etc): comment il va payer: carte de crédit numéro, date d'expiration; «envoyez-moi les billets par la poste, à Yamaska,» ajoute-t-il. La fille dit: «très bien, ça va partir pour Kamouraska demain matin»; il dit: «j'ai pas dit Kamouraska, j'ai dit Yamaska». Elle dit: «très bien, ça va partir à Témiscouata, c'est promis». Il dit: écouter, un instant, je comprends que Yamaska n'est pas le phare du monde occidental, mais quand on s'occupe d'une agence de voyages on devrait être capable de savoir où sont les places importantes du Québec. Malgré tout, il finit par recevoir ses billets à Yamaska.

Par la suite, il réalise son offensive commerciale à Tokyo et d'autres villes japonaises comme Kyoto. Il a réussi à vendre un peu de porcs, un peu de lait, un peu de ci et de ça; il décide qu'il était temps de rentrer à Yamaska. Il s'en va à Narita, aéroport de Tokyo, s'approche du comptoir; une charmante Japonaise l'accueille : «Sir, where do you want to go?» Il dit je veux aller à Yamaska et la Japonaise dit «east or west». C'est vous dire la puissance de nos concurrents, de leur capacité de travailler à un nive au de qualité qui frise la perfection; ce sera le lot de tous les producteurs, de toutes les catégories de biens et de services d'ici l'an 2000 et pour longtemps.

Le programme mentionne que je ferai une présentation globale, donc que je ne parlerais pas nécessairement de l'agriculture non pas parce que je n'aime pas ça, au contraire j'adore le monde rural. D'ailleurs, c'est peut-être l'agriculture et mes origines terriennes qui m'ont amené à l'économie. Cependant, je sais que c'est le chapitre le plus compliqué de la séance économique et je serais suivi à cette tribune par d'excellents économistes agricoles dont Yvan Loubier, Mario Dumais. Dans le cas d'Yvan d'ailleurs, je lui dis chaque fois qu'il pourrait très bien être l'ambassadeur du Québec au GATT. Du fait, au rythme où vont les sondages, la question n'est même plus partisane, le Ministre serait peut-être aussi tenté de se prononcer lors de sa présentation.

Je vous présenterai 10 énoncés puisque 10 ans nous séparent de l'an 2000, de la fin du millénaire. Je crois que ces 10 propositions font partie des propositions majeures qui marqueront notre marche vers la fin du siècle et du millénaire. Elles peuvent donner une bonne idée de ce qui va se passer, sans qu'on puisse parler de projection linéaire. En effet, tout ce qui est lié aux sciences humaines ne peut pas être projeté de façon linéaire, compte tenu que des événements imprévisibles peuvent modifier le cours de l'histoire. Toutefois ça m'étonnerait qu'il soit modifié sur les 10 points suivants et tous à la fois, alors je vous les soumets:

Je crois d'abord que l'accord général sur les tarifs et le commerce (GATT) qui était signé à la fin de la seconde guerre mondiale est l'un des documents les plus importants de l'histoire contemporaine; peut-être un des éléments les plus importants de l'histoire humaine tout court. Effectivement, il nous a permis de liquider pour longtemps les instincts belliqueux des peuples et remplacer le mercantilisme d'autrefois, largement responsable de ces attitudes impérialistes et dominatrices par un climat de coopération internationale. Cette coopération internationale recherchée patiemment à travers plusieurs rondes de négociations qui ont commencé dès la signature de l'entente et qui se poursuivent encore aujourd'hui.

Vous savez, étant venus en assez grand nombre à la réunion de Montréal, au Palais des congrès, la négociation tarifaire Uruguay (Uruguay Round) est en marche. Vous savez aussi que le GATT, jusqu'à ce jour, n'a pas eu le pouce vert; c'est-à-dire que ses succès agricoles sont minces et cela confirme encore une fois que l'agriculture est une chose beaucoup plus compliquée que l'activité industrielle. La négociation tarifaire Kennedy (Kennedy Round), par exemple, avait fait sauter les tarifs sur les produits industriels à la hauteur de 50 % «across-the-board») dans une seule négociation. C'était donc assez simple parce que tout le monde a bien vécu ce changement radical.

En agriculture, les approches devront être plus subtiles et «Uruguay Round» qui est la première à s'intéresser sérieusement à l'agriculture est un test. Ce n'est pas à la blague, que j'affirme, que cette négociation doit être suivie de très près par tous les producteurs agricoles du monde, comme le fait l'Union des producteurs agricoles du Québec présentement. Même le gouvernement du Canada semble commencer à comprendre qu'il y a quelque chose de très important là.

Quoi qu'il en soit, d'ici l'an 2000 la négociation «Uruguay Round» sera terminé et nous aurons probablement eu une autre ronde de négociations. Toujours dans le sens des bases mêmes du traité qui est la lutte aux barrières, aux entraves et la recherche de la prospérité par la coopération internationale. Cela n'a jamais voulu dire la naïveté, cela n'a jamais voulu dire de brusquer personne. Cela a toujours voulu dire de rechercher patiemment ce qui est le meilleur pour les producteurs, les consommateurs et pour nourrir l'humanité.

Deuxième proposition, le Fonds monétaire international (F.M.I.), autre très grand institut, également fondé à la fin de la deuxième guerre mondiale, pas loin d'ici d'ailleurs, sur la côte Est, dans un petit village américain, station balnéaire, qui s'appelle Britainwoods. Le Fonds monétaire nous a dotés d'un système monétaire international qui, avec ses défauts, nous a relativement bien servi. Son action progressera vers la recherche d'instruments de paiement adaptés et disponibles pour le commerce international aussi bien pour les pauvres, que pour les riches. Cela ne veut pas dire qu'on s'en va vers une monnaie mondiale commune mais cela veut dire qu'on va être dans une situation s'en rapprochant sûrement d'ici l'an 2000.

Dans l'ensemble, il est à peu près certain que l'essentiel des transactions, d'ici 10 ans, se fera à l'aide de 4 monnaies, peut-être 5. Bien sûr, le dollar américain, qui ne va pas être évacué de la scène monétaire, l'écu européen qui, d'ici 5 ans, sera vraisemblablement la monnaie interne et externe de la Communauté économique européenne et, le yen, bien entendu. Ajoutons à cela, le rouble convertible; comme vous le savez, le Comecon, en février dernier, a décidé d'aller rapidement vers un rouble convertible. Ce qui signifie une ouverture fantastique du commerce pour les pays de l'Europe de l'Est; les membres du Comecon représentent 500 millions d'êtres humains. Donc, un instrument de paiement de plus en plus planétaire. Le cinquième pouvant être le droit de tirage spécial, c'est-à-dire, la monnaie mondiale éventuellement. Le droit de tirage du Fonds monétaire est déjà l'unité de compte du Fonds, c'est un rêve, une utopie pour l'instant. Le Fonds donne ses cotes toutes les semaines en droit de tirage spécial mais on va peut-être vers une situation monétaire planétaire.

Troisième proposition : l'Europe va continuer sa construction. L'intégration économique de l'Europe avait commencé, avant même la signature du traité de Rome qui était signé en 1957. Il y avait déjà des unions économiques qui existaient: le Benelux, l'union belgo-luxembourgeoise; il y avait déjà l'expérience du pool du charbon et de l'acier; il y avait eu l'Europe atomique, l'Euratom. Cette tentative de refaire l'Europe, la enième de l'histoire a réussi et va réussir de plus en plus. ... par la force et ou par la coercition. Jules César avait réussi, à l'exception d'un petit village, paraît-il, qui ne s'était pas soumis. Charlemagne, héritier du Saint Empire romain germanique, a fait la même chose; Charles Quint a tenté la même chose; Napoléon aussi a essayé et, d'une horrible manière, Adolf Hitler a tenté la même chose. Toutes ces tentatives n'ont jamais réussi puisqu'elles ne respectaient pas la volonté des peuples et le rythme auquel ils voulaient s'intégrer. Mais il semble qu'un homme modeste, un français, Jean Monnet, qui n'était pas un intellectuel, il avait le certificat d'études seulement, a trouvé la formule pour faire coopérer le coeur du monde. De fait, notre civilisation est accrochée à l'Europe de l'Ouest pour faire, le coeur du monde, soit un espace économique tellement intégré que le 1er janvier 1993, la circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes va être plus grande entre Rome et Paris, qu'entre Dallas et New York. L'Europe va être plus intégrée comme espace économique avec 350 millions de consommateurs que ne le sont les Etats-Unis d'Amérique avec deux siècles d'existence.

Quatrième proposition, l'Amérique aussi continuera son intégration, avec 50 ans de retard, avec des discordances considérables dont plusieurs venaient de cette salle; le traité de libre-échange en vigueur depuis le 1er janvier 1989, sera à maturité en l'an 2000. C'est en l'an 2000, que la frontière douanière aura disparu et je ne crois pas que cette intégration nord-américaine, à l'instar de l'intégration européenne, va s'arrêter. Je pense qu'au contraire, d'ici peut-être la fin du millénaire, la frontière qui existe au Rio Grande sera devenue elle-même, très perméable. Cela va servir beaucoup d'intérêts que le Mexique se joigne au continent nord-américain autrement que géographiquement. C'est un scandale contemporain que, deux des pays les plus riches du monde, partagent un continent avec un pays sous-développé qui a pourtant tout pour réussir : près de 100 millions d'habitants, premier producteur mondial, non pas premier, mais presque, de pétrole et autres hydrocarbures. La coopération continentale va continuer.

Je fais ici ma petite parenthèse agricole. Je la réitère, elle n'a pas toujours été bien comprise parce que les paroles des politiciens, même quand ils sont recyclés

en professeurs d'université, sont souvent utilisées de toutes sortes de façons. J'ai écrit un livre sur la question du libre-échange et j'y ai consacré un chapitre spécial à l'agriculture. J'ai toujours pensé que les formules de libre-échange, si faciles pour l'industrie, étaient très délicates à appliquer en agriculture, comme vous le savez. J'ai proposé et le propose encore, j'ai parlé dans le désert, qu'entre les Etats-Unis et le Canada, au lieu de chercher un vêtement global de libre-change en agriculture que l'on crée un vêtement sur mesure comme on l'a fait pour l'Ontario et l'automobile avec un auto-pacte qui était à la satisfaction de tout le monde. Que l'on conçoive un agro-pacte et qu'on y travaille sérieusement de telle sorte que l'agriculture québécoise et canadienne, confrontée à sa puissante voisine américaine puisse travailler, en concertation et en coopération, sans menacer l'existence, ni des fermes, ni de l'industrie de transformation; permettant ainsi l'accession à d'autres voies que le libéralisme traditionnel qui, en agriculture, encore une fois, est inapplicable. Il y a deux choses que l'agriculture ne peut apporter; c'est le communisme, on l'a bien vu, et son contraire, le libéralisme. L'agriculture est une activité subtile qui doit chercher sa voie dans le juste milieu. J'écrirai, peut-être, quelques autres chapitres là-dessus. Cependant, aujourd'hui j'ai 10 propositions à faire et je ne peux pas trop approfondir celle-là. Elle demeure toutefois une de mes convictions, quand même, très profonde.

Cinquième proposition, je pense que le Japon sera soumis à des pressions énormes pour emboîter vraiment le pas de l'ouverture, ce qu'il n'a pas encore fait. Les Japonais vendent énormément de choses, ils nous paient les matières premières, puis ils nous exportent des produits industriels. Présentement, ils se capitalisent d'une façon fabuleuse la richesse de la nature. Ils sont déjà le principal créancier des Etats-Unis d'Amérique, un niveau d'environ 400 milliards de dollars. Dans les 15 grandes banques du monde, certes le palmarès varie de semaine en semaine, mais je crois, que dans les 15 grandes banques du monde, toutes sont japonaises sauf une, le Crédit Agricole français. Il n'y a que le Crédit Agricole français qui a réussi à tenir tête aux banques japonaises. Ce phénomène doit avoir sa contrepartie. En conséquence, les pressions seront de plus en plus vives de la part des Etats-Unis d'Amérique et de la part de l'Europe de l'Ouest pour que le Japon joue vraiment la partie planétaire; non pas de façon mercantiliste en accumulant la richesse chez lui mais d'une façon moderne, en coopération véritable avec les autres.

Sixième proposition: Je ne crois pas qu'il y aura de «forteresse Europe» ni de «forteresse Amérique»;

- vous avez entendu ça? ils font le marché commun ...
- ils font l'Europe unie, ils vont avoir une forteresse, vous allez voir çà, on va passer un mauvais quart d'heure;
- Canada-États-Unis-libre-échange vont faire une forteresse et les Européens vont passer un mauvais quart d'heure.

J'exclus cette possibilité pour une raison extrêmement simple. L'économie européenne déjà devenue très largement l'économie américaine et vice-versa. Le plus grand cimentier américain c'est Lafarge et Ford Europe c'est aussi gros que Ford Amérique, à toutes fins utiles. Alors, ces idées de forteresses n'ont aucun sens; si on monte aux créneaux on va se tirer mutuellement les uns sur les autres et si l'Amérique tente une guerre commerciale contre l'Europe, elle entre en guerre contre elle-même et vice-versa. Au contraire, je crois que l'Europe Amérique ensemble, si le Japon ne réalise pas mon pronostic précédent, pourrait devenir là une unique forteresse avec un grand fossé d'eau, au milieu d'accord, mais là la pression sur le Japon deviendrait insupportable de même que sur tout pays qui ne voudrait pas jouer convenablement le jeu de la concurrence planétaire.

Septième proposition: Je crois que, évidemment, l'Europe de l'Ouest va continuer, avec des difficultés énormes, sa restructuration. Difficultés qui, dans un premier temps, vont s'aggraver puisque le système actuel est médiocre. En effet, je crois que le système de productions centralisées planifié soviétique est un système économique médiocre quoiqu'il fonctionne. Médiocre ça veut dire milieu. Durant la restructuration il risque d'aller plus mal. Et les histoires drôles que les Russes racontent sur eux-mêmes, on a pas fini d'en entendre. J'ai entendu la semaine dernière: Qu'est-ce qui a trois cents pieds de long et qui ne mange que du chou? Une queue devant un comptoir de viande à Moscou.

Hélas, parce que la restructuration va être pénible mais en même temps, l'expérience soviétique, qui a duré à peu près 75 ans a quand même rendu un grand service à l'humanité; je n'ai jamais partagé les sentiments d'anticommunistes grossiers. Il y a eu des performances communistes fantastiques pendant plusieurs années en terme de croissance économique tant qu'il était question de faire de la grosse infrastructure: des routes, des chemins de fer, des avions, des sous-marins, des blindés. Ça allait bien, c'est tout à «cost plus» alors ça marchait. Ils ont équipé un grand pays, ils ont instruit des gens et ils se sont donné un système de santé. Le système a commencé à se déglinguer quand ils sont arrivés au niveau de la consommation fine et de l'approche raffinée. En agriculture cela n'a jamais marché et c'est pour cela que les paysans soviétiques, depuis cette semaine, sont redevenus, à toutes fins utiles, propriétaires du sol.

Alors qu'est-ce qu'ils nous ont rendu comme services les Soviétiques et les communistes et les marxistes dans leur ensemble? Ils nous ont prouvé que d'abord l'alternative à l'économie de marché et à l'entreprise privée était pratiquement inexistante. C'est une règle qui va avec la nature humaine: L'économie doit être assurée surtout par des producteurs privés, n'excluant pas bien sûr certaines interventions étatiques. Certes, l'économie doit être surtout régie par le marché ce qui n'exclut pas certaines interventions de modulation du marché. Alors le premier service qu'ils nous ont rendu c'est de faire cette preuve. Le deuxième est le suivant: je crois que le système communiste a favorisé ceci: rendre le capitalisme occidental vivable et l'économie de marché vivable et l'entrepreneurship vivable, sous la pression constante qui a été exercée sur lui et sur ces phénomènes par le communisme pur, depuis plus d'un siècle. C'est par le défi que notre système a pu se créer un visage humain et vivable. Je ne dis pas que je m'attriste de cela mais maintenant le défi va devoir venir de l'intérieur. Ce n'est pas parce que le système communiste s'est effondré qu'on va passer au capitalisme sauvage et à l'économie libérale et que la fin des solidarités est arrivée. Au contraire, si le système n'est plus globalement défié, on va avoir de plus en plus de solidarité à l'intérieur; ces solidarités qui sont des solidarités syndicales, sociales, des solidarités de conservation qui ne sont pas plus nécessaires aujourd'hui ni demain qu'elles ne l'étaient hier.

Huitième proposition: Je pense que l'Inde et la Chine vont compter de plus en plus. Deux pays , l'un qui a un milliard d'habitants et l'autre qui s'approche du milliard et qui, malgré les apparences, ont réussi au cours des 25 dernières années à plus que doubler leur P.N.B. par tête, et à combattre l'inflation. Pourquoi, je dis par tête, parce que si la population croît plus vite que la richesse, tout le monde s'appauvrit. Non. Ces pays sont en train de battre la pauvreté. Ce n'est pas rien. L'Inde est en train de battre la pauvreté; la République populaire de Chine, en dépit de ses secousses, est en train de battre la pauvreté.

Je vous signale d'ailleurs que la République populaire de Chine a demandé son entrée au GATT, ce qui lui sera accordé tôt ou tard. C'est difficile d'accueillir une économie centralisée dans un système de marché, cependant, nous verrons cela un de ces jours. Le message que l'on peut en conclure est; maintenant que les tensions de la deuxième guerre mondiale sont, enfin liquidées, à toutes fins utiles et c'est de ça qu'il s'agit, la détente qui est de plus en plus évidente, elle va nous donner les dividendes de la paix, voilà la façon de liquider la deuxième guerre mondiale. Maintenant que ses dépenses pour maintenir la tension, les dépenses militaires, pour ne pas les nommer, vont devenir de moins en moins importantes, ne serait-il pas temps de déclarer la troisième guerre mondiale qui serait la guerre à la pauvreté dans le monde. La lutte véritable et sérieuse pour développer l'espèce humaine d'une façon plus équitable, développer les ressources alimentaires, les ressources intellectuelles, les ressources sociales. Je pense que voilà un défi qui est à notre portée maintenant, simplement en recyclant une portion notable des dépenses militaires.

Neuvième proposition: Je crois que les notions d'économie et d'écologie vont être de plus en plus synonymes. Un bien ne sera plus économique s'il n'est pas écologique et le principe du pollueur-payeur qu'on réduit quelquefois grossièrement devra être revu; «les grosses compagnies» paieront pour nettoyer leurs saloperies. C'est pas comme ça qu'il faut l'entendre. Le principe du pollueur-payeur, c'est qu'on doit internationaliser dans les coûts de toutes les productions donc dans les prix, les coûts de protection de l'environnement et les coûts de réparation des désastres de l'environnement. Cela veut dire qu'Exon, et il l'a déjà fait, a déjà internationalisé dans ses coûts et dans ses prix le désastre de l'Exon Valdès. Alors, le payeur, c'est qui, c'est vous, c'est moi. Mais le pollueur c'est qui, c'est vous et moi, aussi. Voyez-vous, écologie et économie, ça se rejoint. Vous n'êtes pas Exon, je ne suis pas Exon, vous avez une bagnole, j'en ai une, nous polluons et nous sommes solidaires de la pollution que crée notre véhicule automobile y compris les accidents, du genre Exon Valdès.

Cela ne peut pas se faire sur la base d'une économie nationale, c'est bien connu, vous savez que la pollution franchit les frontières et n'a pas besoin de traité, le vent qui vient du sud, nous apporte toutes sortes de choses. Il nous en a apporté avant le libre-échange, certes, il va peut-être en apporter moins depuis que le Congrès a adopté des mesures sérieuses pour lutter contre les pluies acides. Donc, cela ne peut pas se régler sur la base d'un pays et il faut qu'on ait rapidement un accord général comme on en a eu un sur les tarifs et le commerce. Un accord général sur les questions écologiques, sur les questions environnementales. Le GATT est signé actuellement par 100 pays et il y en a un qui est entré la semaine dernière, la Tunisie. Cependant, en matière d'environnement, il faudrait pratiquement que les 200 Etats souverains de la planète le signent, le plus rapidement possible parce que cela va développer des injustices énormes. Avec nos trichlorures, fluorure de carbone, par exemple qui s'échappent des bonbonnes et qui percent la couche d'ozone, on va donner le cancer de la peau à des peuples qui n'ont jamais vu une bonbonne de leur vie seulement. Nous allons, par nos consommations vraiment luxueuses à l'extrême, puisqu'elles mettent des vies humaines en danger, mettre des vies humaines en danger dans des peuples du tiers monde

n'ayant jamais atteint le développement et par conséquent n'ayant pu créer de pollution, ils n'en ont jamais eu le temps. Je pense que cela va être une réflexion qui va être poussée de plus en plus en profondeur d'ici l'an 2000.

Enfin, une dixième et dernière proposition. Pour celle-là je n'ai pas besoin de notes, et vous allez voir pourquoi. Je pense que le rôle des peuples et des nations, grandes comme petites, va jouer un rôle déterminant dans l'équilibre de la mondialisation économique. Les frontières économiques tombent, cela est vrai; la circulation des capitaux, des biens et des services, voire des personnes s'établir dans des ensembles continentaux grandioses. Cela ne veut pas dire que c'est l'idéal de l'espèce humaine, et que tout le monde regarde des émissions anglaises diffusées de l'Est, le même soir, par le même satellite. Les cultures des pays, leurs traditions, leurs habitudes, leurs langues vont être nécessaires comme l'air que l'on respire pour que l'espèce humaine garde sa diversité créatrice. Nous en avons maintenant fait la preuve, ce n'est même plus un sujet partisan parce que le ministre qui va me suivre à cette tribune aujourd'hui pourrait peut-être vous dire à peu près la même chose. En tout cas s'il me dit, parlez-m'en, je vais lui vendre une carte du P.Q.

Les petits pays politiques ne sont plus maintenant des petits pays sur le plan économique. Le Luxembourg, membre de la Communauté économique européenne, avec 100 000 habitants de moins que la ville de Laval (Québec) est un Etat souverain et qui a un marché aussi vaste que celui de la France ou celui de la République fédérale d'Allemagne, son voisin, puisqu'il a accès au grand Marché commun européen. Donc, il faut s'attendre à ce que de la liste des quelques centaines d'Etats souverains dans le monde s'allonge dans une somme algébrique. D'ailleurs, pourquoi je dis une somme algébrique? Parce qu'il va y avoir des plus et des moins, bien sûr, et il est à peu près sûr que d'ici deux mois, il va y avoir un moins, l'unification des deux Allemagnes. On va passer des 202 Etats souverains à 201. Je suis sûr, que d'ici dix ans, il va y en avoir une bonne demi-douzaine de plus; cherchez à les localiser dans le monde. J'espère que la distribution se fera équitablement sur tous les continents et j'espère, Monsieur le Président, et cher André, que j'étais assez global comme le dit le programme pour ne pas choquer personne mais pour stimuler suffisamment les esprits pour que les autres conférenciers, qui sont beaucoup plus savants que moi, puissent semer dans une terre meuble et prête à recevoir ce qu'ils ont à dire.

PERSPECTIVES AGRICOLES 1990

Mario Dumais, secrétaire général, Coopérative fédérée de Québec

Quel résultat peut-on entrevoir en 1990 pour le secteur agricole québécois?

PERSPECTIVES AGRICOLES 1990

Si on se fie aux prévisions préparées par Agriculture Canada et mises à jour par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, l'année 1990 s'annonce plutôt mal pour le secteur agricole puisque l'on prévoit une baisse de 11,2 pour cent du revenu net total qui chuterait à 831 millions $ comparativement au niveau de 935 millions $ qui était atteint en 1989, soit une diminution de l'ordre de 100 millions $. Signalons que si cette prédiction se réalise, le revenu net total serait à son plus bas niveau pour les cinq dernières années.

On peut se demander si cette chute du revenu net prévue serait principalement attribuable à une diminution des recettes pécuniaires, à une hausse des dépenses d'exploitation ou des amortissements ou à une variation des revenus en nature ou de la valeur des stocks.

Une telle analyse nous amène à constater la grande stabilité du poste revenus en nature, une certaine variation dans la valeur des stocks (en diminutif de 13 millions $ en regard de l'an dernier) et une relative stabilité dans les dépenses d'amortissement. De même les dépenses d'exploitation ne connaîtraient qu'une faible hausse de l'ordre de 15 millions $. Aussi, c'est du côté des recettes pécuniaires, en baisse de 2,1 pour cent, que l'on observe une baisse de l'ordre de 75 millions $ prévue pour le revenu net total.

Il devient par conséquent important pour comprendre ces prévisions d'examiner les principales composantes des recettes pécuniaires qui comportent 4 grandes catégories.

On constate que le poste autres recettes pécuniaires est celui qui connaît la variation la plus importante. Elles se composent essentiellement des paiements de transferts gouvernementaux vers le secteur agricole. Ces paiements peuvent diminuer pour diverses raisons: de meilleures récoltes, de meilleurs prix, des taux d'intérêt plus bas ou des programmes gouvernementaux moins généreux.

Les facteurs principaux invoqués pour des prévisions des paiements gouvernementaux à la baisse sont les suivants: ces prévisions assument des conditions climatiques normales en 1990 et des baisses dans les paiements des assurances-stabilisation.

Notons que la baisse anticipée du revenu net réalisé au Québec par Agriculture Canada est inférieure à celle prévue pour l'Ontario et à celle prévue pour les Prairies puisque les diminutions prévues seraient de 87 pour cent au Manitoba, de 101 pour cent en Saskatchewan et de 53,9 pour cent en Alberta.

Parmi les facteurs notables qui influenceront les revenus dans les principales productions, on note une hausse de 5,7 pour cent du prix du lait de consommation et de 3,3 pour cent pour le lait de transformation. Par contre, on connaît maintenant la baisse de 3 pour cent du contingent canadien annoncée en janvier.

Dans le secteur des viandes, on prévoit une diminution de 1 à 2 pour cent de la production américaine de viande porcine, mais une augmentation globale de 2,2 pour cent due à une augmentation de 6,7 pour cent dans le secteur de la volaille et de 0,9 pour cent dans le secteur du boeuf.

Au Canada, le prix du porc devrait augmenter de 3,4 pour cent, le prix du boeuf d'un même pourcentage alors que le prix du poulet fléchirait de près de 5 pour cent.

Les perspectives relatives au prix des céréales sont peu encourageantes pour 1990, puisque l'on prévoit au Québec une diminution de 10 pour cent du prix de ces denrées, dont une diminution de 9 pour cent du prix du maïs. L'avoine subit les contrecoups quant à elle de l'expansion due à la popularité presque frénétique du son d'avoine auquel on avait attribué des effets presque magiques sur la santé que l'on vient de contester récemment.

Divers facteurs institutionnels seront en discussion intense en 1990: les négociations du GATT, la loi agricole américaine, la révision du droit compensateur américain sur le porc canadien, la réforme du système de gestion de l'offre dans le secteur de la volaille, la révision des politiques agricoles canadiennes.

L'évolution des tendances lourdes qui influencent les marchés agricoles sont susceptibles comme toujours de bouleverser les prévisions et à titre d'exemple, jusqu'où s'intensifiera la guerre commerciale américano-européenne dans le secteur des céréales? Comment se comportera le marché mondial des produits laitiers? Quel impact auront sur les marchés agricoles mondiaux les bouleversements qu'a connus le monde communiste? Comment se comporteront les taux d'intérêt et le taux de change de la monnaie canadienne.

Voilà autant de facteurs qui sont susceptibles de faire mentir toutes les prévisions, même les meilleurs.

Graphique 1:

REVENU NET TOTAL

En centaine de millions $

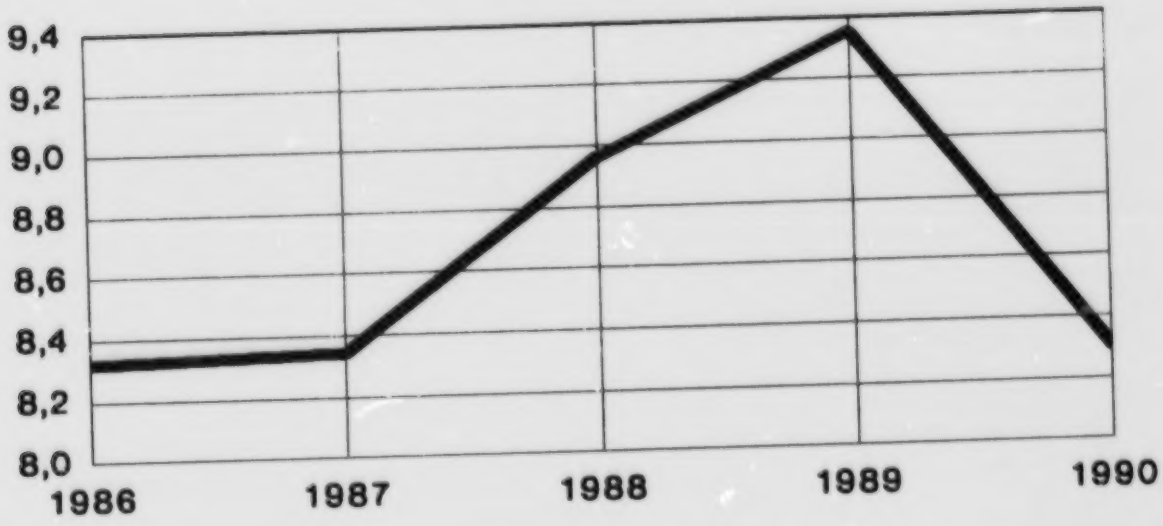

Graphique 2:

DÉPENSES D'EXPLOITATION

En milliard $

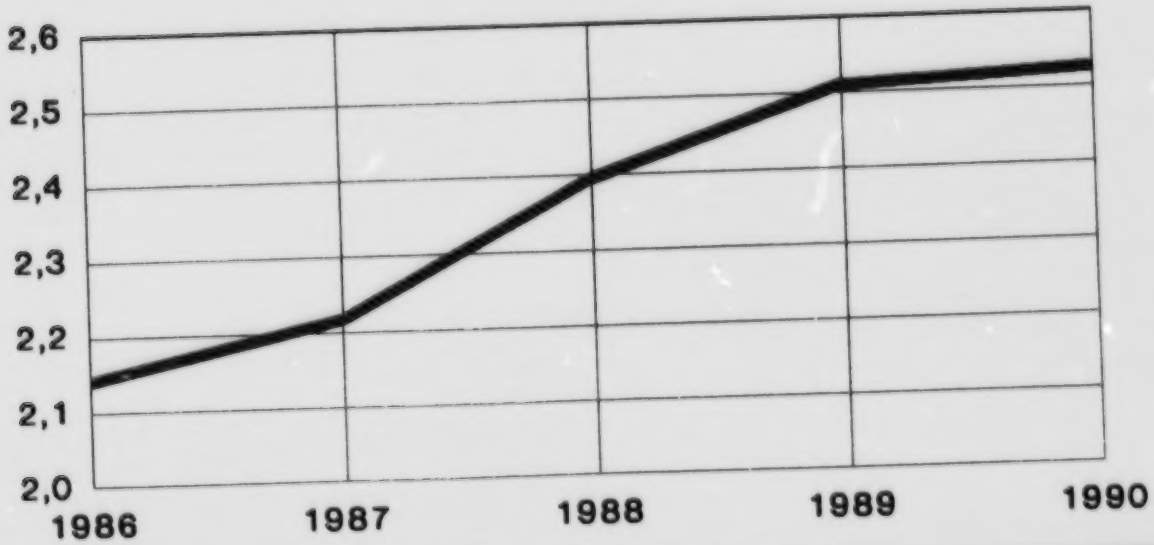

Graphique 3:
RECETTES MONÉTAIRES TOTALES

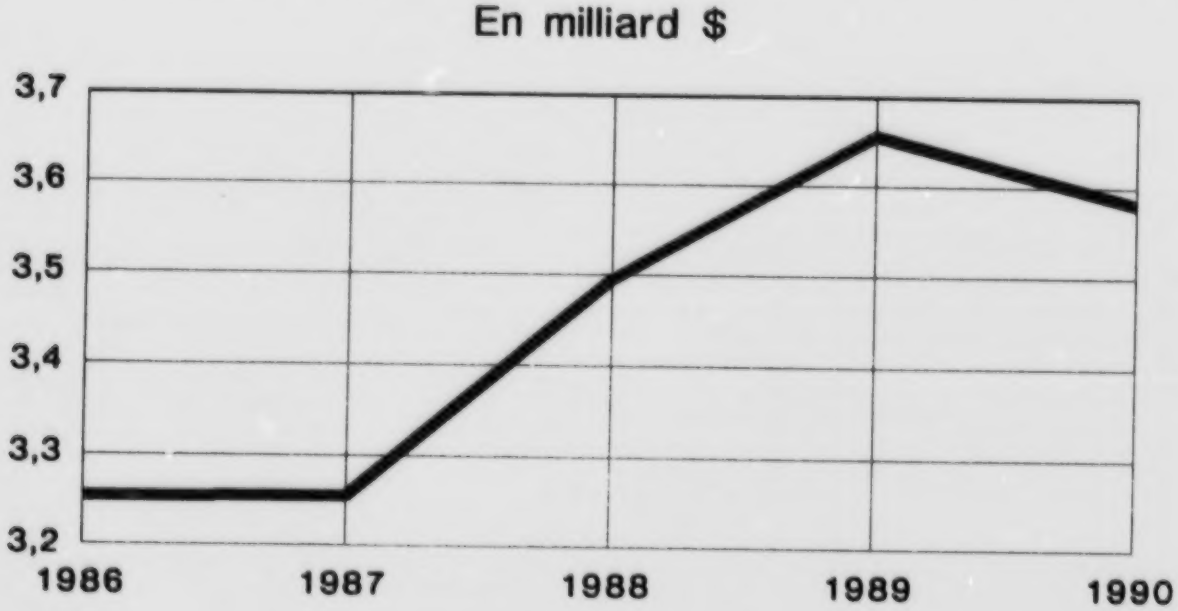

Tableau 1: ANALYSE DES COMPOSANTES DES RECETTES MONÉTAIRES

	1989	1990	Variation 90/89 %
	en millions $		
[illegible]	2 419	[illegible]	[illegible]
[illegible]	582	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	561	[illegible]	[illegible]
TOTAL	**3 656**	**3 581**	**- 2,1**

Tableau 2: REVENU NET TOTAL

	Variation 90/89 %
Maritimes	+ 4,8
Québec	- 7,7
Ontario	-13,1
Manitoba	-78,1
Saskatchewan	-85,4
Alberta	-65,9
Colombie Britannique	- 1,4
Canada	-42,9

Prévisions d'Agriculture Canada (décembre 1989)

BILAN BIO-ALIMENTAIRE

Michel Pagé, ministre, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

BILAN BIO-ALIMENTAIRE

Merci beaucoup, M. l'animateur, M. André Charbonneau, M. Morisset, président du Conseil d'économie et gestion agricoles du Québec, M. le conférencier, M. Dumais, mon ex-collègue que je tiens à saluer, avec le meilleur des souvenirs, M. Bernard Landry.

Sachez que c'est avec beaucoup d'appréciation et je considère très sain et très encourageant de voir ce matin un nombre aussi important de participantes et de participants, dans le cadre de cette deuxième conférence annuelle des perspectives agricoles québécoises. On m'a demandé d'être bref, je vais tenter de l'être, et on m'a demandé, plus particulièrement, d'aborder le bilan du secteur bio-alimentaire en 1989.

POLITIQUE AGRICOLE EFFICACE ET AGRICULTURE PLUS DIVERSIFIÉE

On doit retenir du bilan 1989, que c'est une année qui est grosso modo bonne pour le Québec et l'agriculture québécoise, une année qui témoigne de certains éléments d'inquiétude, certains éléments de faiblesse auxquels nous serons très certainement confrontés.

Les recettes pécuniaires de l'agriculture québécoise qui est plus diversifiée que dans le reste du Canada, une agriculture qui témoigne de plus d'efficacité aussi, il faut en convenir, sont de 3,7 milliards $ en 1989 comparativement à 3,5 milliards $ en 1988. Il y a eu aussi une importante croissance du revenu net agricole, en 1989, soit 5 % comparativement à 1988. Le revenu net s'est chiffré, en 1989, par 931,8 millions $ comparativement à 887 millions $, en 1988. Ça c'est encourageant si on se compare avec les autres provinces canadiennes. On doit retenir que la principale cause de cette croissance du revenu net agricole de 5 % se réfère directement à une hausse de 32,2 % des paiements gouvernementaux, tant fédéral que provincial. Ces paiements de transfert s'établissant à 561,4 millions $ ou 15,4 % des recettes pécuniaires. De ce 561,4 millions $ de paiements de transfert, 350 millions $ viennent du Québec et 211 millions $ du gouvernement canadien.

Cette hausse résulte principalement des paiements des programmes nationaux tripartites qui ont atteint 122,7 millions $ en 1989. Globalement, pour le Québec et son agriculture, pour l'agro-alimentaire en général, on peut dire que l'année 1989 a été bonne. Elle a été plus encourageante chez nous que dans les autres provinces canadiennes. Si on exclut le Québec du reste du Canada, c'est une diminution du revenu de 12 % pour les neuf autres provinces. Au Manitoba, c'est une réduction de 21,8 % du revenu net et de 11 % en Saskatchewan, et de 20,8 % en Alberta.

Première conclusion, le revenu agricole québécois est donc plus stable en raison des programmes de gestion de l'offre notamment, et des régimes de stabilisation des revenus agricoles qu'on a su se donner. J'y reviens souvent, comme Ministre de l'Agriculture, le Québec a deux éléments majeurs qui le distinguent et qui le placent dans une position de force relative comparativement aux autres provinces. C'est dans un premier temps, nos systèmes de gestion de l'offre et nos programmes de stabilisation qu'on s'est donnés et, dans un second temps, évidemment une agriculture qui est plus diversifiée que dans les autres provinces du Canada.

Deuxième constat, c'est que la politique agricole québécoise donne donc de bons résultats, entre autres, en raison de l'engagement financier du gouvernement du Québec. Le gouvernement du Québec a maintenu son engagement pour l'agriculture et pour le secteur agro-alimentaire, encore en 1989, avec des paiements de transfert de 350 millions $ sur les 561 millions $ qui ont été versés aux agriculteurs québécois.

Le Québec est la province qui supporte le plus son agriculture avec une aide de 15,9 % des recettes pécuniaires comparativement à 8,8 % pour l'ensemble des provinces. Il faut voir cette situation avec encouragement mais il ne faut pas se sentir trop à l'aise parce qu'il faut bien garder à l'esprit un élément qui est majeur, un élément qui risque d'être directement concerné par un cadre budgétaire plus serré dans l'ensemble canadien comme dans l'ensemble des pays industrialisés et un élément qui risque aussi d'être affecté par la diminution de la présence du gouvernement canadien. Cet élément est très simple à comprendre: 60,3 % du revenu net agricole provient des paiements de transfert, soit 561 millions $ sur 931,8 millions $ de revenus nets. C'est donc inquiétant et c'est inquiétant à cause du contexte budgétaire. Comme vous le savez, il est et il sera difficile de maintenir un rythme d'augmentation des paiements gouvernementaux en agriculture nécessaire au soutien du revenu des agriculteurs. De 1988 à 1989, il aura fallu augmenter nos transferts de 424 millions $ à 561 millions $, soit 137 millions $ de plus qui ont été transférés, à partir du budget du gouvernement du Québec, des impôts, des taxes, de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Au même moment, on constate un lien non seulement étroit mais presque essentiel

entre le revenu net agricole québécois et une agriculture plus forte capable d'investir, et sur ce point, on a des éléments qui sont quand même très encourageants, très motivants.

Il faut quand même bien garder à l'esprit, en toute lucidité, que le secteur primaire au Québec est largement dépendant d'un niveau élevé de l'intervention du gouvernement du Québec, notamment. Il faut bien avoir à l'esprit aussi que dans les autres secteurs, que ce soit l'industrie, la transformation, nous devrons, dans les prochaines années, mettre encore davantage d'accents, en terme d'investissements gouvernementaux, pour une qualité encore accrue des aliments, même si on a un niveau de performance qui est remarquable au Québec en se comparant aux autres provinces canadiennes et aux Etats-Unis, en termes de contenu de contrôle de qualité. Nous devrons donc investir des sommes importantes dans cette décennie dans la qualité des aliments, des sommes importantes dans le développement industriel et commercial. On se doit de dégager dans les meilleurs délais, des sommes accrues dans l'innovation technologique, dans la formation et aussi dans la recherche. Ces besoins interviennent évidemment à un moment où l'ensemble du secteur primaire est placé dans une situation de très grande dépendance, à l'égard de ses revenus nets, du gouvernement du Québec.

Donc, la lecture que j'en fais à la lumière des chiffres de 1989 est que nous sommes plus que jamais condamnés à l'excellence. Nous sommes condamnés à faire plus, à faire mieux, et c'est dans ce sens-là que le colloque d'aujourd'hui constitue, pour moi comme Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, un élément très important, non seulement de sensibilité, de sensibilisation mais aussi de consultation. Parce que le travail du Conseil, c'est un travail sérieux qui sert évidemment de guide, non seulement aux actions gouvernementales mais aux actions politiques, aux décisions politiques du gouvernement du Québec. L'industrie doit donc faire des choix et privilégier des interventions offrant les plus grandes retombées économiques. D'autant plus que, comme je l'indiquais tantôt, il y a certains sujets d'inquiétude qui demeurent constants, comme le budget d'Agriculture Canada qui a été réduit de 17,5 % pour l'année 1990-1991. Voilà donc pour le secteur primaire.

DYNAMISME DU SECTEUR BIO-ALIMENTAIRE

Il y a cependant les bonnes nouvelles. Il y a des nouvelles qui sont très encourageantes à plusieurs égards, il faut le dire aujourd'hui. L'année 1989 en a été une, marquée quand même par le dynamisne du secteur bio-alimentaire québécois. Les dépenses d'immobilisations au secteur primaire ont été de 566,5 millions $ en 1989 (une hausse de 6,5 %) dont 544,8 millions $ en agriculture, le solde ayant été affecté au secteur des pêcheries. C'est donc encourageant et motivant, ça témoigne que les agricultrices, les agriculteurs du Québec ont, malgré cette incertitude, malgré les accords du GATT qui sont en négociation, malgré l'entente de libre-échange, et j'y reviendrai brièvement à la fin, les agricultrices, les agriculteurs du Québec ont confiance en l'avenir. Les investissements qu'ils ont réalisés en 1989 en témoignent de façon très éloquante.

La même chose s'est produite dans le secteur secondaire. On se rappellera qu'en 1988, dans le secteur de la transformation, l'industrie bio-alimentaire québécoise a été la plus performante de l'ensemble des secteurs de la transformation au pays avec un taux de croissance de 37 % en 1988 comparativement à 1987. En 1988, c'était des investissements au Québec de 347,6 millions $ dans le secteur de la transformation bio-alimentaire. Là aussi, c'est encourageant parce que 1989, c'est 346,5 millions $ de dépenses en immobilisations dans le secteur de la transformation, soit un rythme de croissance très intéressant comparativement aux autres provinces canadiennes. Ces chiffres témoignent de deux choses: les dépenses en immobilisations de 1988, ce n'était pas le fait d'une pure et simple conjoncture. Ces deux segments conjugués ensemble, c'est-à-dire le secteur primaire et le secteur de la transformation, ça totalise plus de 910 millions $ d'investissements dans le développement agro-alimentaire en 1989. C'est un indice leader dans l'économie. Ces immobilisations démontrent donc clairement que les producteurs agricoles de même que les propriétaires d'entreprises ont confiance en l'avenir du secteur bio-alimentaire québécois.

LE CONSOMMATEUR EST GAGNANT

Cette année 1989 est demeurée aussi une bonne année pour le consommateur. L'indice des prix des aliments est en hausse de 3,4 %; une hausse moindre en 1989 comparativement à 1988 alors que l'indice des prix à la consommation était de 4,5 % à la hausse et l'indice des prix à la consommation au Canada augmentait de 5 %. Aussi les prix du boeuf et du porc frais n'ont augmenté que de 2,3 % chacun en 1989 alors que les prix des produits laitiers augmentaient de 2,9 % seulement en comparaison avec des coûts de logement et d'achat d'automobiles qui ont augmenté de 4,6 % et de 5 %.

LA VALEUR TOTALE DES VENTES DU SECTEUR BIO-ALIMENTAIRE

La valeur totale des ventes du secteur bio-alimentaire est un élément très particulier en 1989, un élément qu'on avait prévu. Comme Ministre de l'Agriculture, j'avais indiqué en 1987 et en 1988, notamment à la conférence de Saint-Hyacinthe l'an dernier, pour la première année depuis 10 ans, la stabilité des ventes au détail.

Les ventes au détail ont représenté 10,8 milliards $, en croissance de 0,3 % seulement, alors que depuis 10 ans, nous étions habitués chaque année à des taux de croissance de 4 % à 5 %. Ça, ce n'est pas un élément conjoncturel mais un véritable mouvement structurel. Nous l'avions prévu au Ministère, depuis 2 ans notamment. Nous indiquons très clairement à nos partenaires l'obligation de tenir compte dans nos investissements, et dans notre production et nos projets de transformation, des besoins plus évolutifs du consommateur et de la consommatrice, des besoins beaucoup plus exigeants, et aussi des habitudes de consommation.

L'année 1989 nous permet de tirer les conclusions suivantes: stabilité des ventes au détail et c'est la première fois au Québec. Cela impliquera cette tendance qui se dessine et qui, nous en sommes persuadés, va se maintenir pendant un certain nombre d'années, et cela impliquera des démarches de rationalisation au niveau de la distribution alimentaire au Québec.

On a vu la transaction de Steinberg en 1989. Les prochaines années conduiront très certainement à d'autres ajustements et très certainement à davantage de rationalisation au sein des grandes entreprises, dans le secteur de la distribution au Québec. Pourquoi ce maintien, cette stabilité des ventes au détail? Cela s'explique par une hausse spectaculaire dans le secteur de la restauration et dans les autres établissements. Encore cette année, en 1989, le secteur de la restauration est en croissance de 12,1 % avec des ventes de 4,2 milliards $. Il faut donc tenir compte, et l'ensemble de l'industrie devra tenir compte de ce déplacement des habitudes alimentaires en faveur de la restauration et des autres établissements. Les Québécois, en 1988-1989, mangeaient un repas sur trois au restaurant. Nous prévoyons que, d'ici 5 ans au plus, c'est un repas sur deux qui sera consommé au restaurant quotidiennement, avec une part relative de 30 % appartenant à la restauration dite rapide. Ça commande l'obligation que nous avons de faire face à ces nouveaux besoins, lesquels résulteront très certainement en de nouvelles technologies, de nouvelles façons de préparer les mets et de les présenter à nos concitoyens et concitoyennes.

SECTEUR DES PÊCHES MARITIMES

Le secteur des pêches a traversé une année 1989 très difficile, très délicate. Baisse des débarquements de 88 200 tonnes à 79 100 tonnes. Nous sommes revenus sensiblement à la même situation qui prévalait en 1983-1984. C'est donc une baisse des débarquements de 10,3 % et une baisse aussi de la valeur des débarquements de 99,2 à 79,5 millions $. Nous sommes confrontés à une surcapacité de pêche. Notre flotte a une surcapacité, si on se réfère aux prises. Nos entreprises de transformation ont aussi une surcapacité qui se conjugue avec une baisse des prix des mollusques et crustacés sur le marché nord-américain. De plus, l'industrie des pêches au Québec doit subir l'impact de la force du dollar canadien sur le marché américain. Finalement, l'industrie des pêches est durement affectée par les taux d'intérêt élevés maintenus par la Banque du Canada. Nous prévoyons mettre en place, pour la saison de pêche 1990, toute une série de mesures, passant par du support financier, passant aussi par une politique de rationalisation de nos usines et la mise en place d'un système plus adéquat de gestion de l'offre du produit.

NÉGOCIATIONS MULTILATÉRALES DU GATT ET L'AGRICULTURE

Si on se réfère maintenant aux grands enjeux nationaux ou internationaux, les agricultrices, les agriculteurs du Québec, l'ensemble de l'industrie quoi, en 1989, a manifesté une inquiétude tout à fait légitime et pertinente, et qui se réfère aux négociations des accords du GATT et à l'introduction de l'agriculture dans de tels accords.

Le 30 novembre dernier, si ma mémoire est fidèle, dans le cadre du Congrès de l'Union des producteurs agricoles du Québec, je lançais un appel à une solidarité québécoise que nous souhaitions très éloquente. Les enjeux sont majeurs, vous les connaissez. Le Québec a déposé ses propositions. Le Québec a suivi de très près ce dossier, entre autres avec l'UPA, qui a témoigné de beaucoup de solidarité, qui a témoigné aussi d'une présence très active, je me dois de le reconnaître. Par les résultats de ce bilan bio-alimentaire de l'année 1989, les productrices et les producteurs agricoles du Québec ont manifesté, ont maintenu un niveau de confiance très élevé, un

niveau de confiance très légitime dans leur Union qui a fait son travail et qui a défendu avec pertinence, avec force, avec vigueur, les intérêts de l'agriculture québécoise. Le gouvernement du Québec s'est associé à cette démarche par une position très claire, prise dès le début, auquel s'est ajoutée évidemment, non seulement la voix du Ministre de l'Agriculture, mais aussi celles du Ministre des Relations internationales et du premier ministre du Québec, Monsieur Bourassa.

Nous sommes en mesure de croire, je dis bien de croire, aujourd'hui que le gouvernement canadien défendra une position équilibrée et conforme aux intérêts des provinces et plus particulièrement aux intérêts des Québécois en faisant sa proposition à Genève, ce mois-ci. Le Québec a parlé fort dans ce dossier, de façon tout à fait pertinente. Nous suivrons, nous continuerons à suivre ce dossier de très près parce qu'il y a des éléments qui, autant ils ont été essentiels au développement de l'agriculture au Québec, autant ils sont intouchables en ce qui nous concerne. Je me réfère aux droits légitimes pour les provinces d'intervenir; je me réfère à nos régimes d'assurance-stabilisation qui conduisent à la stabilité autant des revenus que de la production; je me réfère à nos régimes de gestion de l'offre. Les Américains ne se seraient pas retrouvés dans une situation de surplus, à l'échelle mondiale, très dommageable pour leur économie, s'ils s'étaient donné des outils comme on s'est donné au Canada, inspirés entre autres par le Québec, au niveau de la gestion de l'offre.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

L'entrée en vigueur, en dernier lieu, de l'Accord de libre-échange n'a pas contribué à réduire les tensions protectionnistes en agriculture des Etats-Unis. En 1989, les Américains ont continué à se servir de leurs propres lois pour nous imposer les droits compensateurs et d'autres mesures protectionnistes. On l'a vu dans le porc. Nous sommes à le voir actuellement dans le homard pour la saison de mise en marché de produits marins de 1990. L'attitude américaine est intolérable dans un contexte de libéralisation des marchés. En plus de se servir des instruments prévus à l'Accord de libre-échange, le Québec continuera à faire pression auprès des autorités fédérales et américaines. Le Ministre des Relations internationales s'est déjà rendu à Washington. Le Ministre de l'Agriculture, avec des gens de l'industrie du Québec, compte aussi y aller pour sensibiliser nos voisins au côté positif des programmes qu'on a su se donner et qui sont loyaux, ces programmes. J'ai apprécié comme vous tous et vous toutes, j'en suis persuadé, il y a quelques semaines, le fait que le Ministre de l'Agriculture du Canada a levé le ton. C'était temps. Il était temps que le gouvernement canadien et plus particulièrement le Ministre de l'Agriculture du Canada, prenne davantage de leadership dans ce dossier. C'est ce qu'il a fait et, soyez persuadé que la voix du Québec ira dans le sens de nous assurer que cette position, maintenant plus claire du ministre de l'Agriculture canadien, M. Mazankowski, soit soutenue et continuelle au cours de l'année 1990, parce que là aussi, le commerce avec le Sud sera largement déterminé par la chair qui s'ajoutera à l'ossature qu'est l'entente de libre-échange.

REVISION DES POLITIQUES AGRICOLES FÉDÉRALES

Enfin, en terminant, nous serons confrontés, en 1990, à la révision des politiques agricoles fédérales. Cette révision est majeure. Elle vise une réorientation en profondeur de la politique nationale et elle met en cause certains volets fondamentaux de la politique agricole québécoise: crédit, stabilisation des revenus, gestion de l'offre, la qualité et la salubrité des produits, le transport des grains, le Nid-de Corbeau qui refait surface régulièrement, comme on le sait. Nous avons accepté de collaborer, au Ministère, à l'exercice fédéral puisque nous avons obtenu deux garanties, deux garanties formulées. Ce n'est pas encore deux garanties démontrées, cependant. Nous avons obtenu deux garanties formulées par le Ministre de l'Agriculture du Canada.

La première à l'effet que le fédéral ne remettrait pas en cause les politiques fondamentales qui ont contribué à l'essor du secteur. La position du Québec, là aussi, a été très claire. Le Québec ne s'associera pas à une démarche de révision des politiques agricoles fédérales, à moins qu'on nous garantisse le maintien de nos systèmes de gestion de l'offre et de stabilisation des revenus; la garantie a été donnée. Le Québec a exigé que le fédéral ne se retire pas de l'agro-alimentaire; la garantie a été formulée.

Cependant, le dernier budget Wilson m'inquiète considérablement. Comme on le sait, le budget d'Agriculture Canada a été réduit de 17,5 % pour l'année 1990-1991. Ce budget risque de réduire la capacité du Québec d'intervenir dans le secteur agro-alimentaire parce qu'il y a deux éléments qui sont susceptibles de nous affecter dans le budget fédéral.

Le premier élément c'est la réduction des paiements de transfert aux producteurs et productrices du Canada et nos producteurs et productrices seront touchés. En dernier lieu, les paiements de transfert sont réduits au bénéfice des provinces, ce qui vient évidemment limiter notre marge de manoeuvre. Aujourd'hui, j'ai

donc tous les motifs pour m'interroger très sérieusement sur le respect du gouvernement canadien de son engagement à ne pas se retirer du secteur agro-alimentaire tel qu'il s'y était engagé au moment de l'énoncé de la révision des politiques agricoles fédérales. D'ailleurs, plusieurs d'entre vous étiez à Ottawa au mois de décembre dernier lorsque cet engagement a été formulé par M. Mazankowski. Je crains que nous vivions, que nous ayons à faire face, dans le cadre de la révision des politiques agricoles fédérales, encore une fois, à un double langage. On se rappellera du double langage concernant les accords du GATT qui ont prévalu pendant un certain temps à Ottawa entre MM. Crosbie et Mazankowski qui ne semblaient pas parler le même langage. Mais heureusement, le secteur agro-alimentaire a pris le pas sur la position adoptée ou énoncée à certains moments par M. Crosbie.

Je crains la même situation, c'est-à-dire un double langage entre M. Mazankowski d'un côté et M. Wilson de l'autre, à Ottawa. Ça veut donc dire quoi concrètement? Ça veut dire que le Québec qui a témoigné d'une solidarité très éloquante à l'égard de la négociation des accords du GATT, devra témoigner d'autant de vigilance, devra faire porter une voix aussi forte, dans le cadre de la révision des politiques agricoles fédérales. L'année 1990 nous annonce une réduction des revenus agricoles. On prévoit une réduction des revenus nets de 9,4 % au Québec. Lorsqu'on se regarde, parfois on se désole; lorsqu'on se compare, souvent on se console. Il faut bien avoir à l'esprit la diminution des revenus appréhendés pour les autres provinces canadiennes, en 1990, après des réductions des revenus nets de 12 % en moyenne en 1989. Nous prévoyons une diminution de revenus nets dans les autres provinces canadiennes de 45 % en 1990. Alors, ça veut dire quoi concrètement? C'est une autre démonstration très claire, très éloquante, comme quoi, notre force passe par notre diversité. Notre force passe par ces régimes qu'on a su se donner et pour lesquels nous entendons nous battre avec fermeté, vigueur et constance, pour le maintien de ces programmes structurants, même s'ils nous ont coûté cher, même s'ils coûtent cher. Cependant, il ne faut pas se sentir trop à l'aise avec ces programmes.

Les défis sont audacieux, comme je vous l'indiquais. On est condamné à l'excellence. On aura à investir des millions, des millions et encore des millions, dans le secteur de la transformation. On doit suivre les tendances des consommateurs, et dans ce sens-là, une conférence comme celle d'aujourd'hui se révèle non seulement utile, je dirais même essentielle à une véritable concertation dans l'action à entreprendre au Québec pour faire du secteur bio-alimentaire un secteur toujours aussi vigoureux et aussi présent dans l'économie globale du Québec.

LES NÉGOCIATIONS MULTILATERALES DU GATT

Yvan Loubier, directeur adjoint, Union des producteurs agricoles

LES NÉGOCIATIONS MULTILATERALES DU GATT

INTRODUCTION

Faire le point sur les négociations multilatérales du GATT, trois ans après leur ouverture à Punta Del Este - Uruguay, est un exercice assez simple, si on s'en tient aux thèmes généraux débattus à ce forum et aux positions des grands blocs commerciaux.

Mais présumer avec exactitude des résultats finaux de cette ronde et des effets de ces nouvelles règles du GATT sur l'agriculture et l'agro-alimentaire du Québec relèvent du devin. Dans l'état actuel des choses, c'est comme si on demandait à un spécialiste des échecs de prévoir les résultats d'une joute à cent joueurs, comportant mille six cents pièces à l'échiquier.

Comme on se plaît souvent à le répéter à Genève, c'est à minuit moins cinq, à la veille de la dernière réunion ministérielle du GATT prévue en décembre, que ressortira probablement le grand compromis en matière agricole.

En attendant, le mieux qu'on puisse faire est de dégager certaines tendances générales à partir de l'évolution des discussions et du contenu des positions des principaux joueurs. En identifiant ces tendances, on pourra voir se dessiner certains éléments de l'environnement de production et certains défis qui se poseront à l'agro-alimentaire québécois dans les années 90.

Je me permettrai dans cette présentation et en terme de conclusion, de faire jouer ce qu'il y a de plus scientifique dans ce genre de dossier, soit les intuitions. Je vous ferai part de ces intuitions non pas sur ce que devrait être le contenu du huitième accord du GATT en matière
agricole, mais plutôt sur ce qu'il ne devrait pas être compte tenu des particularités du secteur.

I- CONTEXTE, OBJECTIF DES NEGOCIATIONS ET DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

Avant de préciser ma pensée sur l'état actuel de la négociation et afin de m'assurer de la bonne compréhension de tous face à ce dossier majeur, je vous exposerai brièvement ce qu'est le GATT, le contexte qui a conduit aux discussions actuelles et l'objectif poursuivi en matière agricole d'ici à décembre 1990.

Le GATT, qui existe depuis 1947, tire son nom du sigle de l'appellation anglaise «General Agreement on Trade and Tariffs», plus précisément l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

C'est un accord qui fixe, à partir de rondes successives de négociations, des règles qui doivent régir le commerce international. Des règles qu'une centaine de pays, qu'on appelle aussi parties contractantes, conviennent de respecter.

On peut identifier trois objectifs généraux poursuivis par le GATT:

a) Favoriser les échanges commerciaux par une plus grande libéralisation;

b) Réduire le plus possible les entraves et les distorsions au commerce;

c) S'assurer que ce commerce se fait sur des bases loyales et sans discrimination parmi les parties contractantes.

De façon générale le GATT, en quarante ans d'histoire, est parvenu à ses objectifs, l'agriculture constituant toutefois l'exception.

Pour des raisons à la fois économique, sociale, politique et qui tiennent aussi à ses spécificités, le secteur agricole a depuis toujours figuré comme l'exception à la règle première de libéralisation du GATT.

Alors qu'on convenait, par exemple, d'interdire le recours aux subventions directes et indirectes à l'exportation dans la plupart des secteurs, on spécifiait que pour les secteurs-ressources, dont l'agriculture, ces subventions devaient être évitées dans la mesure du possible, rien de bien contraignant dans cet énoncé.

Quant aux mesures aux frontières comme les tarifs douaniers, ils ont été réduits en moyenne de 60 % depuis la création du GATT et consolidés dans la plupart des secteurs industriels. Les tarifs douaniers applicables aux biens alimentaires demeurent toutefois bien au-dessus de la moyenne générale et n'ont jamais été consolidés.

Les autres restrictions ou contrôles, tels les contingents d'importation en volume, sont généralement prohibés à l'article XI du GATT, mais on fait exception pour le secteur agricole, dans des circonstances particulières comme celle d'une gestion de l'offre nationale (contrôle par des quotas au niveau de la production nationale).

C'est ce simple paragraphe qui, depuis 25 ans dans le secteur laitier et 15 ans dans le secteur avicole, permet ici de discipliner la production nationale, de ne produire à peu près ce que les marchés québécois et canadiens ont besoin, et de s'assurer que cet effort de gestion des approvisionnement ne soit pas annulé par l'entrée inconsidérée des importations. L'exception de l'article XI n'interdit pas les importations, il les contrôle et permet, par des formules complémentaires, d'assurer un prix adéquat aux producteurs agricoles. Au Québec, cet article est l'assise de la moitié des revenus agricoles.

À cette exception, généralement applicable à toutes les parties contractantes du GATT, s'ajoute de nombreuses dérogations privées et des clauses d'accession (soit le droit de contrôle aux frontières négocié lorsqu'un pays rejoint les rangs du GATT).

Enfin, les normes sanitaires et phytosanitaires, en l'absence de règles internationalement et universellement reconnues, ont, dans un passé récent, outrepassé leur rôle de protection de la santé des humains, des animaux et des plantes, pour adopter quelque peu celui de barrières commerciales.

Bref, les règles du GATT en matière agricole ont en commun leur caractère d'exception, leurs nombreuses imprécisions et leur absence de contraintes véritables.

Ces imprécisions des règles du GATT en matière agricole n'ont pas posé de problèmes majeurs jusqu'à la fin des années 70. Mais à partir de ce moment, et étant donné l'extraordinaire capacité de production internationale mise en place par les politiques d'autosuffisance des années antérieures, les problèmes majeurs devaient débuter. Accumulation d'excédents dans la plupart des productions, guerre de subventions, chute généralisée des cours mondiaux, remise en cause des réformes agricoles des pays en voie de développement, devaient faire partie des réalités des annnées 80.

C'est justement à ces problèmes liés de près à l'absence de règles claires en matière agricole que s'attaque la huitième ronde du GATT.

Je ne vous présenterai pas la centaine de solutions proposées par les parties contractantes pour raffermir le code du GATT en matière agricole. Je limiterai ma présentation aux positions, les plus actualisées possibles, de trois acteurs majeurs qui monopolisent les discussions et continueront probablement de le faire d'ici la fin de cette ronde. Ces acteurs principaux sont les Etats-Unis, les pays membres du Groupe de Cairns et la Communauté européenne.

Pour les États-Unis, il n'y a qu'une seule voie pour réformer les accords du GATT en matière agricole, soit celle de prévoir une réduction substantielle, voire l'élimination, de la plupart des subventions agricoles. Non seulement les subventions à l'exportation doivent disparaître de l'avis des Etats-Unis, mais on doit s'attaquer aux subventions intérieures qui ont créé des excédents structurels et de la concurrence déloyale aussi sur les marchés internationaux. Ces subventions à éliminer incluent toute différence entre le prix reçu par les producteurs agricoles, déterminé de diférentes façons par des politiques nationales, et le prix de dumping international. Selon les Etats-Unis, on ne devrait conserver que des formes de soutien liées aux aides alimentaires véritables, à la recherche et au développement technologique et des soutiens temporaires de transition, vers un libre-échange quasi intégral en matière agricole.

La voie préconisée par les Etats-Unis est tout aussi simple en ce qui concerne les obstacles aux frontières. Il faut abolir tout contrôle à l'importation qu'il soit permis en vertu de l'exception prévue à l'article XI, par des dérogations privées ou par des clauses d'accession.

Selon les Etats-Unis, la façon de parvenir à l'objectif de libéralisation des frontières est de transformer toute forme de contrôle à l'importation par un tarif douanier ad valorem et unique de 50 % applicable à l'ensemble des segments de l'agriculture des parties contractantes du GATT. Ce tarif serait, ensuite, réduit uniformément pour en arriver sur une période de dix ans à son abolition complète.

Le Groupe de Cairns (ville australienne où est né ce groupe) se démarque très légèrement des Etats-Unis, pour ne pas dire qu'il appuie presque en totalité l'ensemble des propositions américaines. Il diffère uniquement des Etats-Unis sur les moyens de parvenir au libre-marché agricole. Je me garderai de vous exposer les subtilités à cet égard.

Le Groupe de Cairns est composé de quatorze pays, dont le Canada, l'Australie, la Thaïlande, la Nouvelle-Zélande, la Hongrie, les Iles Fidji, l'Uruguay, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Indonésie, la Malaisie et les Philippines. Des pays qui ont en commun d'être des exportateurs agricoles importants ou qui aspirent à le devenir.

Jusqu'en novembre dernier, il n'était pas apparu de profondes divergences entre les pays membres du Groupe de Cairns. On identifiait ce groupe comme l'acteur qui ferait pencher la balance du côté d'une réforme à l'américaine plutôt que vers une réforme à l'européenne, dont je vous exposerai les grandes lignes un peu plus loin.

Le gouvernement canadien «suivait le train», tout en prenant bien soin d'assurer la protection et l'expansion des marchés d'exportation céréalier de l'Ouest du Canada. Selon plusieurs observateurs, il n'était pas clair que les intérêts des autres productions, particulièrement présentes dans l'est du Canada, étaient aussi bien défendues.

Cependant depuis novembre, quelque chose semble vouloir changer dans l'attitude fédérale. A sa sortie de la dernière réunion officielle du Groupe de Cairns en Thaïlande, le ministre du Commerce extérieur déclarait que la conversion tarifaire préconisée par les Etats-Unis et l'abolition des obstacles aux frontières devaient exclure les mesures universellement reconnues comme celles qui figurent à l'article XI du GATT. C'était une première déclaration internationale du Canada en ce sens.

Il faut mentionner que cette réunion en Thaïlande coïncidait avec un rassemblement de 15 000 agriculteurs majoritairement du Québec sur la Colline parlementaire à Ottawa, appuyé par des organismes de consommateurs et d'autres organisations à caractère socio-économique. Les agriculteurs dénonçaient le manque de considération d'Ottawa à leur égard.

Etant donné ce nouveau contexte, on soupçonne qu'un virage est sur le point de s'amorcer. Ce virage pourrait bien changer les rapports de force sur l'échiquier du GATT et ébranler quelque peu le bloc Etats-Unis - Groupe de Cairns.

Si nos informations sont bonnes, le Canada s'apprête à déposer à Genève, à la mi-mars, une proposition qui compléterait sa démarche initiale sur les exportations céréalières et qui viserait à promouvoir la gestion des approvisionnements agricoles, la discipline de production et le renforcement de l'article XI du GATT (pour éviter dans l'avenir des cas d'interdiction de contrôle à l'importation, comme celui récent du yogourt et de la crème glacée).

On ne connaît pas encore la teneur précise de la proposition canadienne, confidentialité oblige. On

soupçonne, cependant, qu'elle respectera en grande partie l'intégrité de notre système.

Bien entendu, la position canadienne demeure incomplète en ce qu'elle ne règle pas les exigences du Québec sur la question des subventions agricoles. Elle ne constitue, par ailleurs, qu'une proposition de base sur l'article XI et est matière à négociation au cours des neuf prochains mois.

Le succès de cette démarche canadienne et la capacité de conclure la négociation sur un article XI renforcé et nous permettant de maintenir l'efficacité des systèmes de gestion des approvisionnements dépendront de trois facteurs principaux:

. L'intensité, la ferveur et la conviction que les négociateurs canadiens mettront à défendre cette proposition.

. La façon dont ils complètent cette proposition sur le plan des subventions et les mécanismes de prix.

. La réception que feront à cette proposition les autres parties contractantes du GATT. Pour les Etats-Unis et les pays membres du Groupe de Cairns, il est clair que cette proposition canadienne ne sera pas reçue avec la plus grande chaleur. Mais la Communauté économique européenne pourrait y voir un intérêt.

Ce qui m'amène à parler des propositions de ce troisième acteur majeur.

Dans sa proposition déposée en octobre et complétée en décembre dernier, la Communauté économique européenne insiste pour que la négociation agricole englobe toutes les mesures directes et indirectes et vise tous les segments de l'agriculture (négociation globale). Elle insiste cependant pour qu'on reconnaisse la nécessité d'interventions gouvernementales en agriculture.

Dans cette même proposition, elle suggère comme élément de contrôle aux frontières, le renforcement de l'article XI du GATT. Toujours à ce chapitre, elle propose un rééquilibrage des politiques mais semble rejeter la notion de conversion tarifaire à l'américaine qui ne comporterait pas de prix de référence autre que celui des marchés mondiaux, des prix de distorsion.

Enfin, pour la C.E.E., un accord commercial multilatéral va de pair avec un accord sur les changes.

Bien qu'il ne soit pas question pour la C.E.E. d'adopter une approche ultra-libéraliste comme le préconisent les Etats-Unis dans le secteur de l'agriculture et de l'alimentation, ses positions ne sont plus aussi tranchées qu'elles pouvaient l'être il y a deux ans. On affirme moins souvent du côté de la C.E.E. que les principes fondamentaux de la Politique agricole commune sont intouchables. Jusqu'ou ira-t-elle dans ce qu'on pourrait qualifier de recul?

II- UN HUITIÈME ACCORD DU GATT ET LES AJUSTEMENTS POUR L'AGRO-ALIMENTAIRE QUÉBÉCOIS

Tenter de définir précisément à quoi ressemblera le huitième accord du GATT relève du devin. Il y a des virages importants qui sont en voie de se produire, d'autres pourraient survenir dans les prochains mois.

Mais on peut supposer qu'à partir de décembre 1990, le contexte de production et de commercialisation des produits agricoles et alimentaires, sans être totalement libéralisé, sera somme toute plus libéral. Le compromis agricole se situera quelque part entre le libéralisme et le réalisme.

Les producteurs et productrices agricoles du Québec et tous les maillons de la chaîne agro-alimentaire feront possiblement face à une concurrence accrue des importations, ne serait-ce qu'au niveau de la réduction ou de l'abolition des tarifs douaniers, et à une moins grande autonomie que par le passé en matière des politiques agricoles.
Dès aujourd'hui, il y a urgence notoire pour la mise en place de mesures qui assureront une productivité accrue de tous les maillons de cette chaîne, des politiques notamment de formation, de gestion et de transfert technologique.

La concertation entre tous les acteurs de cette chaîne agro-alimentaire est une chose qui m'apparaît comme tout aussi importante pour faire face à ce nouveau contexte comercial.

Il ne faut pas attendre de subir cette concurrence accrue, mais l'affronter et profiter d'un meilleur contexte sur les marchés internationaux, en particulier dans les créneaux de la surtransformation. Cette concertation semble à l'heure actuelle faire défaut.

Même si on ne connaît pas le contenu et l'intensité des changements, il vaut mieux trop se préparer que de se préparer insuffisamment.

Ceci étant dit et pour conclure, je me permettrai de faire jouer certaines de mes intuitions sur le plan général. Des intuitions non pas sur ce que devraient être les nouvelles règles du GATT en matière agricole, mais plutôt ce qu'elles ne devraient pas être compte tenu des particularités de l'agriculture.

i) On ferait fausse route avec un huitième accord du GATT en matière agricole, si on comptait de façon trop marquée sur le jeu du libre marché libéré le plus possible de ce qu'on appelle les contraintes, pour corriger les excédents structurels qu'on a pu observer au cours des récentes années et pour raffermir les cours mondiaux.

L'extraordinaire capacité de production mise en place depuis le milieu des années 70, la diffusion des innovations technologiques, sans compter les réformes des pays de l'Est, font que nous risquons d'attendre fort longtemps avec les coûts d'ajustement que cela entraînera, avant que les cours mondiaux ne reprennent une vigueur plus «permanente». Plus que jamais, des arrangements internationaux sur une certaine discipline de production seront nécessaires pour régler ce problème.
Les 25 années d'histoire québécoise en matière de gestion des approvisionnements, de contrôle des importations, sans pour autant les interdire, est un bon exemple de mesures efficaces qui peuvent contribuer à l'atténuation des excédents mondiaux.

L'Europe fait l'expérience depuis 1984 d'une gestion des approvisionnements laitiers par des quotas. Elle a réduit les tensions mondiales en diminuant de 10 % en cinq ans sa collecte de lait sur le territoire de la Communauté. Ce sont par contre les pays qui n'ont pas appliqué de telles restrictions efficaces comme les Etats-Unis, la Nouvelle-Zélande et l'Australie qui risquent d'être responsables de la reprise des tensions dans ce secteur. Cette histoire récente devrait éclairer la lanterne des goûts et des gens du GATT.

ii) On ferait fausse route avec un huitième accord du GATT si on retirait sans réfléchir sur l'avenir, des ressources productives de l'agriculture, des investissements de plusieurs générations pour atteindre uniquement des objectifs de libéralisation du commerce international. Les défis des années 1990 et 2000 commandent de nourrir près de cinq milliards d'individus, dont déjà plusieurs centaines de millions souffrent de malnutrition.

iii) On ferait fausse route au GATT, si on mettait trop d'emphase sur les contraintes commerciales attribuables aux normes sanitaires et phytosanitaires, et qu'on rendait secondaire la finalité première des normes, soit la protection de la santé des humains, des animaux et des plantes.

iv) On se tromperait avec un huitième accord du GATT, si on laissait s'effriter le tissu rural, si on omettait d'assurer la pérennité et la santé de la

base de la chaîne agro-alimentaire, soit l'agriculture, par des politiques adéquates.

J'ouvre une parenthèse ici, cela signifie le maintien de la capacité du gouvernement du Québec d'intervenir minimalement, comme ce fut le cas par le passé (de 13 % à 15 % du revenu agricole), en stabilisant une partie des revenus agricoles par un programme d'assurance-revenu ou par des formules de détermination de prix sur la base des coûts de production avec un contrôle approprié aux frontières. L'assurance-récolte pour contrer les aléas climatiques et le crédit agricole sont tout aussi essentiels. Avec les risque inhérents à ces secteurs, un rendement financier inférieur à 3 % mais un rendement économique et social considérable, le financement agricole constitue un préalable essentiel pour relever les défis agricoles des années 1990 et 2000.

v) On ferait fausse route au GATT, si on croyait que le défi environnemental de l'agriculture pour les dix prochaines années peut se relever sans un contexte de sécurité relative des revenus des agriculteurs.

vi) Enfin, les gouvernements et les parties contractantes du GATT feraient fausse route, s'ils misaient uniquement pour les pays en voie de développement, sur l'expansion des exportations tout en continuant à réduire les aides comme on l'a fait depuis trois ans et à maintenir leur pression en regard de la dette extérieure de ces pays (comme on l'a vu récemment pour le Pérou).

Dans cette négociation, tout est question de dosage entre les fonctions économique et commerciale de l'agriculture et les autres fonctions tout aussi importantes telles l'occupation du territoire, la sécurité alimentaire des nations, l'entretien et la sauvegarde de l'environnement, un défi que l'agriculture sera appelée à rencontrer de plus en plus. Il y a moyen d'en arriver, et tous le souhaitent, à des règles et disciplines plus claires en matière de subventions et de mesures aux frontières, pour assurer une concurrence plus loyale sur les marchés internationaux, des chances égales aux pays de profiter de l'expansion de la demande mondiale et la réduction des tensions. Le statu quo ne peut être maintenu.

Mais il faut demeurer rationnel, pragmatique, visionnaire et surtout équilibré.

LA RÉVISION DE LA POLITIQUE AGRO-ALIMENTAIRE CANADIENNE

POURQUOI?

COMMENT?

Gilles Lavoie, directeur général, Agriculture Canada

LA RÉVISION DE LA POLITIQUE AGRO-ALIMENTAIRE CANADIENNE

POURQUOI?

COMMENT?

«Actuellement, le Canada n'a pas de véritable politique agricole nationale et il ne semble pas avoir une idée claire de ce que devraient être la philosophie et les objectifs d'une politique nationale. Le Canada semble plutôt avoir un ensemble confus de politiques et de programmes, dont un grand nombre furent développés à l'occasion de crises et qui ont été rafistolés et perpétués longtemps après que la crise originelle eut disparu. Un grand nombre de ces politiques sont inefficaces face aux problèmes contemporains de l'industrie agro-alimentaire».

L'auteur de cette affirmation est le Dr. Clay Gilson... Elle fut exprimée en 1967. Plusieurs d'entre nous, et à commencer par M. Dan Mazankowski, croyons qu'une telle affirmation est encore, dans une certaine mesure, valable aujourd'hui. C'est cette prise de conscience qui a été l'élément déclencheur de la revue actuelle de la politique agro-alimentaire canadienne.

Pour bien comprendre la direction que devrait emprunter la politique agro-alimentaire nationale, il est utile de se rappeler certains événements qui ont donné naissance aux politiques actuellement en vigueur.

LES ORIGINES DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Au cours du dernier siècle, la politique agricole canadienne s'est articulée autour d'intérêts régionaux et sectoriels spécifiques.

1880 - 1920

Dans l'Ouest canadien, la naissance de l'industrie céréalière a engendré des préoccupations concernant les pouvoirs des compagnies de chemin de fer et des entreprises privées d'exportation. Ceci a donné lieu

- à l'accord sur les tarifs de la Passe du Nid-de-Corbeau qui a garanti l'expédition du grain et des effets des colons au plus bas taux disponible;
- à la création de coopératives pour permettre des prix communs et un pouvoir alternatif à celui de l'entreprise privée;
- à la création du Bureau des commissaires des grains pour l'établissement des prix par catégories;
- à la création de l'Agence de vente du blé au cours de la première grande guerre qui avait un pouvoir exclusif de vente à l'exportation.

Ces structures ont été limitées à l'Ouest et ont fonctionné sur une base régionale et non pas provinciale ou nationale.

Dans l'Est, la politique nationale s'est concentrée sur la protection tarifaire pour l'industrie et, par suite de l'accroissement des activités d'élevage, l'Est est devenu importateur net de céréales à la fin du siècle dernier. Contrairement à ce qui s'est passé aux Etats-Unis où la politique agricole a été graduellement mise en place dans une perspective nationale, au Canada la distinction entre l'Ouest et l'Est a été maintenue.

1920-1939

Les événements des années 30 ont amené les gouvernements à modifier leurs politiques. Il est devenu évident que les marchés ne s'ajustaient pas automatiquement d'eux-mêmes et que les gouvernements ne pouvaient pas accepter les pertes de revenus et de richesses engendrées par des marchés non réglementés. D'autre part, les travaux de Keynes ont amené les gouvernements à être plus actifs dans la conduite des affaires économiques, en utilisant les dépenses publiques pour stimuler l'économie et redistribuer les revenus.

Par suite de 40 ou 50 ans de pressions pour un contrôle accru, le gouvernement fédéral a accepté, sans enthousiasme, de créer la région de la Commission canadienne du blé, isolant ainsi cette région du reste du Canada en termes de développement des politiques céréalières. Les pouvoirs du fédéral en vertu de l'article 92 (10) de la constitution n'ont pas été utilisés dans l'Est à cause des réticences et de l'absence de perception d'un besoin semblable. Les lois sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et sur la réhabilitation de l'agriculture des Prairies ont confirmé cette division Est-Ouest. Tout ceci, joint au faible pouvoir politique et fiscal des provinces des prairies, a fait que le gouvernement fédéral s'est trouvé à assurer le leadership des politiques céréalières de cette région.

C'est au cours de cette période que le gouvernement fédéral a tenté d'adopter une législation pour créer des offices de commercialisation. Ceci fut déclaré ultra vires parce qu'une telle loi empiétait sur le commerce intraprovincial. La Colombie britannique a elle aussi tenté sa chance. Même réponse: ultra vires parce qu'il y avait là une tentative de contrôler le commerce interprovincial. Cette période a également été celle des premières actions gouvernementales dans le champ du crédit agricole.

1939 - 1960

La période 1939 - 1960 a vu un contrôle gouvernemental de plus en plus important pour encourager et réglementer la production et le commerce des produits agricoles. Citons quelques exemples:

- La Loi sur la commercialisation des produits agricoles pour permettre aux provinces d'adopter des lois sur la mise en marché;
- l'addition de l'avoine et de l'orge aux pouvoirs de la C.C.B.;
- la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles;
- la subvention au transport des céréales fourragères des Prairies vers l'Est et la Colombie britannique rendue permanente par la création de l'Office canadien des provendes;
- la création de l'Office des produits agricoles (1954);
- la création de l'Office de stabilisation des prix agricoles (1958);
- la Société du crédit agricole;
- la Loi sur l'assurance-récolte;
- la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

À la fin des années 50, la politique agricole était devenue indépendante des politiques macro-économiques nationales.

1960 - 1972

- Cette période allait poser des dilemmes aux politiciens. Des changements rapides étaient en marche. Certains produits, tels le lait et la volaille étaient en situation permanente de crise.

- L'augmentation de l'industrie animale dans l'Ouest et celle des secteurs laitier, bovin et porcin dans l'Est ont conduit à des problèmes dans la mise en marché des provendes et ont amené la mise en question des pouvoirs de la C.C.B. sur la fixation des prix et le contrôle des mouvements des grains. Les différences dans les prix demandés aux utilisateurs domestiques et étrangers ont entraîné un changement dans la politique.

- On a vu la capacité fiscale des provinces s'accroître au moment où ces dilemmes surgissaient.

- La révolution tranquille au Québec, qui a accéléré l'urbanisation et la diversification industrielle et l'émergence d'un secteur agricole dynamique.

- La poussée inflationniste a affaibli la valeur de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles.

- La force montante des producteurs regroupés en association(s).

- Sur le plan législatif, citons la loi créant la Commission canadienne du lait et celle créant les agences nationales de commercialisation des produits agricoles.

1972 - 1981

- L'entrée de l'Union soviétique sur le marché des achats de céréales et des oléagineux.

- La mise en marché du boeuf et du porc sur le marché national, en comparaison de sa nature régionale des années antérieures.

- L'inflation et les prix élevés des produits agricoles ont créé des pressions sur l'OSPA.

- La création des agences nationales pour les oeufs, le poulet et la dinde.

- La croissance rapide de l'industrie du porc au Québec.

- L'émergence de nouvelles variétés de maïs et de soya qui ont transformé l'Ontario en exportateur net de grains.

- La prolifération des programmes provinciaux de stabilisation des revenus.

Les politiques furent modifiées

- Stabilisation: inclusion des coûts de production sous l'OSPA et adoption de la Loi sur la stabilisation des grains de l'Ouest.

- La nouvelle politique sur les céréales fourragères qui a permis l'accès ouvert aux marchés et la nationalisation et même la continentalisation du

marché des viandes rouges. Ce fut là une percée importante vers une politique nationale plutôt que régionale.

- L'élimination des subventions au transport des provendes en Ontario et dans une partie du Québec et le programme d'ajustement qui a permis de développer des capacités d'entreposage et de séchage. Ceci s'est fait en parallèle avec la disponibilité de variétés de céréales mieux adaptées aux conditions climatiques du Québec et de l'Ontario.

- Les modifications à l'assurance-récolte qui a accru la subvention fédérale.

- L'adoption de la Loi sur les paiements anticipés des récoltes.

Les années 1980

Les années 80 furent la décennie des interventions ad hoc. Le **U.S. Farm Bill** de 1981 qui voulait préserver les prix élevés des années précédentes et celui de 1985 qui a renversé la tendance et stimulé la guerre commerciale que l'on connaît et les sécheresses successives dans les Prairies ont été les principales causes de ces interventions spéciales.

Ces années furent celles du développement des ententes créant des programmes nationaux tripartites de stabilisation des prix, en particulier dans les viandes rouges. Ces programmes constituent une des plus importantes percées dans la mise en place d'une politique nationale.

Les origines de cette politique sont nombreuses. Il y a eu les amendements à l'OSPA en 1975 qui permettaient des programmes à frais partagés. Les pressions sont venues également de l'insatisfaction créée par la Loi fédérale sur la stabilisation des prix et de la prolifération des programmes provinciaux qui ont engendré des craintes de balkanisation. La globalisation des marchés a contribué à la prise de conscience du besoin d'une politique à l'échelle nationale. La solution adoptée diffère sensiblement de celle trouvée pour le lait et la volaille. Les deux paliers de gouvernement ont fait équipe avec les producteurs et, pour la première fois, les gouvernements ont accepté, avec le soutien des producteurs, de discipliner leur droit d'intervention en agriculture.

On ne peut enfin oublier les négociations commerciales multilatérales actuelles. Dans les rondes précédentes, l'agriculture a été placée sur des voies d'exception et d'évitement. Dans celles en cours, elle est au centre du débat. Les tarifs imposés sur les produits agricoles sont devenus minimaux. On ne peut donc espérer des gains au niveau de la libéralisation des échanges par des actions sur les tarifs. Les restrictions majeures au commerce viennent de la politique agricole commune de l'Europe et des exemptions (waivers) consenties aux Etats-Unis. Ici encore, il s'agit de discipliner les politiques domestiques des différents pays pour bénéficier de l'accès le plus libre possible aux marchés internationaux. Toutefois, le succès demeure à venir.

Les messages de ce survol historique sont nombreux:

- Nos politiques ont été dans une grande mesure des politiques régionales.

- Nos politiques ont été trop souvent sectorielles et segmentées.

- La politique agricole a été à la remorque de l'ensemble des politiques nationales jusqu'à la fin des années 1950. C'est ce qui a favorisé l'approche parcellaire.

- Les politiques régionales et sous-sectorielles ont répondu à des circonstances qui, dans de nombreux cas, n'existent plus.

- Etant donné l'interdépendance des régions et des produits, il n'est pas possible de modifier nos politiques sans faire intervenir des intérêts multiples.

Les négociations commerciales en cours renferment, en puissance, des changements profonds dans les relations commerciales entre tous les pays. Il nous faut être en mesure de profiter des nouvelles possibilités commerciales.

Les dépenses des deux paliers de gouvernements en agriculture et alimentation s'élevaient à 6,6 milliards de dollars en 1988-1989, dont 4,6 milliards pour le gouvernement fédéral. Il est intéressant de noter que de ce dernier montant 2,2 milliards (3,6 milliards en 1987-1988) étaient consacrés au soutien direct des revenus.

Malgré un tel niveau d'intervention gouvernementale, le revenu net provenant du marché était estimé, en 1989, à 2,8 milliards de dollars seulement. En comparaison avec 4,3 milliards pour la période 1981-1984, c'est une baisse importante. En termes réels, les prix des produits agricoles poursuivent une tendance à long terme à la baisse. Malgré une amélioration au cours des dernières années, 9,5% des entreprises agricoles avaient en 1989 des arrérages dans leurs paiements. Ajoutons à ce portrait, les quelque 140 barrières au commerce interprovincial et le besoin de

réviser nos politiques agro-alimentaires apparaîtra comme une lapalissade.

L'avenir

La revue de la politique agro-alimentaire canadienne vise à regrouper tout le monde autour d'une vision commune. Les ministres fédéraux et provinciaux, lors de leur conférence à Prince Albert, ont convenu de bâtir la politique agro-alimentaire des années 1990 sur quatre piliers:

1. une plus grande sensibilité aux marchés;
2. une plus grande autonomie des producteurs et des productrices;
3. une politique nationale tenant compte de la diversité régionale;
4. une meilleure protection de l'environnement (un développement durable).

En décembre dernier, le ministre a réuni à Ottawa quelque 1800 intervenants du milieu agro-alimentaire canadien pour poursuivre la réflexion. Il y a eu consensus pour concentrer, dans un premier temps, nos efforts d'adaptation dans sept (7) secteurs:

1. le commerce et le développement de produits à forte valeur ajoutée;
2. la gestion et le financement de nos entreprises agricoles;
3. la sécurité des revenus;
4. la gestion des approvisionnements;
5. le transport;
6. la qualité et la salubrité des aliments;
7. l'agriculture intégrée (durable).

Phase actuelle

Ayant identifié des priorités, un mécanisme a été mis en place pour poursuivre l'analyse des contraintes et des forces du secteur et élaborer des options qui pourraient nous permettre de croître dans la bonne direction. Le mécanisme choisi consiste essentiellement en des groupes de travail composés de représentants des gouvernements et de l'industrie.

Le travail de ces comités est un élément clé de la revue. Ce n'est pas la revue du Ministre fédéral, ce ne sont pas ses options, ses solutions - ce seront les options, les solutions de tous les intéressés. Il n'y a pas de vaches sacrées et il n'y a pas de fiefs à protéger - il y a des outils collectifs à choisir ensemble. Une fois cette phase complétée, de plus amples consultations seront tenues. Les ministres provinciaux et fédéraux feront le point en août 1990 et suggéreront les prochaines étapes et, éventuellement, le Parlement et les législatures provinciales ou les cabinets des différents gouvernements, selon le cas, prendront les décisions reflétant le plus large consensus possible. Il n'y a pas d'échéancier arrêté mais il y a une volonté ferme d'aller de l'avant rapidement.

Les équipes suivantes sont actuellement à l'oeuvre:

- le Groupe de travail sur le lait;
- le Groupe de travail sur la volaille;
- le Groupe de travail sur la compétitivité;
- le Conseil fédéral-provincial sur le développement des marchés;
- recherche et technologie;
- la Revue de l'enregistrement des pesticides;
- la salubrité et la qualité des aliments;
- la sécurité des revenus des producteurs de grains;
- la revue fédérale-provinciale sur la sécurité des revenus;
- l'agriculture durable;
- la gestion et le financement des entreprises agricoles;
- le transport;
- les barrières au commerce interprovincial.

Ces équipes sont composées en très grande majorité de représentants de l'industrie et des gouvernements. Ceci concrétise l'engagement d'être des «partenaires dans la croissance». Ensemble, nous devons relever un défi important: élaborer une politique agro-alimentaire canadienne qui fournira à l'industrie le climat socio-économique requis pour prospérer tout en préservant la capacité productrice des ressources pour les générations futures.

En terminant, j'aimerais remercier le D'. Doug Hedley, d'Agriculture Canada, qui m'a amicalement permis d'utiliser ses écrits sur l'évolution historique de la politique agricole canadienne.

LA POLITIQUE AGRICOLE DU QUÉBEC FACE AUX DOSSIERS DES NÉGOCIATIONS MULTILATÉRALES ET DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE AGRICOLE NATIONALE

Jean-Yves Lavoie, sous-ministre adjoint des affaires économiques, industrielles et commerciales, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

LA POLITIQUE AGRICOLE DU QUÉBEC FACE AUX DOSSIERS DES NÉGOCIATIONS MULTILATÉRALES ET DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE AGRICOLE NATIONALE

On m'a réservé, à notre ordre du jour d'aujourd'hui, un sujet assez précis, c'est-à-dire d'exposer la position du gouvernement du Québec dans les deux dossiers qui viennent de nous être présentés par MM. Loubier et Gilles Lavoie. J'ai ajouté un objectif plus personnel, celui de vous montrer comment une position gouvernementale, dans de tels dossiers, peut être définie, peut être articulée; le processus qui doit être suivi lorsqu'on a à définir une telle position et aussi vous exprimer ce qu'on attend de vous, et de nous du gouvernement, dans le traitement de tels dossiers.

Dans des dossiers aussi majeurs qu'on pourrait qualifier «d'historiques», ceux des négociations du GATT et de la révision de la politique fédérale, il faut, en tout premier lieu, dans la définition d'une position gouvernementale, qu'on identifie les changements, les modifications, les changements au terrain de jeu qui sont intervenus justement depuis que les politiques sur lesquelles on travaille, ont été mises en place.

Un tel exercice chez-nous, et j'imagine à l'UPA et au gouvernement fédéral, a exigé ou exige encore des tonnes de documents. Je vais essayer de récapituler, condenser ce que moi je considère comme les événements ou les changements majeurs qui, dans le fond, ont servi de base à tout ce que je vais dire dans les prochaines 20 minutes.

NÉGOCIATIONS MULTILATERALES

Il y a deux changements qui sont intervenus depuis, soit les années soixante, soixante-dix, alors qu'ont été définies les règles commerciales et politiques sur lesquelles on travaille. Le premier est un nouveau cadre que j'ai appelé un cadre politico-budgétaire; ce n'est pas seulement le propre du gouvernement du Québec, encore pas non plus seulement le propre du gouvernement canadien. Toute la situation budgétaire des gouvernements a été radicalement modifiée depuis 1960-1970. Le premier gouvernement à faire le virage, vous vous en souvenez, a été le gouvernement britannique. On se dirigeait, dans ce pays, vers un déficit qui allait conduire le pays à la faillite. Donc, on a été obligé de faire un virage, disons un virage majeur, pour justement rétablir l'équilibre financier. La même situation est possible, tant aux Etats-Unis que dans d'autres pays européens et évidemment au Canada. Tous les gouvernements doivent réduire leurs dépenses. Toute la structure de production, toute l'infrastructure économique de ces Etats-là, a été tellement modifiée que les gouvernements doivent aujourd'hui nécessairement réduire leurs dépenses. On le voit, évidemment plus concrètement, par les derniers gestes qui viennent d'être posés par le gouvernement fédéral. On le voit chez-nous, au Québec, par la volonté qui a été exprimée plusieurs fois de réduire le déficit; on n'a pas encore atteint un haut niveau de réduction des dépenses mais du moins, il y a eu un fort ralentissement dans leur croissance. On devrait, comme dans les Etats que je viens de mentionner, connaître au Québec l'obligation de réduire davantage les dépenses. Pour ces raisons, tous les Etats industrialisés doivent nécessairement trouver une nouvelle approche pour soutenir l'agriculture.

L'autre tendance lourde qui sert de base à toute la définition de notre position, c'est le nouveau cadre mondial commercial. Ici, on a deux phénomènes qui se sont produits en parallèle, deux phénomènes qui sont presque contradictoires. On a assisté là encore, depuis une vingtaine d'années, simultanément, à une mondialisation des marchés; pour tous les produits, le marché disponible est maintenant la planète. Il y a aussi la segmentation des marchés, c'est-à-dire qu'on ne fera plus dorénavant du commerce sur quelques grandes denrées de base mais vraiment sur des marchés beaucoup plus segmentés que ce qu'on avait connu jusqu'à maintenant. Cette mondialisation et cette segmentation des marchés amènent deux conséquences.

La première: on doit être plus compétitifs parce que maintenant il est possible pour n'importe quel fabricant ou producteur à peu près n'importe où dans le monde, de livrer chez nous des plats très raffinés, des mets préparés, etc., puisque les distances n'ont plus d'importance. Ce qui n'était pas le cas, il y a à peine 10 ans, où on pouvait se définir, soit une politique agricole, soit une stratégie de développement industriel, strictement en fonction de nos préoccupations à nous. Etant donné ces phénomènes-là, ce ne sera plus possible.

L'autre conséquence de la mondialisation des marchés, c'est que maintenant tous nos voisins sont

nos concurrents. Etant nos concurrents très directs, très quotidiens, tous nos voisins se préoccupent dorénavant du contenu réel de nos politiques agricoles.

Dans ces deux dossiers, que ce soit les négociations du GATT ou la révision des politiques fédérales, c'est le cadre mondial commercial. Je rajoute, pour vous faire comprendre la position que l'on a adoptée dans la négociation du GATT, deux autres constats de base.

Le premier c'est que, à l'échelle internationale, dans le terrain ou l'espace commercial mondial, le Canada, et évidemment le Québec, sont des petits acteurs. On ne peut pas espérer dicter nos conditions, nos politiques commerciales à l'ensemble du monde. On est obligé de tenir compte de ce que désirent, de ce que veulent mettre en place d'autres acteurs, certains de taille beaucoup plus importante que celle du Canada.

L'autre constat de base, c'est que nous sommes très dépendants des échanges commerciaux. Chez nous, les échanges commerciaux occupent une place prépondérante dans notre produit intérieur brut, ou, si vous voulez, si nos échanges commerciaux devaient connaître des fluctuations graves, il en découlerait des fluctuations difficiles à supporter tant par les individus que par les gouvernements.

Ces deux constats généraux, de même que les deux plus précis dans le dossier du GATT, nous ont amenés à être très spécifiques dans notre approche de négociations. Nous nous sommes dit, dans ces deux dossiers-là, nous n'essayerons pas de définir le cadre mondial commercial qui va être mis en place à partir du 1er janvier 1991, mais nous essayerons de mettre nos énergies sur deux dossiers qui, pour nous, ont été présentés comme des préalables essentiels. C'était le renforcement de l'article XI, et l'autre, dont je vais parler un peu plus, la précision qui devra être apportée sur les règles de subventionnement. Encore là, on partait vraiment de ce qui nous est, selon nous, possible sur la scène mondiale. On a ici un objectif, et c'est qu'on nous permette, dans le futur, de continuer à offrir aux agriculteurs des programmes de stabilisation des revenus, sans être exposé à des droits compensateurs. Maintenant tout le monde reconnaît les droits compensateurs comme menant à la mort des programmes qu'on essaye de préserver. Pour nous permettre de continuer à administrer les programmes de stabilisation, on devait amener le Canada et, éventuellement les autres intervenants à Genève, à préciser ces règles de subventionnement. Les deux niveaux de subvention dont on devra tenir compte, dorénavant, lors de calculs de droits compensateurs, c'est non seulement le niveau des subventions qui seront versées dans le pays accusé mais aussi l'écart entre le pays accusateur et le pays accusé.

L'autre élément, nous l'avons offert à l'ensemble des autres provinces, à la Communauté internationale: nous sommes prêts à nous imposer un plafond, dans le niveau de nos subventions.

Dans le cadre de ces deux nouvelles contraintes, on demande à la Communauté internationale, de nous laisser la liberté de faire ce qu'on entend chez nous.

M. Yvan Loubier s'est permis, tout à l'heure, de faire des prévisions sur ce que pourrait être l'issue des négociations du GATT ou de ce que ne devrait pas être l'issue des négociations du GATT. Je n'oserais pas faire de telles prévisions. Cependant, je peux vous dire qu'il est, à mon avis, irréaliste de penser que toutes les politiques de soutien en agriculture seront démantelées au cours des prochaines années, même sur une période de dix ans, comme certains groupes ont pu le proposer. Je vous dirai aussi très directement qu'il est illusoire de croire qu'on pourra à la fois renforcer l'article XI et préciser les règles de subventionnement pour conserver nos programmes de stabilisation sans avoir, de notre côté aussi, à faire des compromis sur nos modes d'actions, sur nos façons d'administrer nos programmes. Je pense qu'il nous faut être lucides, réalistes et envisager de tels changements au cours des prochaines années.

RÉVISION DE LA POLITIQUE AGRICOLE NATIONALE

Dans le dossier soulevé par Gilles Lavoie, c'est-à-dire la révision de l'ensemble des interventions fédérales, on a essayé, au gouvernement du Québec, d'avoir une approche aussi pragmatique, j'ai presque envie de dire terre à terre. Je ne reviendrai pas sur l'importance de l'exercice pour le Québec. Mais à mon avis, tout l'exercice doit conduire à une chose, c'est à un nouveau pacte canadien, à une nouvelle entente fédérale/provinciale sur un cadre général de développement de l'agriculture et ce cadre général doit nécessairement comporter trois grands piliers: une politique de transport équilibré, une politique de sécurité du revenu qui tient compte des besoins de chacune des provinces et enfin des programmes de gestion de l'offre rajeunis ou rafraîchis. Je reviens rapidement sur chacun.

On a déjà mentionné l'importance qu'occupaient chez nous les programmes de gestion de l'offre; c'est la moitié de toutes les recettes des agriculteurs qui sont réalisées dans le cadre de ces programmes. Au niveau international, ils nous assurent une protection plus valable et ils n'entraînent pas de déboursés gouvernementaux importants. Donc, pour nous, ces programmes doivent être maintenus mais rafraîchis,

je dis rafraîchis, parce que là encore il faut être réalistes et lucides. Est-ce qu'on peut penser, qu'au niveau canadien, on pourra convaincre les autres provinces, et le gouvernement fédéral d'apporter des renforcements aux règles d'administration des offices nationaux, sans tenir compte des demandes de ces autres provinces. Il ne sert à rien de se cacher la tête dans le sable. Il y a un bon nombre de provinces qui sont loin d'être satisfaites du fonctionnement actuel des offices nationaux. Un bon nombre de provinces ne se satisfont plus des pourcentages de la demande ou de la production canadienne qui leur ont été alloués dans le cadre des offices nationaux, alors que, au même moment, on leur impose des restrictions économiques ou commerciales dans le développement de leurs autres productions. Est-ce qu'on pourra conserver longtemps encore le couvercle qui est mis sur les irritations des provinces des Prairies qui, d'un côté, voient un chapeau imposé sur leur production avicole et laitière, et qui, en même temps, ont beaucoup de difficulté, étant donné le contexte des échanges commerciaux, à développer leur production de viande et de céréales.

Sur ce dossier aussi, je pense qu'il faut faire front commun pour conserver et renforcer ces programmes chez nous mais il faut se préparer à des ajustements, il faut se préparer à des concessions éventuelles à nos partenaires des autres provinces. Même chose dans le Nid-de-Corbeau. Je ne réitérerai pas une autre fois la position du Québec. Mais je vais vous poser une question: est-ce que vous croyez réaliste, peu importe le poids politique du Québec ou le poids politique de l'industrie alimentaire québécoise, est-ce que vous trouvez réaliste qu'on puisse imposer, pendant encore un bon nombre d'années, les règles actuelles de versements de la subvention, c'est-à-dire les versements aux compagnies de chemins de fer, malgré les demandes grandissantes qui, sur plusieurs aspects, sont légitimes, de l'Alberta, de la Colombie britannique et de plusieurs groupes de la Saskatchewan et du Manitoba. Là aussi, je vous pose la question très directement, est-ce que vous croyez qu'on pourra, pendant longtemps encore, conserver notre position assez hermétique?

En ce qui concerne la sécurité du revenu, là-dessus nous sommes plus durs parce qu'on a traversé, de 1974 à 1989, un très long purgatoire. Ca nous a pris une quinzaine d'années à convaincre les autres provinces, et je devrais ajouter le gouvernement fédéral, qu'une politique de stabilisation devait tenir compte justement des spécificités de chacune des provinces, de chacune des régions. On a obtenu, après une quinzaine d'années de débats, l'autorisation de gérer chez-nous nos propres programmes de stabilisation. Nous avons accepté certaines règles. J'ai parlé tout à l'heure de plafonnement; cela a permis cette nouvelle entente-là, comme l'a soulevé Gilles Lavoie, d'introduire une forme de financement plus équitable, le financement tripartite. Donc nous estimons, chez nous, en ce qui a trait à la stabilisation que la balle est dans le camp du fédéral. On nous parle, depuis quelques années, de programmes de stabilisation plus neutres, plus découplés, mais je crois qu'on n'a pas encore fait la démonstration que ces programmes pouvaient être mis en place de façon réaliste. Donc, sur le dossier de la stabilisation de la sécurité des revenus, nous attendons la position du gouvernement fédéral.

Le compromis auquel on devra arriver, à l'issu de l'exercice de révision des politiques fédérales, sur ces trois grands piliers-là, devra respecter certaines conditions. Je les ramène à trois groupes. On a insisté au cours des dix-huit derniers mois sur l'équité. Il ne pourra pas y avoir de compromis, il ne pourra y avoir de nouvelles politiques agricoles canadiennes acceptables à un nombre minimal de provinces, s'il n'en résulte pas des interventions fédérales équitables. On a déjà défini ce que l'on attendait par interventions équitables:

1. le gouvernement fédéral doit intervenir au même niveau, en pourcentage, des recettes monétaires dans chacune des provinces;

2. dans le cadre de ces interventions fédérales, les provinces doivent être autorisées à administrer leurs propres programmes.

Une deuxième condition essentielle qu'on avait exprimée, dès le début, et qui devra être respectée dans le concensus, c'est que le fédéral ne doive pas profiter de cet exercice pour réduire son support à l'agro-alimentaire. Le point de départ de mon exposé, ce matin, a été le nouveau contexte politico-budgétaire dans lequel sont placés tous les gouvernements. Donc, je pense là-dessus, malgré la situation budgétaire dans laquelle se trouve le gouvernement fédéral qu'il doit respecter son engagement de maintenir son support envers l'agriculture. Et maintenir son support c'est, pour le Québec, le rétablissement de l'équité qui signifiera, à notre avis, que ce support devra être augmenté.

Dans les deux grands dossiers, que ce soit celui du GATT ou la révision des politiques fédérales, on ne peut pas espérer imposer tous nos souhaits, tous nos désirs aux autres provinces. Il faudra nécessairement en arriver à un pacte. Nous ne pouvons pas, dans aucun des deux dossiers, nous isoler, soit des 96 autres pays, membres du GATT, soit des 10 autres gouvernements impliqués dans la politique agricole canadienne. Nous ne pouvons pas non plus avoir une position monolithique. Ni le Ministère, ni le

gouvernement du Québec, ni les producteurs, ni les transformateurs sont les seuls à détenir la vérité.

Un vrai compromis devra évidemment être un compromis intergouvernemental mais aussi un compromis entre les différents segments de la chaîne agro-alimentaire. C'est là, à mon avis, notre principal problème, dans le traitement de ces deux dossiers là. Nous sommes à dix mois d'une date majeure dans la négociation du GATT, à moins d'une année de l'issu de l'exercice fédéral de révision des politiques agricoles. A mon avis, on n'a pas réussi à faire, chez nous, le nécessaire exercice de réflexion pour identifier nos stratégies. Est-ce qu'on connaît, dans chacune de nos industries, que ce soit l'industrie laitière, l'industrie des viandes, est-ce qu'on a identifié, tous ensemble, quels sont nos intouchables? Est-ce qu'on a identifié les irritants qu'on aimerait voir réduits dans les programmes ou les politiques des autres provinces ou des autres pays? Et surtout, aussi, est-ce qu'on a identifié les arrangements, les nécessaires arrangements auxquels il faut se préparer pour en arriver à signer un pacte?

C'est là, à mon avis, le rôle premier que vous aurez, au cours de la prochaine année, de nous dire justement quelles sont vos stratégies, quelles sont vos conditions minimales pour adhérer au pacte. Vous êtes tous des leaders de votre milieu, que vous soyez des représentants des producteurs, des transformateurs, des détaillants, des institutions financières. Il est urgent que vous mettiez carte sur table parce que d'autres vont le faire pour nous.

LA COMPÉTITIVITE COMPARÉE DU SECTEUR LAITIER QUÉBÉCOIS?[1]

Daniel-Mercier Gouin, professeur, Département d'économie rurale et chercheur au Groupe de recherche en économie et politique agricoles (GREPA)Université Laval et Serge Lebeau, directeur adjoint au GREPA.

1 Cette conférence est tirée d'une recherche plus vaste menée en collaboration avec MM. Denis Hairy et Daniel Perraud, chercheurs à l'Institut National de la Recherche Agronomique de France, laboratoires Économie et sociologie rurales de Paris et de Grenoble.

LA COMPÉTITIVITE COMPARÉE DU SECTEUR LAITIER QUÉBÉCOIS?

La présentation d'aujourd'hui est issue d'une recherche conjointe GREPA/Institut National de la Recherche Agronomique de France, financée par le CORPAQ. Cette recherche porte sur l'étude de l'évolution des structures, des techniques utilisées, des facteurs socio-économiques et de quelques résultats financiers des fermes laitières de huit importantes régions laitières: le Québec, l'Ontario, les Etats de New-York, du Wisconsin et de la Californie, la France et l'Angleterre.

POURQUOI UNE TELLE ÉTUDE?

Essentiellement, il y a deux raisons pour lesquelles nous avons entrepris de faire cette étude: **premièrement**, le contexte favorable à l'ouverture des marchés internationaux des produits agricoles, contexte qui touche également le secteur laitier; **deuxièmement**, les tensions internes auxquelles est confronté le secteur laitier canadien.

Le contexte commercial

De façon générale, le contexte actuel des négociations sur le commerce international des produits agricoles et la signature du traité de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis, traduisent une offensive libérale et libre-échangiste dont l'objectif explicite est d'accroître la concurrence entre producteurs à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières. Derrière le discours des maîtres d'oeuvre de cette offensive, principalement les Etats-Unis, se dessine la perspective d'une conquête de nouveaux débouchés pour leurs agriculteurs. Ce contexte s'inspire d'un concept selon lequel, il faudrait revenir, même dans le secteur agricole, aux seules forces du marché pur et dur.

Les tensions internes

Au niveau des tensions internes qui s'exercent sur les politiques laitières nationales, le Canada se trouve actuellement dans une période de débats intenses. Les pressions sur le partage national des quotas laitiers, l'abolition des barrières commerciales entre les provinces, toutes les discussions entourant le mode de fixation du prix du lait de transformation et plus globalement la révision de la politique laitière nationale par le Groupe de travail fédéral sur le secteur laitier, reflètent la volonté de changement exprimée tant par la partie gouvernementale que, dans bien des cas, par toute la filière laitière.

Dans ce contexte, il ne faut quand même pas s'attendre à ce que le programme de gestion de l'offre dans le secteur laitier disparaisse au Canada. Plusieurs indices laissent entrevoir son maintien. Cependant, le résultat le plus probable de la vague libérale actuelle sera, non pas la mise en concurrence directe des grandes régions laitières que nous avons retenues dans notre étude (Canada, Etats-Unis, C.E.E.), mais plutôt un mouvement général de déprotection qui pourrait se traduire, en particulier par **une baisse de prix**.

OBJECTIF DE LA RECHERCHE

Une étude sur l'analyse structurelle comparée de la production laitière ne vise donc pas à poser un diagnostic, sur la région virtuelle où le lait devrait se produire, ni sur le modèle de production à privilégier. En effet, ce n'est pas parce que la Californie montre les plus hauts rendements laitiers, les plus grandes exploitations, que cette région doit produire le maximum de lait possible. Cet Etat, malgré le gigantisme de ses exploitations laitières, ne représente pas nécessairement une forme plus achevée de production que toutes les autres régions de production sont inéluctablement destinées à adopter. Dans chaque région, les structures observées sont le fruit de conditions naturelles et historiques spécifiques, très partiellement reproductibles et qui ne peuvent en aucun cas figurer un modèle transposable.

Au total, l'approche qui nous paraît la seule possible pour aborder la comparaison internationale et interrégionale de structures de production laitière, est une approche de la **compétitivité comparée** d'ensembles structurels cohérents placés dans des conditions naturelles données et façonnés par des histoires spécifiques. La compétitivité, telle que nous l'entendons, ne signifie pas la capacité à se concurrencer sur un marché, mais **la capacité relative de se reproduire dans un cadre institutionnel donné**. Pour nous, la capacité de reproduction d'une économie laitière fait référence à la possibilité que globalement une région donnée puisse maintenir l'importance de sa production laitière dans un avenir prévisible.

En conséquence, l'objectif de notre recherche est d'apporter des éléments de réponse aux questions suivantes:

- L'éventail des résultats techniques et économiques est-il aussi large que la diversité

des conditions naturelles et structurelles des régions étudiées pourrait le suggérer ?

- Quels sont les atouts propres à chaque région qui pourraient expliquer sa reproduction ? Quelles sont les faiblesses qui pourraient la menacer? Certains de ces atouts, ou de ces faiblesses, sont-ils de nature à conduire, à terme, certaines des régions étudiées à l'hégémonie ou à un déclin irréversible ?

Pour répondre à ces questions, nous abordons d'abord l'analyse des caractéristiques socio-économiques des exploitations puis l'étude de quelques résultats technico-économiques. Par la suite, c'est l'analyse structurelle qui sera privilégiée pour expliquer les écarts observés.

PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE ET GESTION DE LA PRODUCTION

La disponibilité et la pertinence des caractéristiques sur le profil socio-économique et la gestion de la production nous ont conduits à retenir deux critères: le niveau de scolarité des exploitants et le taux d'adhésion au contrôle laitier sur les exploitations laitières.

La scolarisation

Aussi bien au niveau de l'exploitation individuelle que de la région, le niveau de scolarité moyen des producteurs (tableau 1) peut donner une indication de la capacité d'une économie laitière à maintenir son dynamisme. Hélas, nous ne disposons que de peu de données sur la scolarisation des producteurs mais elles révèlent tout de même que les producteurs de New York sont relativement avantagés, de même que ceux du Minnesota. Par contre, les producteurs du Québec sont peu scolarisés et la proportion de ceux qui ont bénéficié d'une formation agricole à temps complet y est moindre qu'en France. Le Québec a donc là un handicap relatif sérieux qui pourrait dans l'avenir hypothéquer quelque peu le dynamisme du secteur.

Tableau 1. Niveau de scolarité des producteurs laitiers.

	Québec	New York	Minnesota		France
	1986	1985		1986	1985
années	9.8	13	< 12 ans	20.2%	
			12 et plus	79.8%	
Formation agricole à temps complet					
	20%				27%

Source: Gouin, Lebeau, Hairy et Perraud, 1990

Le contrôle laitier

En 1986, le contrôle laitier est largement répandu dans toutes les régions de l'Amérique du Nord, excepté le Minnesota (tableau 2); il est moins répandu en Europe et plus particulièrement en France.

L'adhésion au contrôle laitier au cours des dix dernières années est croissante partout mais à un rythme beaucoup plus rapide dans les régions où la diffusion était initialement faible. Au Québec, la mise en place de programmes gouvernementaux spécifiques de développement de cette technique n'est certes pas étrangère à ce résultat, l'augmentation de l'adhésion y étant la plus forte de toutes les régions observées. Malgré cela, seulement un peu plus de la moitié des exploitations laitières du Québec adhèrent au contrôle laitier ce qui est encore loin des résultats des régions voisines de New York et de l'Ontario.

Tableau 2. Exploitations inscrites au contrôle laitier (en %).

Qué.	Ont.	N. Y.	Min.	Cal.	Fra.	Ang.
1976	1977	1975		1970	1975	1970
21%	40%	81%		38%	10%	16%
1986	1986	1986	1986	1986	1985	1986
53%	70%	89%	33%	61%	19%	37%

Source: Gouin, Lebeau, Hairy et Perraud, 1990.

LES RÉSULTATS TECHNICO-ÉCONOMIQUES

Certaines références de rendement laitier (lait par vache et par kg de concentré) et fourrager (nombre de vaches et production par hectare) sont communément acceptées comme indicateurs des niveaux de performance des exploitations.

La performance à l'étable

La production laitière moyenne par vache est l'indicateur le plus répandu des performances à l'étable. Les résultats de la Communauté économique européenne sont quelque peu inférieurs à ceux de l'Amérique du Nord, en particulier en France. En Amérique du Nord, la génétique est relativement homogène pour toutes les régions et l'utilisation répandue de l'insémination artificielle conduit à une uniformisation croissante des types de troupeau. Pourtant, on constate des rendements moyens différents, la Californie se détachant nettement et le Québec montrant un certain recul (tableau 3).

Tableau 3. Production moyenne de lait par vache, en litres, population totale, 1986.

Moyenne

Qué.	Ont.	N. Y.	Min.	Cal.	Fra.	Ang.
4916	5132	5529	5247	7505	4354	4930

Écart par rapport à la moyenne des 5 régions de l'Amérique du Nord

Qué.	Ont.	N. Y.	Min.	Cal.
-13%	-9%	-2%	-7%	32%

Source : Gouin, Lebeau, Hairy et Perraud, 1990.

L'écart maximal de rendement laitier par rapport à la moyenne de l'Amérique du Nord est de 45 % en 1986 entre les extrêmes, Québec et Californie (13 % + 32 %). Cet écart est à mettre en parallèle avec celui obtenu à partir des résultats du contrôle laitier qui n'est que de 18 % pour la même année (tableau 4). On peut en conclure qu'il y a effectivement une uniformisation des potentiels des meilleurs troupeaux laitiers, ceux inscrits au contrôle laitier, d'une région à l'autre de l'Amérique du Nord. Cependant, cela dénote aussi une forte hétérogénéité interne à chaque région, ce qui est confirmé par la moyenne de lait par vache de tout le troupeau en % de la moyenne du contrôle laitier (tableau 5). Seule la Californie affiche le résultat contraire, c'est-à-dire une homogénéisation forte des rendements laitiers et donc un troupeau qui dans l'ensemble atteindrait au plus près son potentiel de production. En conséquence, il semble bien y avoir globalement une sous-exploitation du potentiel génétique des troupeaux des régions observées à l'exception de ceux de la Californie.

Tableau 4. Production moyenne de lait par vache, en litres, contrôle laitier, 1986.

Moyenne

Qué.	Ont.	Min.	Cal.	Fra.	Ang.
6802	7037	7518	8115	5177	5511

Écart par rapport à la moyenne des 4 régions de l'Amérique du Nord

Qué.	Ont.	Min.	Cal.
- 8 %	- 4 %	2 %	10 %

Source: Gouin, Lebeau, Hairy et Perraud, 1990.

Tableau 5. Moyenne de lait par vache de tout le troupeau en % de la moyenne du contrôle laitier, 1986.

Qué.	Ont.	Min.	Cal.	Fra.	Ang.
72 %	73 %	70 %	92 %	84 %	89 %

Source: Gouin, Lebeau, Hairy et Perraud, 1990.

Consommation de concentrés

La différenciation des rendements moyens par région correspond étroitement à celle des consommations de concentrés. La quantité de concentrés distribuée par vache[2] suit grosso modo l'augmentation du rendement laitier. Le nombre de litres de lait produit par kilogramme de concentrés s'inscrit tout à fait logiquement dans un résultat inverse, c'est-à-dire en diminution avec la croissance du rendement laitier (tableau 6 et graphique 1).

Graphique 1. Distribution de concentrés et rendement laitier par vache, 1986.

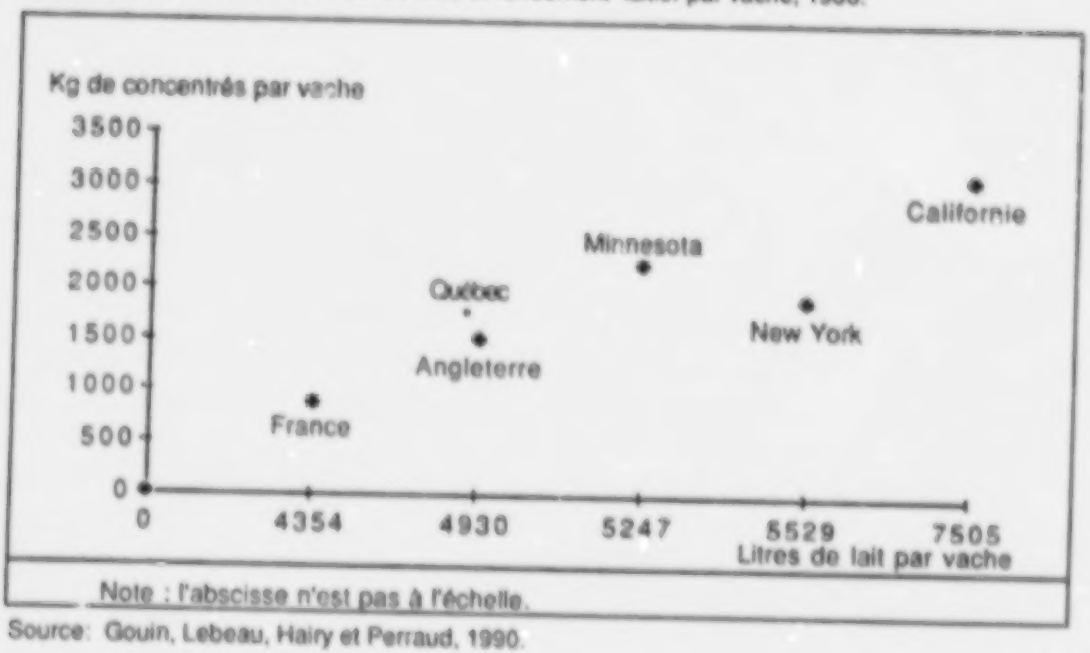

Note : l'abscisse n'est pas à l'échelle.

Source: Gouin, Lebeau, Hairy et Perraud, 1990.

Tableau 6. Litres de lait produits par kilogramme de concentrés distribué aux vaches laitières, 1986.

Qué.	N. Y.	Min.	Cal.	Fra.	Ang.
2,9	1,9	2,3	2,5	5,0	3,5

Source : Gouin, Lebeau, Hairy et Perraud, 1990.

2. Il est important de mentionner que pour Minnesota et New York, il ne s'agit pas du résultat moyen pour l'ensemble des exploitations inscrites dans un groupe de gestion.

Finalement, il importe maintenant d'examiner comment les différences observées entre les régions au niveau de la gestion de la production et des rendements laitiers se traduisent dans l'utilisation du sol. C'est plus précisément l'analyse des résultats en matière d'intensification fourragère qui paraît pertinente dans le présent contexte.

L'intensification fourragère

Il importe de mentionner dès le départ que pour la Californie, l'intensification fourragère des exploitations laitières n'a pas de signification. La grande majorité des exploitations commerciales sont basées sur une production laitière hors sol, elles achètent l'essentiel de leur alimentation à l'extérieur. Il s'agit là d'un système de production tout à fait différent des autres régions étudiées.

Pour les autres régions, une espèce de norme en matière d'intensification fourragère se dégage autour de 1 vache par hectare fourrager (tableau 7). L'Angleterre se détache nettement vers le haut avec une utilisation plus intensive de ses superficies fourragères alors qu'inversement le Québec est très peu intensif de ce point de vue.

Le critère de production laitière par hectare fourrager combine le rendement laitier par vache et le nombre de vaches par hectare fourrager. Il confirme les clivages constatés ci-dessus puisque sont pris en compte le potentiel génétique du troupeau laitier, l'usage des concentrés et plus globalement le contrôle de l'alimentation. L'Angleterre maintient un bon résultat pour ce critère, le rendement laitier par vache relativement faible étant compensé par une utilisation plus intensive de la superficie fourragère. A partir d'un nombre de vaches par hectare fourrager nettement moindre que l'Angleterre, l'Etat de New York, grâce à un rendement laitier par vache très supérieur, atteint ici le niveau d'intensification le plus élevé[3]. Les résultats sont décroissants de New York, vers l'Ontario puis la France pour une utilisation des superficies fourragères équivalente. L'effet rendement laitier par vache, également décroissant dans le même ordre, explique entièrement ce résultat.

Tableau 7. Critères d'intensification fourragère, 1986.

Nombre de vaches par hectare fourrager

Qué.	Ont.	N.Y.	Min.	Fra.	Ang.
0.6	0.9	1.1	n.d.	1.0	1.8

Production de lait par hectare fourrager (litres)

Qué.	Ont.	N.Y.	Min.	Fra.	Ang.
3080	5330	7710	n.d.	4500	6470

Production de foin par hectare (ton. mét.)

Qué.	Ont.	N.Y.	Min.	Fra.	Ang.
4.1	5.7	6.1	6.5	n.d.	6.8

Source : Gouin, Lebeau, Hairy et Perraud, 1990.

Finalement, malgré une production moyenne par vache à peu près équivalente à celle de l'Ontario et nettement plus élevée qu'en France, le Québec ne peut combler l'écart d'intensification avec les autres régions. Cet écart provient donc pour l'essentiel d'une utilisation de la superficie fourragère que l'on pourrait qualifier d'extensive par rapport à la situation qui prévaut dans les autres régions étudiées. Ceci est confirmé par le niveau de rendement à l'hectare de la production de foin qui est nettement plus faible au Québec qu'ailleurs.

L'environnement économique du secteur agricole québécois n'est pas identique à celui des autres régions de l'Amérique du Nord et il ne s'agit donc pas d'ériger en modèle, en niveau de performance à atteindre obligatoirement, les résultats obtenus ailleurs. Les possibilités de cultures alternatives à la production laitière sont certainement moins nombreuses au Québec qu'en Ontario (secteur agricole diversifié) ou au Minnesota (culture de céréales) et la concurrence pour la terre y est donc moindre. Il n'en demeure pas

3. Ce résultat est fort probablement supérieur à la moyenne de l'ensemble de l'État de New York, le rendement laitier par vache, notamment, étant près de 30 % plus élevé dans l'échantillon utilisé dans la présente étude.

moins que, même si le prix de la terre au Québec est plus bas qu'ailleurs, on doit tout de même s'interroger sur le coût que peut représenter le faible niveau d'intensification fourragère atteint en production laitière.

L'ANALYSE STRUCTURELLE

Il n'est pas tout de constater des écarts de performance entre diverses économies laitières, il faut aussi tenter de les expliquer. C'est ici que le terme d'analyse structurelle comparée prendra tout son sens, c'est-à-dire que c'est l'analyse de l'évolution structurelle des secteurs laitiers des régions étudiées qui apporte des éléments de réponse à la problématique soulevée.

L'évolution du nombre d'exploitations laitières et du troupeau laitier

En premier lieu, nous examinons la restructuration du secteur laitier mesurée en terme global par le rythme de diminution du nombre d'exploitations et du troupeau laitier (tableau 8). Ce qui explique en bonne partie l'évolution de ces deux facteurs est la mise en place ou non du contingentement de la production laitière.

Ainsi, en ce qui concerne le Québec et l'Ontario, la mise en place du contingentement de la production n'a pas empêché, et aurait même accéléré, l'évolution structurelle du secteur de production laitière. Le nombre d'exploitations a diminué d'environ 60 % en quinze ans et avec un volume global de production limité par le contingentement, le nombre total de vaches n'a pu lui aussi que diminuer, de plus de 35 %, au fur et à mesure de l'amélioration de la productivité des vaches. Dans un contexte de croissance à peu près nulle de la production laitière canadienne, il faut noter que toute croissance de production durable au niveau d'une exploitation individuelle passe nécessairement par la diminution de production ou encore, plus généralement, par l'élimination complète d'une autre exploitation. La concurrence entre exploitations apparaît donc particulièrement directe dans un contexte de contingentement de la production.

Ceci est confirmé par l'analyse des résultats de la France puisque, là aussi, il faut attendre la mise en place des quotas en 1984 pour voir s'accélérer la diminution du nombre d'exploitations laitières et du troupeau laitier. En effet, en 3 ans seulement, de 1983 à 1986, le nombre de producteur de lait en France a diminué de 24 %. En fait, la mise en place des quotas représente en France l'occasion d'amorcer un véritable bouleversement structurel du secteur. Par contre, en Angleterre, la mise en place des quotas laitiers ne semble pas avoir eu d'effet restructurant particulier. Il est vrai, comme on le verra plus loin, que la réserve d'exploitations de très petites dimensions est à peu près inexistante dans ce pays.

Tableau 8. Evolution du nombre de producteurs de lait et du troupeau laitier, 1971-1986.

Nombre de producteurs

	Production contingentée				Secteur laitier non contingenté			
	Qué.	Ont.	Fra.	Ang.	Min.	N. Y.	Wis.	Cal.
Nombre								
1971	44784	29515	746600	80265	51000	23085	64000	4473
1986	17916	12642	291700	37142	21000	13933	39000	2427
Évolution en %								
71/86	-60%	-57%	-61%	-54%	-59%	-40%	-39%	-46%

Variation du nombre total de vaches en %

	Production contingentée				Secteur laitier non contingenté			
	Qué.	Ont.	Fra.	Ang.	Min.	N. Y.	Wis.	Cal.
71/86	-36%	-37%	-13%	-5%	-9%	0%	2%	34%
81/86	-18%	-14%	-12%	-4%	3%	4%	2%	13%

Source : Gouin, Lebeau, Hairy et Perraud, 1990.

Quant au deuxième groupe, constitué des régions américaines où il n'y a évidemment pas de contingentement de la production laitière, il faut distinguer la situation particulière du Minnesota. Dans cet Etat, le rythme de disparition des exploitations laitières est aussi rapide que dans les régions soumises au contingentement et le troupeau laitier a été en diminution de 9 % sur l'ensemble de la période 1971/1986. Par contre, de 1981 à 1986, le troupeau laitier est à nouveau en croissance dans cette région. Ce développement montre qu'au cours des années soixante-dix, la production céréalière pouvait représenter une alternative à la production laitière mais que, par contre, avec la détérioration du marché céréalier depuis 1981, la situation s'est inversée.

Pour les Etats de New York et du Wisconsin, la diminution relativement moindre du nombre d'exploitations laitières s'explique par la forte spécialisation laitière: près de 60 % des recettes agricoles totales proviennent de la production laitière. Sur l'ensemble de la période, le troupeau laitier est demeuré stable à New York et en légère croissance au Wisconsin et la production laitière totale y a donc évolué essentiellement au rythme des gains de productivité du troupeau.

En Californie, le degré de concentration déjà atteint et les débouchés offerts par le marché local expliquent probablement la modération du rythme de disparition des exploitations laitières. De plus, de toutes les régions analysées, seule la Californie affiche une croissance significative de la taille de son troupeau laitier. Dans cette région, le développement de la production laitière s'est donc appuyé sur un mouvement d'investissement massif dans le secteur.

Le nombre de vaches et la production par exploitation

Les évolutions combinées du nombre d'exploitations et du troupeau laitier ont pour conséquence la concentration du nombre de vaches par exploitation. L'évolution des rendements laitiers accentue ce phénomène de concentration du point de vue de la production laitière par exploitation. Ces résultats sont montrés au tableau 9. La taille moyenne des troupeaux a augmenté dans toutes les régions observées à des rythmes différents, moins rapides au Québec et en Ontario et très vifs en Californie. Pour les autres régions, l'augmentation de la taille moyenne des troupeaux est directement liée au rythme de diminution du nombre des exploitations. Cependant, malgré la diminution du troupeau laitier causée par le contingentement de la production au Québec, en Ontario et en France et par la diversification du secteur agricole au Minnesota, la restructuration a été suffisamment rapide pour permettre une croissance de la production laitière par exploitation plus élevée qu'au Wisconsin et à New York. La Californie représente encore un cas à part, la croissance de plus du tiers du troupeau laitier masquant les autres phénomènes.

Tableau 9. Evolution du nombre de vaches et de la production par exploitation, 1971-1986.

Vaches laitières par exploitation

	Qué.	Ont.	N. Y.	Wis.	Min.	Cal.	Fra.	Ang.
Nombre								
1971	**21.6**	21.5	n.d.	28.3	19.3	168.8	8.9	33.0
1986	**32.8**	33.9	59.9	47.5	42.4	417.4	19.9	64.1
Évolution en %								
71/86	**51%**	57%	n.d.	68%	120%	147%	123%	94%

Production laitière par exploitation (hl)

	Qué.	Ont.	N. Y.	Wis.	Min.	Cal.	Fra.	Ang.
Nombre								
1971	**632**	854	1949	1230	833	9211	242	1248
1986	**1585**	1930	3632	2718	2229	31150	864	3417
Évolution en %								
71/86	**151%**	126%	86%	121%	167%	238%	257%	174%

Source : Gouin, Lebeau, Hairy et Perraud, 1990.

La répartition des exploitations par taille de troupeau

Pour affiner l'analyse du mouvement de restructuration en cours dans les différentes régions, il faut aussi s'interroger sur la répartition des exploitations par taille de troupeau laitier (tableau 10). En fait, seules 2 régions ont une majorité d'exploitations qui détiennent moins de 30 vaches, soit le Québec et la France. Le cas de la France est particulier, la situation se modifie rapidement avec la mise en place des quotas qui a été l'occasion d'une rapide restructuration du secteur. Cette restructuration a été vivement encouragée par le Gouvernement français qui a mis en place des programme de primes à la cessation d'activité laitière afin de libérer des quotas pour ceux qui demeurent en production. Ainsi, les plus petits producteurs et les plus âgés ont pu bénéficier de primes payées par l'Etat pour cesser de produire du lait : pour les trois premières années d'application des quotas, plus de 70 000 exploitations ont ainsi quitté la production laitière.

Tableau 10. Répartition des exploitations par taille de troupeau, 1986.

	Qué.	Ont.	N. Y.	Wis.	Min.	Fra.	Ang.
moins de 30 vaches	57%	52%	27%	26%	39%	77%	23%
30 vaches et plus	43%	48%	73%	74%	60%	23%	77%

Source : Gouin, Lebeau, Hairy et Perraud, 1990.

Pour le Québec, l'écart avec les autres régions en termes de distribution du nombre de fermes par taille de troupeau est assez marqué. Ainsi en Ontario, à peine le tiers des exploitations détiennent moins de 30 vaches et pourtant, les tailles moyennes des troupeaux laitiers québécois et ontariens en 1986 ne diffèrent que très peu: 32,8 contre 33,9 comme on l'a vu ci-dessus. Pour expliquer cette situation, il faut analyser les données du tableau 11 sur les années 1981 et 1986.

Tableau 11. Evolution de la répartition des exploitations par taille de troupeau, Québec et Ontario, 1981 et 1986.

	Québec		Ontario	
	1981	1986	1981	1986
1 à 17 vaches	19%	14%	32%	26%
18 à 32	38%	42%	24%	26%
33 à 47	28%	29%	24%	26%
48 à 92	14%	14%	18%	20%
93 et plus	1%	1%	2%	2%

Source : Gouin, Lebeau, Hairy et Perraud, 1990.

En 1986, la proportion de très petits troupeaux laitiers, moins de 18 vaches, est nettement supérieure en Ontario, de même que celle des troupeaux de plus de 32 vaches. A l'inverse, les petits troupeaux, 18 à 32 vaches, constituent la catégorie la plus importante au Québec alors qu'ils ont pratiquement disparu en Ontario. Ce développement différencié s'explique en bonne partie par une particularité du secteur laitier ontarien, soit la présence encore importante des producteurs de crème séparée à la ferme. Dans la plupart des cas, il s'agit d'exploitations de très petites dimensions et, manifestement, il ne semble pas y avoir de passage de ce genre d'exploitations à la classe supérieure de dimensions. Ces exploitations sont même en quelque sorte protégées de la concurrence des autres exploitations laitières ontariennes par une organisation de mise en marché qui leur est spécifique. Elles apparaissent donc comme «tolérées» dans le système et aucune mesure spécifique visant directement ou indirectement leur élimination massive ne semble avoir été mise en oeuvre.

Par conséquent, la croissance des exploitations de plus grandes dimensions a dû s'alimenter de la disparition des petits troupeaux (de 18 à 32 vaches), soit par leur élimination pure et simple ou soit par leur croissance qui a sensiblement renforcé, entre 1981 et 1986, la catégorie immédiatement supérieure (de 33 à 47 vaches).

La situation est différente au Québec où les producteurs de crème avaient commencé à être éliminés avant même la mise en place du contingentement. Dans ce cas, ce sont les entreprises de transformation qui implantaient le ramassage du lait en vrac ce qui obligeait les producteurs laitiers à investir pour s'adapter à cette nouvelle technologie. Beaucoup de petits producteurs ne pouvaient rentabiliser ce genre d'investissements et se voyaient donc obligés d'abandonner la production laitière, ce qui a contribué à l'élimination rapide des très petits troupeaux des livreurs de crème à la fin des années soixante.

Donc, pour la période récente de 1981 à 1986, on constate au Québec que la proportion de troupeaux de taille supérieure (33 vaches et plus) s'est stabilisée, le processus de restructuration semblant alors se dérouler uniquement de la catégorie des plus petits troupeaux (moins de 18 vaches) vers celle des troupeaux de 18 à 32 vaches.

Finalement, entre 1981 et 1986, la concentration de la production vers les troupeaux de plus grandes dimensions (48 vaches et plus) apparaît presque bloquée, mais à un degré légèrement moindre en Ontario qu'au Québec. Le processus de concentration ne s'en est pas moins poursuivi mais au profit des tailles inférieures de troupeau, vers ceux de 33 à 47 vaches en Ontario et ceux plus petits de 18 à 32 vaches au Québec. Ainsi, si on excepte la catégorie des très petits troupeaux ontariens, qui de toute façon sont voués à une disparition certaine, il apparaît un net décalage vers le haut de la dimension des exploitations laitières de l'Ontario par rapport à celles du Québec, décalage qui s'est très nettement accentué au cours de la période 1981/86. Ainsi en 1986, 67 % des exploitations laitières de l'Ontario comptent plus de 32 vaches, contre seulement 43 % au Québec.

LES PERSPECTIVES DE REPRODUCTION

De l'ensemble de ces observations et de l'analyse des données, que conclure sur les possibilités de reproduction des économies laitières régionales. Tout d'abord que nous distinguons deux groupes, les régions apparamment sans problème (Californie, New York, Wisconsin et Angleterre) et celles où certaines interrogations peuvent être posées (Québec, Ontario, Minnesota et France).

La Californie représente un modèle à part. Des conditions climatiques particulières ont permis le développement d'un modèle de production hors sol qui n'est pas directement transposable dans les régions laitières traditionnelles où la production s'est implantée sur la base d'une production fourragère relativement abondante. Le modèle californien réalise ainsi des performances techniques nettement supérieures. La reproduction de ce système de production ne paraît pas menacée, d'autant plus que le secteur laitier californien ne répond toujours pas aux besoins du marché régional et ses possibilités de croissance interne sont donc encore bonnes.

Les exploitations de New York ne pourvoient pas non plus aux besoins du marché régional. Leur dimension économique relativement large de même que leur très bon niveau de performances techniques donnent une indication de leur capacité à se reproduire. Les quelques résultats de la production au Wisconsin montrent que cette région a pu conserver sa position de première région laitière et bénéficier de cette position pour s'accaparer une bonne part de la croissance du marché national américain. Pour ces deux régions, la dépendance prononcée de leur agriculture envers le secteur laitier a conféré à ce dernier un dynamisme certain.

Dans la Communauté économique européenne, l'Angleterre représente un modèle de production unique, mais très différent de celui de la Californie. Loin d'être une production hors sol, le modèle de production anglais apparaît plutôt comme le plus

intensif dans l'utilisation des superficies fourragères. La restructuration du secteur de production y est déjà fort avancée, à un point tel qu'en premier lieu, les quotas laitiers ne semblent pas y avoir eu d'effet accélérant sur la diminution du nombre d'exploitations. Le secteur laitier bénéficie de son orientation quasi exclusive vers l'approvisionnement du marché interne pour assurer sa reproduction.

Quant au deuxième groupe, les exploitations du Québec, de la France, et dans une moindre mesure celles du Minnesota et de l'Ontario, en moyenne plus petites que les exploitations des autres régions observées, seront dans une plus forte proportion sensibles aux pressions les conduisant à disparaître au cours des années à venir. Ce phénomène prévisible ne remet pas en cause la capacité de ces différents secteurs à se reproduire mais il laisse présager une poursuite du mouvement de restructuration.

Ainsi, la France, premier Etat laitier d'Europe, n'est pas en décroissance globale mais se trouve manifestement dans une période de rapide restructuration. Il paraît évident que certaines sous-régions françaises sont à combler leur décalage en termes de dimension économique, d'uniformisation du troupeau et de performances techniques. Une analyse plus fine, par sous-régions, serait nécessaire pour bien comprendre la complexité des mouvements structurels en cours et les possibilités de reproduction de sous-régions particulières utilisant des modèles de production spécifiques.

Au Minnesota par contre, les résultats techniques et la structure des exploitations apparaissent relativement défavorables par rapport aux trois autres régions américaines. Le rythme rapide de diminution du nombre d'exploitations depuis 1981 semble indiquer qu'une restructuration massive du secteur laitier y serait en cours. L'issue de cette restructuration est bien incertaine, ce qui ne permet pas de prévoir si cette région traditionnelle de production laitière pourra maintenir sa position de fournisseur des grands centres urbains.

Enfin, le modèle de production de l'Ontario et du Québec est similaire à celui des autres régions nord-américaines excepté la Californie. Cependant, la dimension économique des exploitations y est quelque peu réduite et ainsi, les rendements techniques moindres. Ceci est particulièrement vrai pour le Québec qui affiche un décalage structurel marqué. Cette situation laisse présager une poursuite du mouvement de restructuration qui apparaît nécessaire pour permettre la reproduction du secteur laitier de ces deux régions.

CONCLUSION

A la suite de la vaste collecte de données qui a été nécessaire pour réaliser l'ensemble de notre recherche, certains se demanderont: «qu'en est-il des coûts de production comparés»? Bonne question que nous laisserons ici sans réponse précise. Nous avons tenté des comparaisons de coûts de production mais qui demeurent très imparfaites à cause des problèmes de méthode et de représentativité des divers échantillons utilisés. Par conséquent, il ne faudrait pas s'étonner que le décalage structurel affiché par le Québec et que les rendements laitiers et fourragers moins élevés qu'ailleurs se traduisent négativement dans les coûts de production.

En résumé, on peut poser un diagnostic global pour le Québec : la scolarisation relativement faible signifie un sous-investissement dans la ressource la plus importante à long terme soit la ressource humaine. Contrairement à ce que certains en disent, une formation obligatoire pour accéder aux aides de l'Etat nous semblent une solution à préconiser; le peu de succès des mesures incitatives actuelles montre bien les limites d'un tel programme volontaire. On ne peut admettre qu'un tel sous-investissement dans la ressource humaine se perpétue, au risque de payer la note, individuellement bien sûr, mais aussi collectivement un jour.

L'adhésion au contrôle laitier et les rendements laitiers plus faibles qu'ailleurs proviennent avant tout d'un décalage structurel du secteur de production au Québec. Autrement dit, si les exploitations de moins de 30 vaches ou moins de 150 000 litres de production annuelle, qui représentent encore plus de 40 % du nombre total d'exploitations, étaient condamnées à disparaître, il est fort probable que la moyenne des rendements laitiers deviendrait tout à fait comparable à celles des autres régions nord-américaines. Mais on est encore loin d'un tel résultat et si aucune mesure n'est adoptée pour corriger cette situation, la performance comparée moyenne du Québec par rapport à celles des autres grandes régions laitières ne s'améliorera pas de si tôt.

Donc, en ce qui concerne les rendements fourragers, l'écart défavorable du Québec par rapport aux autres régions est trop important pour qu'un simple ajustement structurel rétablisse la situation. Il serait trop facile de dire que cet écart de rendement fourrager moyen est causé essentiellement par les plus petites exploitations; le problème apparaît beaucoup plus sérieux et des mesures correctives doivent être adoptées pour y remédier; l'amélioration de la productivité du secteur laitier en dépend en bonne partie.

Finalement, la reproduction du secteur laitier québécois semble évidemment encore possible mais la recherche de l'amélioration de la productivité doit demeurer une préoccupation constante, sans doute encore plus pressante qu'elle ne l'est actuellement.

LE SECTEUR QUÉBÉCOIS DE LA TRANSFORMATION PEUT-IL ÊTRE COMPÉTITIF DANS LES ANNÉES 1990?

QUELS SONT LES FACTEURS DE SUCCÈS?

Ernest Desrosiers, directeur de la planification, Groupe de l'approvisionnement de la ferme, Coopérative fédérée de Québec

LE SECTEUR QUÉBÉCOIS DE LA TRANSFORMATION PEUT-IL ÊTRE COMPÉTITIF DANS LES ANNÉES 1990?

QUELS SONT LES FACTEURS DE SUCCÈS?

INTRODUCTION

Le secteur de la transformation québécoise représente des ventes globales de 15,9 milliards de dollars, en excluant les boissons alcoolisées. En 1988, il constituait 17 % de toutes les livraisons manufacturières québécoises.

Les statistiques les plus récentes nous indiquent qu'environ 1 000 entreprises oeuvrent dans la transformation alimentaire et engendrent environ 58 000 emplois.

Cependant, il nous faut savoir que 30 entreprises, ayant 200 employés et plus, composent 60 % de la valeur totale des expéditions.

De ces 30 entreprises, 18 sont sous contrôle québécois, dont 7 sont des coopératives et les 12 autres sont sous le contrôle de capitaux canadiens, américains ou autres.

Quant aux nombreuses P.M.E., c'est-à-dire moins de 200 employés, elles représentent 97 % du nombre total des entreprises de transformation bio-alimentaire. Bien qu'elles ne constituent que 40 % de la valeur des expéditions des produits transformés, elles embauchent 50 % de la main-d'oeuvre du secteur.

Cette brève analyse nous mène déjà à certains constats. La plupart des entreprises, soit 97 % du nombre total, emploient moins de 200 employés; compte tenu de leur petite taille, elles ne possèdent pas toujours les ressources financières et humaines afin de profiter pleinement des possibilités qu'offre le marché potentiel de l'entreprise. En conséquence, les énergies consacrées à la recherche et au développement sont insuffisantes.

Quant aux produits exportés, le plupart sont très peu transformés.

Examinons donc maintenant, comment nous pourrions relever les défis qui nous confrontent, et qui nous confronteront au cours des prochaines années.

DÉFIS ET PRÉOCCUPATIONS STRATÉGIQUES

Le secteur de la transformation peut-il être compétitif dans les années 1990?

J'aimerais bien pouvoir formuler une réponse catégorique à cette question. Ce serait simple, et nous saurions à quoi nous attendre par la suite.

La réalité n'est cependant pas aussi simple. Personnellement, je crois que le secteur de la transformation peut être compétitif; il devra toutefois s'adapter aux nouvelles contingences de son environnement interne et externe.

J'aimerais faire état d'un certain nombre d'éléments devant être considérés par les entreprises qui voudront prospérer dans les années 1990.

Je suggère de différencier les facteurs internes des facteurs externes. Les premiers sont sous le contrôle de l'entreprise, tandis que les autres lui échappent. Toutefois, dans les deux cas, il y aura des incidences sur l'organisation.

1) LES FACTEURS INTERNES

Les entreprises du secteur de la transformation administrent trois ressources: humaines, financières et physiques.

I) Les ressources humaines

Bien que chacune des ressources ait son importance, les ressources humaines dominent les autres. En effet, ce sont les ressources humaines qui gèrent la finance et la technologie. L'inverse ne peut être vrai. Ainsi, il faut interpréter les résultats financiers comme étant la conséquence des décisions prises par les gestionnaires.

Une telle interprétation, nous fait mieux percevoir la valeur de l'expertise et de la compétence des individus.

Hors de tout doute, il s'agit là d'un élément majeur. La détermination et la compétence des dirigeants, et de tous leurs collaborateurs, représentent la meilleure garantie de nos succès à venir dans le secteur de la transformation. De mauvaises décisions de gestion ou tout simplement un laxisme de la part des dirigeants, entraînera l'entreprise dans une situation précaire.

Les entreprises à succès s'adjoindront des ressources humaines
compétentes et bénéficieront de leur pleine contribution, mais, en plus s'associeront aussi à leurs fournisseurs et à leurs clients. Il devra y avoir une grande complicité entre les fournisseurs, les créanciers, les employés et leurs clients. Tous ont un intérêt commun dans le succès d'une organisation.

L'entreprise devra donc humaniser davantage ses rapports avec ses clients, ses employés et ses fournisseurs; une relation de confiance doit s'établir entre eux. Cette confiance passe par le respect mutuel et par une compréhension et une clarification des rôles et des intérêts de chacun.

Puisque plusieurs intervenants y trouvent un bénéfice à transiger avec l'organisation, ils devront collaborer entre eux afin d'assurer sa présence à long terme. Ainsi, chacun doit y trouver son intérêt, tout en respectant les exigences de l'organisation.

Puisque le plein potentiel d'un individu demeure un objectif vers quoi il faut tendre, la formation et l'apprentissage sont les outils qu'utiliseront les entreprises pour favoriser leur plein développement.

À cause de sa nature intangible et non mesurable, il devient difficile d'évaluer la pleine utilisation des ressources humaines. Pourtant, nous sommes préoccupés par la pleine utilisation des capitaux et des actifs physiques de l'organisation!

Il en coûtera souvent plus cher à une organisation de sous-utiliser ses ressources humaines que ses ressources physiques. Il ne s'agit pas de choisir entre les humains et la finance ou la technologie; l'entreprise doit viser la pleine utilisation de l'ensemble de ses ressources.

Les entreprises progressives consentiront à mettre toutes les énergies nécessaires au plein développement de leur personnel. La formation sera valorisée car elle permettra de combler l'écart entre la capacité réellement exprimée par l'individu et son potentiel.

L'entreprise devra récompenser l'excellence, encourager l'innovation, elle devra impliquer le personnel dans le processus décisionnel d'une façon qui permettra d'améliorer la productivité et la qualité. Tous doivent comprendre la nécessité de bien servir la clientèle aux meilleurs coûts possibles.

Afin de simplifier l'analyse, nous pourrions exposer l'effet de levier des opérations. Nous verrons qu'une petite variation des ventes peut provoquer un effet énorme sur le résultat net de l'entreprise.

Tableau: EFFET DE LEVIER DES OPÉRATIONS

VENTE	QUANTITÉ	- 10%	POINT MORT	+ 10%
1.00 $ / unité	900 unités 1000 unités 1100 unités	900,00 $	1000,00 $	1100,00 $
FRAIS VARIABLES 0,20 $ / unité		180,00 $	200,00 $	220,00 $
FRAIS FIXES		800,00 $	800,00 $	800,00 $
RÉSULTAT NET		(80,00 $)	0	80,00 $

Comme il arrive souvent, le bénéfice net ne représente qu'une marge de 1 % sur les ventes. Je voudrais ici attirer votre attention sur la marginalité du résultat. En effet, il ne s'agit que d'une mauvaise décision, et l'entreprise peut être dans une situation peu enviable. On comprend mieux pourquoi il nous faut se soucier des détails. Les entreprises inconscientes de cette dimension s'exposeront beaucoup au danger.

Cet exemple démontre bien l'effet de levier provoqué par une simple variation de 10 % des ventes. Nous aurions provoqué le même effet sur le résultat net en variant nos prix de ventes.

Il suffit à une entreprise de bénéficier de la pleine collaboration de ses employés pour réduire ses coûts d'opération de 1 % et ainsi «doubler» son résultat net. De cette complicité accrue entre employeur et employés en découlerait un meilleur service qui permettrait d'augmenter les ventes et la rentabilité.

Les gestionnaires les plus habiles sont ceux qui pourront visualiser leur entreprise de l'intérieur comme de l'extérieur pour établir des diagnostics continuels, s'adjoindre un personnel compétent et constamment préoccupé de bien répondre aux besoins de leur clientèle.

II) Les ressources financières

On mesure souvent la performance financière d'une entreprise par ses résultats nets. Pourtant ce n'est pas le seul facteur à considérer comme mesure de performance. Le niveau d'endettement n'étant pas considéré, une analyse approfondie nous mène parfois à des conclusions différentes.

À titre d'exemple, deux entreprises ayant le même niveau d'efficacité obtiendront des résultats fort différents, si leur niveau d'endettement devait se démarquer significativement. En somme, gare à une analyse trop superficielle!

La capitalisation de nos entreprises du secteur de la transformation devra être appropriée afin de soustraire l'organisation aux aléas de l'économie. De surcroît, un niveau d'endettement approprié permettra à l'entreprise de profiter de certains débouchés ou encore, de se doter d'une technologie performante, d'accéder à des marchés intéressants et même d'embaucher des dirigeants et du personnel qualifié.

Enfin, cette marge de manoeuvre permettra à ces entreprises de mieux absorber les coûts liés à l'adaptation et ceux associés aux besoins très changeants des consommateurs.

De plus, les entrepreneurs devront faire preuve d'originalité dans leur source de financement. On sait que les gouvernements se désengagent de plus en plus vis-à-vis leurs programmes d'aide financière et ce, pour plusieurs raisons: endettement élevé, GATT, libre-échange, etc. Peu importe le projet, il faudra juger de sa rentabilité à long terme, sans trop miser sur le support gouvernemental.

III) Ressources physiques

Bien que les ressources humaines représentent l'élément déterminant dans le succès de nos organisations; il est impératif de doter les entreprises des technologies de pointe. Cependant, de tels investissements ne peuvent se faire dans une logique de court terme. Bien au contraire, avec une augmentation de l'endettement le bénéfice net à court terme peut s'en trouver affecté mais à moyen et long terme, c'est souvent la seule façon de demeurer en affaires.

L'adoption de nouvelles technologies permettra de demeurer dans la course, en dépit d'une concurrence ne cessant de s'intensifier.

D'ailleurs, le Québec se distingue par ses compétences dans le domaine de l'ingénierie. Le secteur de la transformation devra s'enquérir de cette expertise afin de posséder la technologie adaptée aux besoins actuels et futurs.

De concert avec les milieux universitaires et gouvernementaux, il faudra intensifier nos efforts dans la recherche et le développement, repérer les technologies de pointe existantes ailleurs, les adopter et le cas échéant les adapter. La mondialisation des marchés nous force à comparer l'efficacité de différentes technologies.

Toutefois, il nous faudra aussi stimuler la capacité d'innovation puisqu'elle constitue un élément susceptible de démarquer une entreprise par rapport aux autres de son secteur. Dépendamment de l'ampleur de cette innovation, il sera possible soit d'abaisser les coûts d'opération, ou d'augmenter la part de marché d'une entreprise.

L'acquisition d'une technologie plus sophistiquée fait appel à une main-d'oeuvre plus spécialisée. La qualité des ressources humaines demeure donc intimement liée à l'utilisation d'une technologie d'avant-garde.

Par ailleurs, la collaboration des organismes externes permettra aux entreprises de toutes les dimensions d'avoir accès aux détenteurs de connaissance et d'expertise, à un coût abordable. Enfin, il est important de bénéficier pleinement de la synergie possible entre le milieu de la recherche et le milieu des affaires.

2) LES FACTEURS EXTERNES

Nous reconnaissons tous la capacité de gestion des dirigeants comme un facteur déterminant pour le succès d'une entreprise. Toutefois, d'autres intervenants, sont susceptibles d'en affecter les résultats par leur décision. L'entreprise n'opère pas dans une sphère étanche.

Dans un contexte de mondialisation des échanges commerciaux, les entreprises québécoises seront confrontées à des entreprises étrangères pour desservir les mêmes marchés.

Nos dirigeants politiques perçoivent sûrement les conséquences d'un tel constat. Les taux d'intérêt, la valeur du dollar, le niveau d'imposition, les différentes réglementations, sont tous des éléments reliés à la rentabilité des entreprises.

Quant à la valeur de notre dollar, certains analystes affirment qu'une hausse de 0,01 $, aurait pour effet de réduire nos exportations vers les Etats-Unis de 1 milliard de dollars.

En fait, les entreprises continuant d'exporter encaissent quandmême une importante baisse de revenus.

Le niveau d'imposition devra aussi demeurer compétitif; sinon, certaines entreprises obtenant des succès envisageront peut-être la possibilité de s'installer ailleurs.

D'autres réglementations peuvent toucher très durement une entreprise; exigences reliées à la composition d'un produit, normes de construction et règlements gouvernementaux.

Vous comprendrez mieux pourquoi plusieurs s'inquiètent du niveau de déficit de nos gouvernements et des moyens proposés pour le régler, telle la T.P.S. Il ne m'appartient pas de faire des suggestions à ce niveau, mon intention étant plutôt de vous en faire percevoir les incidences sur les entreprises.

Vous comprendrez mieux pourquoi les gens d'affaires ne peuvent ignorer les décisions prises par les autres intervenants. En effet, une simple réglementation concernant un produit peut ébranler financièrement une organisation. Vous n'avez qu'à penser à Perrier, à la présence de substances dangereuses dans certains jus, et que dire des moules ...

STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

Au-delà d'une performance exemplaire sur le plan opérationnel, les entreprises à succès devront bien cerner leur démarche stratégique.

Elles devront bien connaître l'ampleur de leurs ressources et s'attaquer à desservir certains segments du marché, être plus sélectives et ne pas disperser leurs énergies tant au niveau des produits offerts que des marchés visés.

D'une part, les ressources de l'organisation sont limitées, et d'autre part, le marché n'est pas homogène. Ces deux prémisses forceront les dirigeants d'entreprise à faire des choix. Nous croyons nécessaire de se concentrer sur les activités pour lesquelles l'entreprise détient de l'expertise.

Car ne l'oublions pas, l'essence même de l'entreprise, c'est de bien servir sa clientèle au meilleur coût possible.

On ne peut y arriver que par une connaissance approfondie des besoins des usagers et par une grande efficacité opérationnelle. Compte tenu de la petite taille de plusieurs de nos entreprises de transformation, il faudra donc cibler un créneau payant au détriment de la quantité.

Par exemple, une entreprise de petite taille devrait s'attarder à un segment de marché haut de gamme. Les prix sont supérieurs et lui permettront d'y trouver sa rentabilité en dépit d'un faible volume.

Elle devra bien connaître ses concurrents car eux aussi ne sont pas homogènes. Il y a des entreprises de toutes tailles et de crédibilité différente dans un marché. Même si les Etats-Unis ont une population dix fois supérieure à la nôtre, les entreprises de transformation ne sont pas toutes dix fois plus grandes, dix fois plus puissantes que les nôtres.

Dans un tel contexte,une entreprise soucieuse d'étendre ses tentacules sur les marchés étrangers devra s'assurer de bien connaître l'environnement et surtout et de respecter la culture du pays concerné. Pepsi utilise des firmes différentes pour annoncer le même produit dans différentes régions.

À partir d'un recrutement de personnes expérimentées, il sera possible d'éviter des erreurs coûteuses. L'embauche de personnel qualifié et la formation demeureront toujours la pierre d'assise de l'entreprise.

Enfin, par association avec des entreprises du milieu visé, certaines d'entre elles pourront prospérer. Cette dynamique devra s'effectuer en respectant les traditions et les valeurs du milieu, la mission et les objectifs de l'entreprise, dans un environnement en perpétuel changement. Les dirigeants devront être clairvoyants et capables d'une grande souplesse.

L'organisation doit donc posséder la rigueur administrative et la souplesse nécessaire à son adaptation. D'ailleurs, les besoins des consommateurs ne sont pas statiques et les marchés ne cessent de se segmenter davantage; chacun voulant affirmer sa différence. Afin de s'intégrer harmonieusement à son environnement sociopolitique, les moeurs de l'organisation devront créer beaucoup de réceptivité au changement. N'oublions pas que la performance de l'entreprise réflète les talents et la détermination de son personnel.

CONCLUSION

Les entreprises susceptibles de se développer dans l'avenir viseront une pleine utilisation de leurs ressources. Elles reconnaîtront la valeur des individus et qu'ils sont les grands responsables des résultats.

Le souci de les former, de les motiver et de les responsabiliser devrait fournir à l'entreprise une plus grande souplesse afin qu'elle s'adapte aux besoins changeants de la clientèle.

D'ailleurs, il nous faudra créer un climat organisationnel réceptif au changement.

La reconnaissance de la valeur de l'expertise, les limites imposées par les ressources dont dispose l'organisation sont les deux principaux facteurs incitant les entreprises à développer leurs opérations dans des domaines où elles excèlent déjà. Elles devront cibler le marché et canaliser toutes leurs énergies afin de bien le servir.

Les dirigeants devront apprendre à gérer l'ambiguité dans un environnement de plus en plus turbulent. Ils devront pondérer continuellement leurs choix entre la rentabilité à court terme et à long terme. Entre la recherche de l'excellence et le souci d'innovation. Entre les besoins des individus et ceux de l'organisation. Entre l'intérêt des clients, des fournisseurs et celui de l'entreprise.

Enfin, ils devront nuancer la notion de développement et de croissance. Une entreprise doit être très soucieuse de développer avant tout la qualité des services et des produits offerts à sa clientèle, et toutes ses ressources humaines, financières et physiques. Ainsi, si son développement est bien articulé, elle pourra croître en s'appuyant sur sa rentabilité. S'il devenait souhaitable de faire une acquisition, la qualité du management de l'entreprise acquise permettra, par sa compétence, d'en améliorer les résultats.

Plusieurs journalistes ont déjà commenté le cheminement stratégique de certaines grandes chaînes d'alimentation. La lecture de ces différentes analyses doit nous guider dans l'avenir.

Ainsi, les entreprises à succès seront performantes d'abord et augmenteront leurs ventes par la suite. Vaut mieux être petit et fort que gros et faible!

Cependant, en affaires c'est très sécurisant d'être gros et fort.

Dans un contexte de mondialisation, les entreprises intéressées par les marchés étrangers devront reconnaître les différentes cultures et leurs implications sur la gestion des activités de l'entreprise. Il est possible de surmonter ces difficultés par recrutement de gestionnaires compétents et expérimentés ayant une connaissance approfondie du marché visé, ou en association avec une entreprise oeuvrant déjà sur place et dont les intérêts sont complémentaires aux nôtres.

Enfin, peu importe leur taille, les organisations de l'avenir devront s'intégrer à leur environnement socio-économique qu'il soit québécois ou étranger.

LES CONSOMMATEURS D'ALIMENTS QUÉBÉCOIS ET CANADIENS: PARMI LES PLUS PRIVILÉGIÉS DU MONDE

Yvon Proulx[1], professeur, Université Laval

1. L'auteur remercie M. Normand Morin du MAPAQ qui l'a assisté dans la recherche d'informations pour cette conférence. Les sources d'informations présentées sous forme graphique ainsi que certaines informations complémentaires sont données en appendice.

LES CONSOMMATEURS D'ALIMENTS QUÉBÉCOIS ET CANADIENS: PARMI LES PLUS PRIVILÉGIÉS DU MONDE

INTRODUCTION

Je crois que j'ai eu beaucoup de chance aujourd'hui. Il arrive souvent qu'on demande à un conférencier d'aborder plusieurs questions dont les réponses sont difficiles à trouver. Aujourd'hui, on m'a posé une seule question et la réponse est presque évidente. La question est: L'agriculture au Québec: les consommateurs y trouvent-ils leur compte? La réponse est: oui, très certainement.

Evidemment, je ne me limiterai pas à cette affirmation facile, ni à vous inviter à un acte de foi. Plusieurs personnes dans cette salle savent d'ailleurs très bien que si la même question était posée à certains de mes collègues, économistes agricoles d'autres parties du pays, la réponse serait très différente. Malheureusement pour eux, je dois dire que leur réponse est basée sur la théorie pure. (Je reviendrai brièvement sur ce point à la fin.) Mais la théorie pure a besoin d'être confrontée à des données d'observations. Celles-ci ne trompent pas. Je vais m'appliquer pendant les prochaines minutes à en rappeler quelques-unes..

LES PRIX RÉELS À LA FERME SONT À LA BAISSE

Le graphique 1, emprunté à mon collègue, Jean-Pierre Wampach[2] indique que les prix réels des produits agricoles à la ferme sont à la baisse depuis 15 ans. Pour ceux qui ne seraient pas à l'aise avec cette expression, je précise que les prix réels sont des prix épurés du facteur inflation. Ce que le graphique montre c'est que, s'il n'y avait pas inflation dans notre économie, les prix à la production agricole diminueraient. Ce qui prévaut pour l'ensemble des produits, pour les quelques-uns qui sont illustrés ici et pour beaucoup d'autres qui ne le sont pas. Une autre manière d'exprimer le même phénomène est de dire que les prix à la production agricole, comparés à l'ensemble des biens de consommation disponibles dans notre économie, augmentent moins vite.

2. Wampach, J. P., Productivité et Revenu Agricoles, Essai sur le Développement Économique de l'Agriculture Québécoise: 1760-2000, volume à paraître.

Graphique 1.

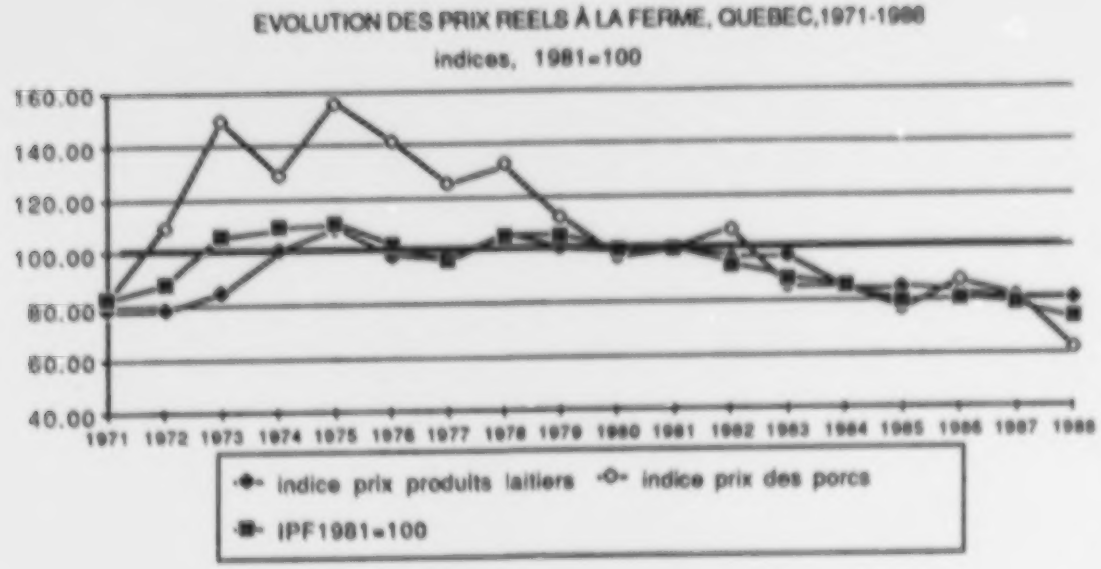
EVOLUTION DES PRIX REELS À LA FERME, QUEBEC,1971-1988
indices, 1981=100
160.00
140.00
120.00
100.00
80.00
60.00
40.00
1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988
indice prix produits laitiers
indice prix des porcs
IPF1981=100

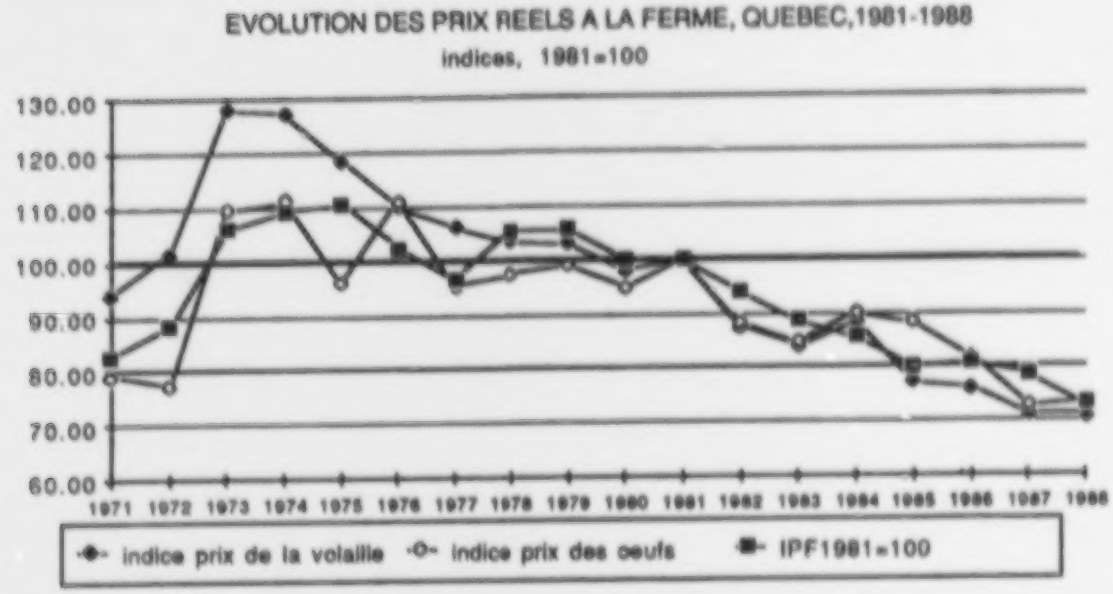
EVOLUTION DES PRIX REELS A LA FERME, QUEBEC,1981-1988
indices, 1981=100
130.00
120.00
110.00
100.00
90.00
80.00
70.00
60.00
1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 1985 1986 1987 1988
indice prix de la volaille
indice prix des oeufs
IPF1981=100

Ce n'est pas l'objet de cet exposé de tenter d'expliquer pourquoi cet état de fait existe, mais je veux simplement mentionner qu'il y a probablement trois explications qui se conjuguent pour produire le résultat observé: les producteurs et productrices agricoles se contentent d'une rémunération qui augmente moins vite que celle des autres catégories de travailleurs, leur productivité croît plus vite et les prix réels des entrées dans l'agriculture ont aussi baissé, bien qu'à un degré moindre que ceux des produits agricoles. N'est-ce pas un privilège pour les consommateurs de tels biens?

Les prix réels des aliments sont à la baisse.

Mais les consommateurs ne consomment pas les produits agricoles tels qu'ils sortent de la ferme. Ils consomment des produits transformés. Est-ce que l'observation faite ci-dessus vaut également quand les produits sont rendus au stade d'aliments prêts pour la consommation, incluant donc les services incorporés par le transport, la transformation, l'emballage et la distribution? La réponse est moins claire. Les prix réels des aliments ont augmenté pendant la décennie 1970, ils ont baissé un peu au début des années 1980 et se sont stabilisés ensuite (graphique 2). Ceci veut dire que, passé le stade de la ferme, il n'est plus vrai de dire que les producteurs se contentent d'une rémunération à croissance plus lente ou que leur productivité croît plus vite. Le privilège pour les consommateurs est amoindri, mais il n,est pas complètement perdu.

Graphique 2.

Prix réels des aliments, Montréal 1971-1987
(indice 1981 = 100)

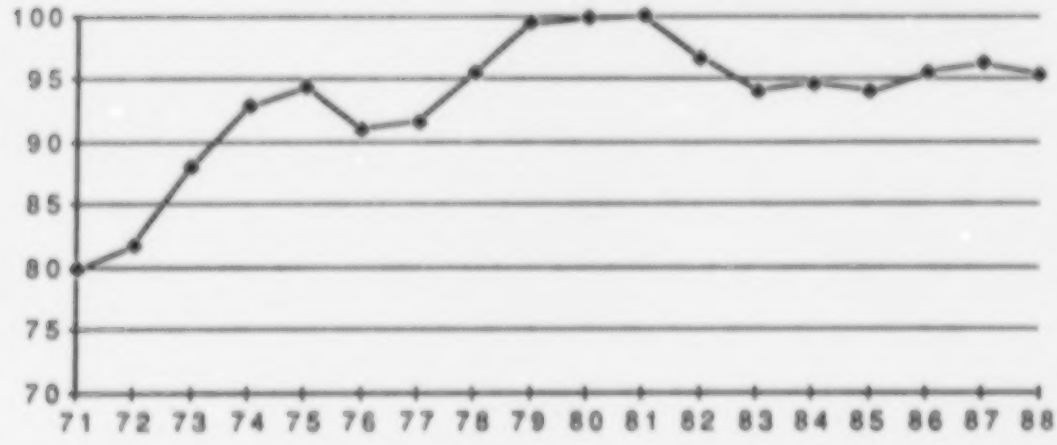

LA PART DU REVENU CONSACRÉE À L'ALIMENTATION BAISSE

L'observation qui précède concernant la baisse des prix réels des produits agricoles et des aliments a un corollaire important. C'est que le consommateur devient de plus en plus capable de satisfaire ses besoins alimentaires avec une part décroissante de son revenu disponible (graphique 3) et il est de plus en plus en mesure d'incorporer d'autres services à la satisfaction de ses besoins alimentaires comme, par exemple, le plaisir de consommer des aliments qu'il n'a pas besoin de préparer lui-même. La proportion de la consommation alimentaire hors foyer est croissante (graphique 4).[3]

3. La baisse des prix réels n'est toutefois pas seule à contribuer à ces tendances.

Graphique 3.

Dépenses en aliments en pourcentage du revenu personnel disponible, Canada, 1971-1985.

Graphique 4.

Dépenses en aliments consommés hors foyer en pourcentage des dépenses totales en aliments, Canada, 1971-1987.

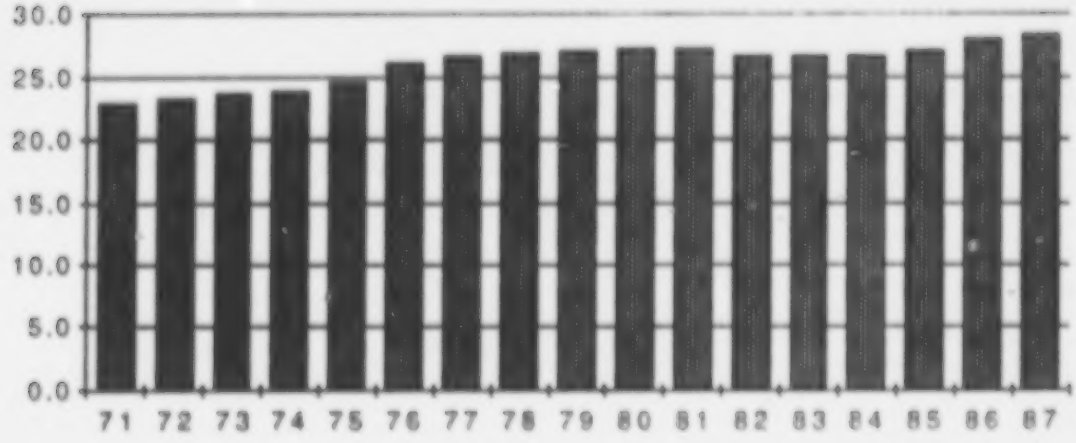

DIVERSIFICATION DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE

Un autre corollaire de la baisse du prix réel des aliments est que le consommateur est de plus en plus capable de diversifier sa consommation alimentaire, de consommer moins des produits qui historiquement ont constitué l'essentiel de son alimentation, et de consommer davantage de produits plus nouveaux ou dont l'apport en nutriments essentiels par unité de poids ou de prix est moins élevé. La consommation per capita de produits comme le lait, les oeufs, les viandes rouges est à la baisse, ou ne croît plus, alors que la consommation per capita de fromages fins, de yogourt, de fruits et légumes est à la hausse (tableau 1). C'est là aussi certainement un privilège dont bénéficient les consommateurs d'ici.

Tableau 1. **Consommation per capita de certains aliments, Canada 1971-1986.**

	1971	1976	1981	1986
Porc (kg)	29.6	25.1	30.1	27.9
Boeuf (kg)	40.2	51.4	40.7	39.5
Oeufs (kg)	14.5	13.0	12.7	11.8
Poulet (kg)	13.2	14.6	17.0	20.5
Fromages de spécialité (kg)	1.7	2.7	3.1	4.4
Lait				
- entier	56.5	45.4	39.8	30.2
- part. écrémé	32.9	46.8	56.2	62.8
Yogourt	0.5	0.9	1.7	2.8
Légumes (kg)	48.4	55.8	64.7	68.4
Fruits (kg)	89.7	99.3	103.5	95.6

Source : Statistique Canada, cat. 32-229 et 32-230.

COMPARAISONS AVEC LES CONSOMMATEURS D'AUTRES PAYS

Tout ce qui précède, me diront certains d'entre vous, est bien beau mais ce sont des phénomènes qu'on observe aussi ailleurs et ça ne montre pas que le système agro-alimentaire est performant, qu'il performe mieux qu'ailleurs. Ceci est tout à fait vrai. Il est essentiel pour apprécier davantage ou plus correctement la situation (ou les privilèges) des consommateurs d'aliments d'ici de comparer leur situation à celle des consommateurs d'autres pays, des pays qui ne sont pas tous des pays «sous-développés».

Quelques éléments d'une telle comparaison apparaissent dans les données des tableaux 2, 3 et 4. Les deux premières de ces données proviennent d'un sondage effectué par le «Foreign Agricultural Service» du ministère de l'Agriculture des Etats-Unis. Elles donnent des informations sur les prix de détail d'un panier alimentaire type d'un nord-américain et sur le temps de travail requis pour se le procurer dans différentes capitales de pays à travers le monde.

Il faut évidemment lire ces tableaux avec certaines précautions, éviter de penser que les résidants de Tokyo qui payent le «steak» de boeuf 57 dollars le kilogramme, ce qui leur exige 3 heures et 47 minutes de travail en consomment autant que les résidants d'Ottawa (ou de Montréal ou de Québec) qui le payent 6 fois moins cher et peuvent se le procurer avec seulement 53 minutes de travail. Il faut aussi éviter de penser que les résidants de Brasilia qui peuvent acheter ce panier ou plus bas prix de toutes les villes considérées, consomment exactement ce panier. Compte tenu de leurs revenus, acheter ce panier exigerait d'eux 67 heures de travail alors que les Canadiens peuvent se le procurer en travaillant seulement 4 heures et 49 minutes.

Tableau 2. Comparaison internationale des prix des aliments, en $ US/kg, nov. 1988.

	Brasilia Brésil	Canberr a Australie	Paris France	Tokyo Japon	Washing. E-U	**Ottawa Canada**
Steak-boeuf	2.75	8.07	12.55	57.08	10.71	**9.01**
Roti de porc	5.42	4.17	7.37	13.70	8.09	**5.38**
Poulet	1.51	3.73	4.81	6.40	1.87	**2.74**
Oeufs (dz)	0.66	1.94	1.77	1.78	0.95	**0.89**
Beurre	3.23	3.38	4.61	12.18	5.31	**4.13**
Fromage	6.14	5.61	6.72	9.23	7.76	**9.12**
Lait entier (l)	0.39	0.65	0.78	1.52	0.65	**1.08**
Total	27.08	49.77	56.90	144.09	53.24	**49.41**

Tableau 3. Comparaison internationale du temps de travail requis pour acheter un kg de produit alimentaire, nov. 1988.

	Brasilia Brésil	Canberra Australie	Paris France	Tokyo Japon	Washing. E-U	**Ottawa Canada**
Steak-boeuf	6.52	0.52	1.38	3.47	1.02	**0.53**
Roti de porc	13.33	0.24	0.59	0.55	0.47	**0.32**
Poulet	3.46	0.21	0.38	0.26	0.11	**0.16**
Oeufs (dz)	1.39	0.11	0.14	0.07	0.06	**0.05**
Beurre	8.04	0.19	0.36	0.49	0.31	**0.24**
Fromage	15.21	0.32	0.52	0.37	0.45	**0.53**
Lait entier (l)	0.58	0.04	0.06	0.08	0.04	**0.06**
Total	67.41	4.45	7.23	9.34	5.07	**4.49**

Tableau 4. Dépenses en aliments, boissons et tabac en pourcentage du total des dépenses de consommation, 1986.

Pays où ce % est faible			Pays où ce % est élevé		
	Aliments seulement	Aliments, beuverages et tabac		Aliments seulement	Aliments, beuverages et tabac
États-Unis	10.4	13.6	Chine	52.6	58.0
Canada	**11.5**	**17.3**	Inde	53.3	57.5
Roy.-Uni	13.7	19.0	Philippines	51.5	56.0
France	16.8	20.5	Corée	36.3	43.7
Australie	15.5	22.5	Mexique	31.9	36.7
Japon	16.8	21.8	URSS	28.0	40.0

Les consommateurs de ces différents pays ajustent évidemment leur consommation en fonction de la disponibilité et des prix des produits, ceux qui sont sur la liste et d'autres qui ne le sont pas, et en fonction de leur revenu. Il est néanmoins intéressant de constater que le coût du panier pour les résidants d'Ottawa se compare avantageusement au coût de ce panier pour les Européens et les Américains. Il est également intéressant de remarquer qu'il n'y a que dans deux pays au monde où il faut un tout petit peu moins de temps qu'ici pour se procurer ce panier et que partout ailleurs il en faut plus et parfois substantiellement plus. Et ces chiffres ne disent même pas que la qualité des aliments qui sont offerts aux Canadiens est une des plus élevées au monde. Je n'ai malheureusement pas de chiffres pour appuyer cette dernière affirmation, qui repose plutôt sur des témoignages de gens qui voyagent.

A l'intention maintenant de ceux et celles qui peuvent argumenter, et peut-être avec raison, que la véritable valeur de comparaison de ces chiffres est faible, je vais maintenant rapporter une donnée qu'ils devraient normalement juger plus significative. Dans combien de pays est-il possible de s'alimenter avec une fraction moins importante qu'au Canada des dépenses totales de consommation? La réponse est donnée au tableau 4. On constate qu'au Canada les dépenses alimentaires ne représentent que 11,5 % des dépense totales de consommation, le deuxième plus bas pourcentage au monde. On constate aussi que quand on ajoute aux aliments, les breuvages et le tabac, ce pourcentage s'accroît de 5,8 points de pourcentage. Il faut qu'on soit des consommateurs drôlement privilégiés pour être capables de dépenser autant sur des produits comme le coke, le whisky et le tabac, des produits au total plus nuisibles qu'utiles.

Je ne puis résister maintenant à la tentation de terminer sur une note moins dégagée du contexte politico-économique dans lequel nous vivons aujourd'hui. Cette note est pour dire que j'aimerais bien voir dans cette salle aujourd'hui mes collègues auxquels j'ai fait allusion au début, se lever, en tant que représentants de l'Association des Consommateurs canadiens et/ou très grand spécialistes de la théorie économique, pour dire qu'au Canada, nous sommes affligés par un système de gestion des approvisionnements accordant aux producteurs et productrices un pouvoir de monopole qui exploite le consommateur. Je leur ai entendu dire à Ottawa au début de décembre, sans apporter l'ombre d'une donnée d'observation. Et ce qu'il y a de plus désolant, c'est qu'ils sont venus affirmer cela dans le cadre d'un atelier au cours duquel un autre économiste agricole, d'ici celui-là, a présenté les résultats d'une recherche sur la performance des

systèmes de production sous gestion de l'offre au Canada, résultat tendant à montrer l'inverse de leurs allégations.

Coffin[4] a montré en particulier que, depuis la gestion de l'offre, la consommation per capita de presque tous ces produits a décru moins vite ou crû plus vite au Canada qu'aux Etats-Unis. Il a montré aussi que l'augmentation possible de la dépense réelle du consommateur pour acheter ces produits est moindre que l'augmentation du volume acheté et la diminution possible est supérieure à celle du volume acheté.

Si ces collègues étaient ici, ils me feraient sans doute remarquer que dans le tableau présentant la comparaison internationale des prix de détail de certains aliments, le prix à Ottawa du litre de lait n'est pas parmi les plus bas, mais parmi les plus élevés. Je concéderais certainement cette observation mais je ferais remarquer que le prix du litre de lait au Québec est substantiellement moins élevé que le chiffre rapporté pour Ottawa. J'ai personnellement vérifié que, le 25 février 1990 on pouvait acheter à Montréal du lait homogénéisé à 3,25 % de matière grasse pour 0,88 cents canadiennes le litre. Je ne saurais vraiment expliquer l'importance de l'écart entre ce prix et celui de 1,08 dollar américain le litre à Ottawa en novembre 1988. Je ferais remarquer aussi que l'un ou l'autre prix, mais surtout le prix de Montréal évidemment, une fois ramené en temps de travail requis pour le payer, se compare très bien aux plus bas chiffres du tableau.

Il faut ajouter aussi ce témoignage qu'un Québécois d'origine européenne, qui a vécu aux Etats-Unis et qui m'a souvent dit que le lait qu'on boit ici est meilleur que celui consommé ailleurs dans le monde et celui d'une autre personne qui vient de passer quelques années en Europe et qui confirme cette observation.

Finalement, je demanderais à ces collègues si honnêtement, non pas en tant que théoriciens, mais en tant qu'hommes et femmes, ils ne trouvent pas normal, légitime et socialement désirable que dans un pays comme le nôtre, privilégié comme le nôtre je devrais dire, on se soit donné et on veuille conserver un système de marché qui permet aux producteurs et productrices de vivre décemment et de pouvoir espérer continuer à le faire, plutôt que d'être constamment à la merci de tous les désordres internationaux.

4. Coffin, G., A perspective on market performance and responsiveness of the Canadian dairy, poultry and egg under supply management.

Appendice 1

Source des informations présentées sous forme graphique

1. Prix réel **indice des prix du produit (ou groupe de produits)** indice des prix à la consommation.
   Source: Statistiques Canada, cat. no. 62-003.

2. Dépenses en aliments en pourcentage du revenu personnel disponible.
   Source: Comptes nationaux des pays de l'OCDE, Vol. 11, tableaux détaillés, Paris 1987.

3. Dépenses en aliments consommés hors foyer, en pourcentage des dépenses totale en aliments.
   Source: Statistiques Canada, Division des Comptes Nationaux des revenus et des dépenses.

Appendice 2

World Food price comparisons, current U.S. dollars, November, 1988[1]

Item	Bern	Bonn	Brasilia	Buenos Aires	Canberra	London	Madrid	Mexico City
Steak, sirloin, boneless	32.21	11.02	2.75	4.77	9.07	14.76	12.16	5.75
Roast pork, boneless	11.21	5.25	5.42	4.61	4.17	6.02	6.74	5.67
Broilers, whole	3.85	2.40	1.51	2.31	3.73	3.03	3.26	2.05
Eggs, large, dozen	3.88	1.02	0.66	1.27	1.94	1.96	1.73	0.79
Butter	11.35	4.52	3.23	4.57	3.38	4.09	9.21	2.58
Cheese, Cheddar/Emmenthaler	11.92	8.08	6.14	7.16	5.61	5.98	11.17	6.87
Milk, whole, liter	1.11	0.63	0.39	0.53	0.65	0.76	0.84	0.31
Oil, cooking, liter	3.02	0.90	0.54	2.70	1.82	1.49	1.89	0.96
Potatoes	0.84	0.40	0.29	0.40	0.94	0.48	0.34	0.98
Apples	1.98	1.30	1.55	1.43	1.82	1.56	1.15	1.20
Oranges	1.46	1.84	0.44	1.27	1.27	2.30	0.97	0.30
Flour	1.26	0.54	0.51	0.73	1.01	0.64	0.68	0.34
Rice	2.60	2.09	0.55	1.19	0.95	1.58	1.62	0.41
Sugar	0.86	1.07	0.44	1.03	0.75	0.96	1.04	0.32
Coffee	9.28	10.73	2.66	7.00	12.66	10.04	4.83	3.43
Total	96.63	51.59	27.08	40.77	49.77	55.65	59.63	31.96

Item	Ottawa	Paris	Pretoria	Rome	Seoul	Stockholm	Tokyo	Metro Washington
Steak, sirloin, boneless	9.01	12.55	5.60	12.21	14.81	24.28	57.06	10.71
Roast, pork, boneless	5.38	7.57	2.84	6.40	4.42	22.99	13.70	6.09
Broilers, whole	2.74	4.91	1.90	3.78	2.93	6.16	6.40	1.87
Eggs, large, dozen	0.89	1.77	0.72	1.85	1.37	2.73	1.78	0.96
Butter	4.13	4.61	2.11	5.77	6.44	6.43	12.18	5.31
Cheese, Cheddar/Emmenthaler	9.12	6.72	3.47	9.07	11.69	9.28	9.23	7.78
Milk, whole, liter	1.08	0.78	0.47	0.92	1.01	0.84	1.52	0.65
Oil, cooking, liter	1.90	1.81	1.27	0.96	1.75	7.91	2.12	2.71
Potatoes	0.43	0.76	0.53	0.53	0.91	0.70	2.66	0.77
Apples	1.97	1.46	1.11	1.53	2.48	2.26	2.21	2.82
Oranges	1.79	1.63	0.46	1.53	1.35	1.96	2.92	1.17
Flour	0.98	0.97	0.48	0.56	0.40	1.20	1.53	0.64
Rice	1.91	2.43	0.89	1.68	1.59	2.62	3.02	1.34
Sugar	0.37	1.13	0.50	1.03	0.86	1.17	1.96	0.99
Coffee	7.71	7.80	8.83	8.82	11.25	9.39	25.80	7.45
Total	49.41	56.90	31.18	58.64	63.26	99.92	144.09	53.24

1. (In U.S. Dollars per kg or units as indicated, converted at current exchange rates.
Source: World Production and Trade, Foreign Agricultural Service, January 5, 1989.

Appendice 3

Time spent by workers to earn retail value of food products in selected world capitals, November 1988, hours and minutes required to purchase 1 kilogram, except where other unit of measure is indicated.

Item	Bern	Bonn	Brasilia	Buenos Aires	Canberra	London	Madrid	Mexico City
Steak, sirloin, boneless	3:02	0:54	6:52	4:04	0:52	1:41	2:07	9:00
Roast, pork, boneless	1:03	0:26	13:33	3:56	0:24	0:41	1:31	9:51
Broilers, whole	0:22	0:12	3:46	1:58	0:21	0:21	0:34	3:34
Eggs, large, dozen	0:22	0:05	1:39	1:05	0:11	0:13	0:15	1:22
Butter	1:04	0:22	6:04	3:54	0:19	0:28	1:36	4:29
Cheese, Cheddar, Emmenthaler	1:07	0:40	15:21	6:07	0:32	0:41	1:57	11:56
Milk, whole,liter	0:06	0:03	0:58	0:27	0:04	0:05	0:09	0:32
Oil, cooking, liter	0:17	0:04	1:21	2:18	0:10	0:10	0:20	1:40
Potatoes	0:04	0:02	0:43	0:20	0:05	0:03	0:04	1:42
Apples	0:11	0:08	3:52	1:13	0:10	0:11	0:12	2:05
Oranges	0:09	0:08	1:06	1:05	0:07	0:16	0:10	0:31
Flour	0:07	0:03	1:16	0:37	0:06	0:04	0:07	0:35
Rice	0:15	0:10	1:22	1:01	0:05	0:11	0:17	0:43
Sugar	0:05	0:05	1:06	0:53	0:04	0:07	0:11	0:33
Coffee	0:52	0:53	6:39	5:59	1:12	1:09	0:50	5:58
Total	9:06	4:13	67:41	34:58	4:45	6:22	10:22	55:32

Item	Ottawa	Paris	Pretoria	Rome	Seoul	Stockholm	Tokyo	Metro Washington
Steak, sirloin, boneless	0:53	1:38	1:42	1:20	6:01	1:59	3:47	1:02
Roast, pork, boneless	0:32	0:59	0:52	0:55	1:48	1:52	0:55	0:47
Broilers, whole	0:16	0:38	0:35	0:25	1:11	0:30	0:26	0:11
Eggs, large, dozen	0:05	0:14	0:13	0:12	0:33	0:13	0:07	0:06
Butter	0:24	0:36	0:36	0:38	2:37	0:31	0:49	0:31
Cheese, Cheddar, Emmenthaler	0:53	0:52	1:03	0:59	4:45	0:46	0:37	0:45
Milk, whole, liter	0:06	0:06	0:09	0:06	0:25	0:04	0:06	0:04
Oil, cooking, liter	0:11	0:14	0:23	0:05	0:43	0:39	0:08	0:16
Potatoes	0:03	0:06	0:10	0:03	0:22	0:03	0:11	0:04
Apples	0:12	0:11	0:20	0:10	1:01	0:11	0:09	0:16
Oranges	0:10	0:13	0:06	0:10	0:33	0:10	0:12	0:07
Flour	0:06	0:06	0:09	0:04	0:10	0:06	0:06	0:04
Rice	0:11	0:19	0:16	0:11	0:39	0:13	0:12	0:08
Sugar	0:02	0:09	0:09	0:07	0:21	0:06	0:08	0:05
Coffee	0:45	1:01	2:40	0:58	4:35	0:45	1:43	0:43
Total	4:49	7:23	9:26	6:24	25:44	8:08	9:34	5:07

Appendice 4

Food, beverages and tobacco percent of personal consumption expenditures.

Last Year Available	Country	Food, Beverages and Tobacco	Food
		Percent of personal consumption	
1985	Sierra Leone	68.4	NA
1983	Sudan	64.7	62.9
1984	China	58.0	52.6
1986	India	57.5	53.3
1986	Philippines	56.0	51.5
1986	Sri Lanka	53.0	43.8
1986	Venezuela	52.9	42.0
1986	Jamaica	49.6	38.6
1986	Honduras	45.1	41.3
1986	Thailand	44.9	35.7
1984	Iran	43.9	NA
1986	Korea	43.7	36.3
1985	Ireland	43.7	24.8
1986	Greece	41.9	34.6
1986	Malta	40.5	29.3
1985	Jordan	40.3	37.7
1986	USSR	40.0	20.0
1981	Portugal	37.8	32.9
1985	Ecuador	37.6	31.3
1985	Cyprus	37.2	30.2
1983	Colombia	36.8	31.0
1984	Mexico	36.7	31.9
1986	South Africa	36.0	27.6
1985	Zimbabwe	35.5	15.7
1985	Fiji	32.8	25.2
1986	Israel	30.5	26.8
1986	Spain	29.2	26.2
1986	Puerto Rico	29.1	23.4
1986	Singapore	29.2	21.1
1986	Switzerland	27.6	20.2
1983	Iceland	26.0	19.5
1986	Finland	25.4	18.8
1986	Italy	25.0	21.5
1985	Norway	25.0	18.9
1985	Luxembourg	24.3	15.5
1986	Sweden	23.6	17.9
1986	Denmark	23.5	16.4
1986	Austria	23.2	17.5
1986	Germany	22.6	16.8
1986	Australia	22.5	15.5
1986	Japan	21.6	19.8
1986	Belgium	21.3	17.7
1986	France	20.5	16.8
1986	Hong Kong	19.4	16.5
1986	United Kingdom	19.0	13.7
1985	Netherlands	18.7	14.4
1986	Canada	17.3	11.5
1986	United States	13.6	10.4

Source: United Nations National Account Statistics, Country yearbooks

AGRICULTURE DE PRODUCTION OU AGRICULTURE D'OCCUPATION

Michel Morisset, directeur du Groupe de recherche en économie et politique agricoles (GREPA), Université Laval et président du CEGAQ

AGRICULTURE DE PRODUCTION OU AGRICULTURE D'OCCUPATION

L'économie de plusieurs régions agricoles du Québec menace de disparaître au cours de la prochaine décennie. Et il ne s'agit plus maintenant des lointaines contrées de la Gaspésie ou de l'Abitibi, on s'approche de plus en plus des grands centres urbains de Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke. Les hauts de comté le long du Saint-Laurent, dans l'Islet, Montmagny, la Mauricie, Portneuf, ou le long de l'Outaouais, se vident à un tel point que l'abandon de rangs entiers est maintenant chose faite dans plusieurs villages. Si ce phénomène n'est pas nouveau dans l'agriculture québécoise, qui a vu se vider de grands pans de son territoire, il atteint probablement aujourd'hui une nouvelle étape alors que des régions jusqu'à maintenant épargnées sont menacées, alors que des agriculteurs et des agricultrices jusqu'à maintenant épargnés se sentent menacés. Car ce danger pèse sur ceux et celles qui vont disparaître en premier lieu mais peut-être encore plus sur ceux et celles qui vont rester, et qui se retrouvent de plus en plus seuls dans un territoire dépeuplé, qu'ils craignent bientôt de voir se désorganiser économiquement et socialement. C'est en ces termes que se pose aujourd'hui la question de l'agriculture pour une frange importante de notre territoire agricole. Quelle solution peut-on proposer? **Devra-t-on continuer d'y pratiquer une agriculture compétitive de production tel qu'on l'a fait au cours des dernières décennies ou une agriculture d'occupation?**

Cet après-midi, nous allons tenter de faire cette réflexion en trois temps: nous allons d'abord caractériser ce qu'est devenue l'agriculture québécoise au seuil des années 1990; ensuite, nous regarderons comment la politique agricole que nous avons construite collectivement a permis d'y arriver; et finalement, quels sont les objectifs que nous pouvons donner, de façon réaliste, à toutes ces régions où l'oeuvre de déstructuration a déjà commencé à se faire sentir.

LES AGRICULTURES QUÉBÉCOISES AU SEUIL DES ANNÉES 1990.

Je veux d'abord que l'on fasse ensemble un constat sur ce qu'est notre agriculture et en particulier, que l'on caractérise les diverses agricultures qui sont actuellement aux prises avec des problèmes d'ordre très différents.

Au recensement de 1986, le Québec comptait 4 148 fermes incluant celles dont les ventes sont très faibles (moins de 2 500 $). Il faut toutefois faire attention à ce chiffre quelque peu illusoire. Au Québec, il y a déjà quatre ans, environ 500 fermes accaparaient près de 20 % des ventes; 2 000 fermes, le tiers de la production marchande; 9 000 fermes dont le chiffre d'affaires dépassait 100 000 $, effectuaient les deux tiers (2/3) des ventes agricoles. Si on arrondit, on peut dire que 60 % des fermes recensées effectuent 10 % des ventes, 20 % effectuent 20 % des ventes et que 70 % des ventes sont effectuées par le 20 % des entreprises qui restent. Si on ne peut parler au Québec d'une concentration de la production dans de grandes unités de type californien, on ne peut pas nier pour autant que la production marchande, celle sur laquelle repose notre approvisionnement en denrées alimentaires, s'appuie sur un faible nombre d'entreprises performantes mais très minoritaires parmi les fermes de recensement.

Que doit-on tirer de pareilles données, que conclure au sujet des 32 000 fermes (80 %) qui se partagent la plus petite partie de la production? **Qu'elles occupent une portion de plus en plus réduite du marché agricole et que leur disparition serait probablement absorbable sans difficultés majeures du point de vue de leur volume de production en un laps de temps pas trop long?** Dure conclusion, me direz-vous! D'autant plus que ces fermes jouent souvent un rôle social et économique qui dépasse largement l'importance de leurs ventes agricoles dans plusieurs des régions où elles sont implantées.

Mais avant d'aller plus loin, essayons de mieux connaître ces deux groupes de fermes. Caractériser ainsi des groupes comporte toujours un risque de dualisation. On peu toujours rétorquer que les 41 000 fermes du Québec forment un continuum comme la route de Montréal à Gaspé. Or, la continuité de cette route ne nous empêche pas de reconnaître que la Montérégie a des caractéristiques et des problèmes différents de ceux du Bas Saint-Laurent. Il doit en être de même pour l'agriculture et malgré ce continuum.

On peut donc observer plusieurs paramètres qui nous permettront d'en arriver à nos fins. Nous avons vu que l'importance de la participation des fermes dans la production marchande est un paramètre frappant pour partager les fermes. Voyons maintenant le revenu net agricole ou le revenu agricole familial exprimé en pourcentage de la valeur des ventes. Une ligne de

démarcation importante passe entre les fermes qui ont plus ou moins de 25 000 $ de ventes, celles qui ont plus que cette valeur de ventes ont des revenus agricoles positifs. Celles dont les ventes sont inférieures à 25 000 $, ont des dépenses supérieures aux ventes. Ceci signifie qu'en moyenne, ces 18 000 fermes ont un revenu net agricoles négatif. On peut donc se poser des questions sur la nature agricole de ces 18 000 entreprises, si on considère qu'une des caractéristiques élémentaires de la ferme familiale est d'y faire vivre la famille.

Le ratio du capital par rapport aux ventes est aussi un indice intéressant de performance. Or, au Québec, plus les ventes augmentent, plus le ratio capital/ventes diminue. C'est donc dire que ce sont les fermes de plus en plus grosses qui ont le moins besoin de capital pour rengendrer un dollar de ventes. Les fermes ayant des ventes de 40 000 $ à 100 000 $ ont besoin de 3,50 $ de capital pour engendrer un dollar (1 $) de ventes, alors que les très grosses fermes n'ont besoin que d'un dollar (1 $) de capital pour faire les mêmes ventes.[1]

L'agriculture à temps plein ou à temps partiel est une autre variable qui permet de différencier les fermes. Sur les 41 000 fermes que comptait le Québec en 1986, 31 % (13 000) étaient considérées à temps partiel. Notons tout de suite que ce phénomène est d'ailleurs en régression au Québec. Il faut être conscient que cette définition inclut toutes les fermes qui déclarent une journée de travail hors ferme. Les exploitations à temps partiel représentent 11 5 des fermes laitières, 52 % des fermes bovines, 20 $ des fermes porcines, 48 $ des fermes céréalières et 50 % de celles de spécialités diverses. Si elles sont 31 % de toutes les fermes du Québec, elles ne possèdent toutefois que 26 % de la superficie totale, 22 % du capital, 14 % de la valeur de la production et 6 % du revenu net. En fait, ce revenu net positif est principalement le fait des producteurs de lait (29 millions $ sur 30 millions $), laissant un revenu net négatif pour les producteurs de boeuf et de spécialités diverses.

Contrairement à ce que l'on serait porté à penser, les entreprises à temps partiel sont relativement bien réparties sur le territoire agricole du Québec, dans la même proportion que l'ensemble des fermes sauf dans l'Outaouais et l'Abitibi où elles sont plus importantes. Les ventes des entreprises à temps partiel représentent un pourcentage peu variable des ventes des diverses régions, de 12 % à 17 %. Il ne s'agit donc pas d'un phénomène où d'une solution qui serait typique des régions périphériques.

1. Morisset Michel, 1989, Plus de 70 % de la production agricole est entre les mains d'à peine 20 % des fermes, in *Les affaires agricoles*, vol. 3, nº 3, mai-juin 1989, p. 30-31.

Que l'on retienne 31 % des fermes (13 000) qui sont à temps partiel et qui ne font que 6 % du revenu net, que l'on retienne 44 % des fermes (18 000) faisant des ventes inférieures à 25 000 $ qui ont en moyenne un revenu net négatif, que l'on retienne 60 % des plus petites fermes (ventes inférieures à 50 000 $) du Québec qui ne produisent que 10 % de ventes brutes, on réalise qu'il existe au Québec une agriculture sur laquelle on peut difficilement compter si notre objectif de société est la productivité et même l'exportation.

Heureusement, il existe aussi une agriculture performante. Il est probable qu'il soit moins nécessaire de la décrire. Il s'agit bien sûr de ces 9 000 fermes qui assurent 70 % de la production agricole québécoise et de cet autre 20 % qui se défend relativement bien, même s'il ne sait s'il réussira à passer le grand test du changement de génération. Ainsi, d'après plusieurs auteurs bien au fait du secteur laitier, sur les 14 500 fermes laitières que compte actuellement le Québec, à peine 6 000 réussiraient un transfert de génération si elles avaient à le faire aujourd'hui. Qu'en est-il des autres productions? Bien peu de gens sauraient le dire!

C'est cette agriculture qui intègre l'innovation rapidement, qui obtient des gains de productivité appréciables et remarqués, qui grossit, emploie des salariés et se forme en compagnie, c'est celle qui se prépare au nouveau contexte commercial de l'après-GATT. C'est l'agriculture qui se fait sur les bonnes terres et qui bénéficie de la proximité des marchés. C'est celle dont on est fier et que l'on montre quand viennent les visiteurs. Elle est située à Rimouski comme à Alma, mais on a pas l'habitude d'aller si loin pour montrer nos réalisations. Et puis, il y en a tant à voir dans le sud de Montréal, à Saint-Hyacinthe, à Joliette ou dans Portneuf! C'est aussi celle qui est «dans la cible» des politiques agricoles provinciales ou fédérales.

UNE POLITIQUE AGRICOLE UNIVERSELLE

Que l'on parle de gestion de l'offre, de crédit agricole, ou d'assurance-stabilisation, l'ensemble de ces politiques a, la plupart du temps, comme objectif en préambule, le soutien de la ferme familiale rentable, le soutien du producteur professionnel se dédiant, toute de suite ou dans un avenir rapproché, à sa tâche agricole à temps plein, la stabilisation du revenu d'une entreprise modèle de la taille d'une famille, l'approvisionnement régulier et à prix abordable de la population québécoise en produits de qualité. En un mot, ces politiques visent la compétitivité de notre agriculture, sa protection par rapport aux fluctuations

trop vives du marché, son appui dans la modernisation, son investissement et sa poursuite dans le temps au-delà des générations. Les politiques agricoles s'intéressent à la ferme dans la mesure où elle commercialise des produits de qualité en quantité assez importante pour les «sortir» à bon marché, qu'elle fait vivre sa famille décemment et qu'elle autorise même des espoirs de profit (politique fiscale). Il s'agit d'une politique tournée vers la compétitivité de l'agriculture québécoise dans un monde qui veut s'ouvrir de plus en plus aux marchés et aux influences extérieures. Le but du M.A.P.A.Q. n'est-il d'ailleurs pas de: «Orienter l'industrie bio-alimentaire en tenant compte de l'évolution des marchés tout en favorisant la promotion des intérêts du secteur ...»[1].

Que peut donc espérer l'agriculture en déstructuration de pareilles politiques agricoles? Est-ce que ceux et celles qui participent peu à la production marchande, qui ont des dépenses supérieures à leur revenu agricole, qui passent une bonne partie de l'année en dehors de leur exploitation, **mais qui forment la majorité**, peuvent espérer quelque chose de concret de la politique agricole?

Par exemple, est-ce que l'avènement d'un gouvernement qui vient d'entamer un nouveau mandat, peut amener la définition d'une politique agricole pour la période 1990-1993 qui soit différente de celles que nous avons connues sous bien d'autres gouvernements depuis vingt ans? Il est une chose dont on est certain, c'est que cette politique agricole devra se placer sous le signe de la restructuration que nous feront connaître, sans l'ombre d'un doute, les accords du GATT qui devraient être finalisés en décembre 1990. Dans ce contexte, quelques questions doivent être posées. **La politique agricole pourra-t-elle servir à sauvegarder des régions à potentiel agricole déficient que l'économie nationale et internationale condamne depuis vingt ans?** Pourrons-nous collectivement définir une seule politique couvrant une agriculture de pointe qui assurera la place du Québec sur les marchés et une agriculture d'occupation dont l'importance ne se définit plus à partir des marchés agricoles mais plutôt à partir de son rôle vital de soutien à des économies régionales endémiques, agricoles comme non-agricoles?

Comme durant les années cinquante, alors que la concurrence s'avivait entre les agricultures du Québec, de l'Ontario et des Etats-Unis à la faveur d'un resserrement des marchés d'exportation lié à la reprise européenne d'après-guerre, deux agricultures au Québec se distinguent de plus en plus de nos jours. A cette époque pas si lointaine, les agriculteurs «spécialisés», U.C.C. en tête, avaient réclamé l'assainissement de l'agriculture par la disparition des petits agriculteurs qui n'amenaient au marché que de petites quantités, de piètre corollaire, ils réclamaient la mise en place des plans conjoints pour assurer une mise en marché québécoise ordonnée. C'est par la politique et la réglementation agricole, par des mesures de contraintes ou d'encouragement, que l'on provoqua alors la disparition des deux tiers des agriculteurs (100 000 entreprises) du Québec. On sacrifiait la masse pour l'avenir de notre agriculture, de l'économie du Québec et pour pouvoir «affronter les concurrences».

La même analyse pourrait aujourd'hui prévaloir. **Doit-on sacrifier, ne plus investir publiquement et collectivement sur les deux tiers (20 000 entreprises) de nos exploitations pour ne sauver que ce qui semble (10 000 exploitations) être possible et intéressant de sauver?** En cette période d'austérité budgétaire, dans quels programmes mettrons-nous les fonds publics, dans quelles productions, dans quelles régions?

J'ai donné[1] récemment une illustration bien concrète d'un pareil raisonnement appliqué au secteur laitier québécois des années 1990. Si l'on en croit certains, la disparition de toute ferme laitière au Québec doit être mise au rang des catastrophes nationales. Toutes nos exploitations devraient demeurer en production pour assurer la survie de la ferme familiale, de l'économie régionale, pour l'avenir de la relève et celle de l'agriculture québécoise dans son ensemble. Le fait qu'il ne reste que moins du quart (15 000) des fermes laitières qu'il y avait au Québec en 1966 (65 000) est un problème grandissant, qui remet en question notre spécificité nationale et bouscule la façon d'entrevoir l'avenir des enfants d'agriculteur. Loin d'être extrémiste, cette façon de voir recueille l'assentiment d'un nombre important de responsables régionaux.

Un autre discours est aussi présent et nous l'avons entendu bien souvent dans la bouche de représentants syndicaux laitiers: «il n'y a pas de problème de relève dans le lait; au contraire, il y a encore trop de producteurs. La preuve? On produit tout notre quota et on pourrait en produire plus avec la surcapacité qui existe sur les fermes et les gains annuels de productivité».

Deux vision de la même réalité s'affrontent. Mais comment qualifier ces deux groupes? Ceux qui se préoccupent de l'économie régionale et ceux qui

1. M.A.P.A.Q., 1990, Projet bio-alimentaire 1990-1993, 31 p.

1. Monsset Michel, 1990, Évolution de l'emploi et besoin de relève dans le secteur laitier québécois, Conférence présentée dans le cadre du Colloque du CEGAQ «La quantification des besoins de relève agricole au Québec, Sainte-Foy.

gèrent la production du lait? Les jeunes et les vieux? Ceux qui ont eu le quota et ceux qui veulent l'avoir? Aucune de ces dénominations ne satisfait complètement, même si on y retrouve des éléments de vérité. Chose certaine, ces deux groupes soulignent à partir de leur perspective propre deux facettes d'une même réalité qui exigera dans la décennie prochaine une vision plus unifiée. On peut leur donner tort ou raison, mais on ne pourra négliger le fait que la productivité et les économies d'échelle seront le passage obligé de la production laitière et des autres productions, tout comme le fait que la poursuite de la tendance actuelle à la disparition du nombre de fermes en régions périphériques leur fait courir un risque.

L'argument de la productivité, malgré les gains continuels des dernières décennies, ne peut être rejeté et la seule jauge valable pour mesurer notre position relative demeure les gains et la situation de nos compétiteurs sur le marché. Plus ils avancent, plus devons-nous redoubler d'efforts, d'autant plus que les conditions bio-climatiques ne nous favorisent pas toujours.

Mais d'un autre côté, si les gains de productivité demeurent l'unique credo économique et si la concentration à outrance perdure, dans quelles régions restera-t-il des producteurs et des productrices de lait, de porcs et de boeufs; plusieurs craignent cette situation. Qu'adviendra-t-il du Bas Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi ou de l'Outaouais pour ne citer que des régions entières? Combien faut-il de fermes pour que survivent la meunerie, le vendeur de machinerie mais aussi la coopérative, et bientôt l'école, le C.L.S.C. et les autres services essentiels à la production mais aussi à la vie de la famille et du village? Au rythme où vont les choses, on peut comprendre que plusieurs soient effrayés et craignent pour la survie de leur rang, de leur village et même de leur coin de pays.

En terme de productivité, on se rend bien compte que la disparition des petites exploitations au profit des plus grandes entraîne des gains appréciables pour la position concurrentielle du Québec. **Entre 1984 et 1988, l'emploi dans le secteur laitier québécois est passé de 41 654 à 31 846 UTP, soit une perte de 10 000 UTP (exactement 9 808), une baisse de 23,5 % ou 6,5 % annuellement!** C'est dire que près du quart des emplois dans le secteur a été perdu au cours de ces quatre années: 10 000 emplois perdus en région, 10 000 personnes de moins que doit supporter l'industrie laitière. Une question de perspective. Est-il besoin d'ajouter que la perte de 100 emplois dans Saint-Hyacinthe ou Nicolet n'a pas la même importance économique sur la viabilité du tissu économique agricole que cette même perte dans le Bas Saint-Laurent ou l'Abitibi.

LA FINALITÉ DES POLITIQUES AGRICOLES

Ceci questionne la finalité de la politique agricole et des agricultures québécoises, multiples et diversifiées. La politique agricole doit-elle être universelle et permettre de pratiquer l'agriculture sous toutes les latitudes ou doit-elle être ciblée sur les productions, les régions, les créneaux les plus porteurs d'avenir, ceux où les forces du marché ne contrecarreront pas nos intentions et nos efforts mêmes louables? Au cours des dernières décennies, la première tendance semble voir été dominante. Les politiques agricoles se sont appliquées à tous et toutes, apparaissant ainsi accessibles mais démontrant à l'expérience leurs limites.

En effet, malgré leur omniprésence, elles n'ont su empêcher la disparition d'un grand nombre de fermes et la dégénérescence de régions nombreuses. Elles rencontrent aujourd'hui de plus en plus d'insatisfaits qui s'expriment sur les dossiers de la relève agricole, du crédit, du zonage, de l'assurance-stabilisation ou des politiques régionales, s'il en est. Les politiques agricoles aux règles souvent strictes sont obligées de pratiquer l'exclusive d'une façon ou l'autre que ce soit à travers des méthodes administratives, des calculs de rendement ou des seuils d'applicabilité. L'ensemble de ces règles peu explicitées amène sans contredit des laissés-pour-compte, des négligés qui sont tôt ou tard condamnés sans le support de la politique agricole unifiée.

Si les politiques agricoles universelles ne satisfont plus l'ensemble des agriculteurs et des agricultrices potentiels, que conclure? Qu'il faille les changer pour d'autres ou remettre en cause leur unicité, leur universalité? Ce genre de politiques, comme on les a connues au cours des dernières décennies, ne serait-il pas arrivé au point de non-retour. Avant de viser à nouveau, ne devrait-on bien définir en premier lieu ce qu'est l'agriculture et quel est son rôle pour ensuite, et seulement alors, bâtir un cadre cohérent de support et d'intervention? C'est ce que nous croyons, et nous croyons de plus, qu'il **est inutile et irresponsable de mettre sous un seul chapeau des réalités agricoles différentes qui répondent à des contraintes et des objectifs tout aussi différents.** Il existe au moins deux agricultures québécoises. Celle qui, comme durant les années cinquante, est en mesure d'assurer que le Québec demeurera une province agricole dans l'ensemble nord-américain, celle qui est à la pointe et pourra passer à travers les tourments de la restructuration qui est à nos portes et l'autre, qu'aucune politique agricole digne de ce nom ne pourra faire survivre dans la tourmente.

C'est ce qui nous oblige aujourd'hui à poser différemment la question de la finalité de la politique agricole. Nous en avons trop besoin pour s'assurer qu'un certain nombre d'entreprises d'avant-garde continueront à être compétitives et pour assurer leur survie dans le cadre des nouvelles règles de marchés que nous ne pouvons éviter, semble-t-il. Les résultats des négociations multilatérales, malgré les chaudes luttes qui seront menées pour contrer les effets les plus désastreux, obligeront à des réajustements majeurs qui reposeront en partie sur l'intervention gouvernementale ... si elle est encore permise. Or celle-ci, à travers la politique agricole, ne peut en même temps être conçue pour sauver de la catastrophe les fermes et les régions déjà condamnées par les forces d'un marché qui sera encore plus impitoyable.

Lourd constat que l'on doit faire pour repenser différemment ces politiques et notre agriculture. Il faut s'enlever de la tête que les seules politiques dites agricoles sauveront ce qui peut encore l'être. C'est une erreur de songer qu'une politique de crédit, de stabilisation ou encore moins de relève agricole, permettra de résoudre des problèmes qui sont de moins en moins agricoles au fur et à mesure où les possibilités de survivre pour ces entreprises se rétrécissent.

Deux politiques agricoles efficaces pour des groupes bien ciblés devront bientôt être pensées: une pour les secteurs de production et les régions où l'agriculture peut assurer la viabilité et la reproduction des entreprises à long terme, ce qui implique la possibilité du transfert de ces fermes et une autre, beaucoup plus **rurale** qu'agricole pour les secteurs et les régions où l'agriculture doit obligatoirement être alliée à d'autres activités économiques toutes aussi importantes pour assurer la pérennité du tissu économique et social. **Penser la politique agricole comme une et universelle deviendra bientôt contradictoire avec l'objectif du développement régional et la bonne volonté qui consistera à réclamer cette universalité ne sera plus qu'une leurre pour favoriser la disparition complète de régions pour qui l'agriculture ne sera plus jamais une activité suffisante pour assurer la survie.**

Pour ce faire, il faudra à l'avenir évaluer la performance des fermes en déstructuration aux nombres d'emplois créés ou maintenus, à leur apport au soutien de l'économie de la région et même, à leur articulation et à leur nécessaire présence pour la survie des entreprises d'avant-garde. Aucune solution ne pourra être écartée d'emblée, qu'il s'agisse d'entreprisses communautaires ou de coopératives de travail, de nouvelle division du travail en agriculture, d'association d'activités agricoles avec la forêt, le tourisme, les mines ou tout autre travail hors ferme. Une chose est toutefois certaine, s'il faut que ces fermes performent en agriculture, qu'elles aient de faibles coûts de production, une productivité même moyenne ou qu'elles soient compétitives pour obtenir le support de l'Etat, et bien, elles n'existeront plus très bientôt. **Ce n'est pas à cette jauge de la productivité agricole qu'il faut les juger, ce n'est plus l'objectif que l'on doit leur donner.**

UN POINT DE VUE EUROPÉEN

Raymond Lacombe, producteur agricole, président du Syndicat des agriculteurs français.

UN POINT DE VUE EUROPÉEN

Tout d'abord, permettez-moi de vous brosser un panorama de l'agriculure de mon pays, ceci aidera à comprendre quel rôle elle joue en France et quel choix elle induit dans les négociations internationales que nous vivons ensemble.

L'originalité de l'agriculture française repose sur trois facteurs essentiels. D'abord, la diversité géographique qui fait de la France un pays où se côtoient plaines fertiles, terres arides, moyennes et hautes montagnes ou zones de littoral, un pays à la fois du nord et du sud de l'Europe. Nous sommes un peu à la charnière de ces deux parties de l'Europe qui se construit actuellement. Ensuite, l'histoire de nos agriculteurs, des instruments dont ils ont su se doter pour assurer leur développement et surtout, leur solidarité professionnelle. Enfin, l'intégration active de notre agriculture française dans la C.E.E. et plus précisément dans la politique agricole commune que nous avons construite ensemble avec les autres pays de la Communauté depuis maintenant plus de 30 ans. Revenons, si vous le voulez bien sur chacun de ces points.

La France et ceux qui l'habitent ont, par nature et par goût, une vocation agricole qui se manifeste aujourd'hui sur 31 millions d'hectares de surface cultivée, environ les 2/3 de la surface totale du pays. Ce territoire très varié que les Français ont toujours voulu valoriser dans sa totalité permet une extrême diversité dans l'éthique et les modes de production et ce sur le quart de la surface agricole communautaire. 25 % de la surface agricole utile des 12 pays de la Communauté sont sur le territoire national. C'est ce cadeau de la Providence dont nous nous réjouissons chaque jour qui explique, qu'à la différence de ce qui s'est produit dans d'autres pays européens, comme par exemple l'Angleterre, le développement industriel français ne s'est pas opéré aux dépens de l'agriculture. L'exode agricole a bien eu lieu, comme partout, mais la France a su conserver un tissu rural dense sur la majeure partie de son territoire où travaillent et produisent aujourd'hui, environ 1 million d'agriculteurs.

Ce potentiel humain est un atout, d'autant plus, qu'il a délibérément choisi de prendre en main lui-même son destin et de mettre en avant la solidarité paysanne dont j'ai parlé tout à l'heure. C'est ainsi que les agriculteurs de France ont forgé des outils mutualistes et coopératifs performants et se sont alliés dans ce cadre-là avec le syndicalisme agricole unitaire que je représente ici. La coopérative agricole française rassemble la quasi totalité des agriculteurs et réalise actuellement 340 milliards de francs de chiffre d'affaires, soit environ 70 milliards de dollars canadiens. Elle constitue donc la pierre angulaire de l'organisation économique des agriculteurs tout en apportant une contribution importante aux échanges économiques et commerciaux. Elle a surtout permis d'asseoir le développement de l'agriculture française sur des valeurs qui nous sont chères : valeurs de responsabilité, de participation et de solidarité des agriculteurs entre eux ; solidarité qui s'exerce et que nous essayons de privilégier et de développer, d'abord entre les agriculteurs, mais aussi, entre l'ensemble des régions françaises.

Ce modèle, nous ne sommes pas les seuls en Europe à l'avoir suivi. Presque tous les agriculteurs européens sont membres des quelque 40 000 coopératives agricoles que compte la Communauté. J'allais dire beaucoup plus si, au-delà des coopératives de transformation et de vente, nous y ajoutons l'ensemble des groupes d'entraide et de solidarité internes que se sont constitué les agriculteurs dans l'ensemble de nos communes rurales françaises, à travers des systèmes très diversifiés, telles les coopératives d'utilisation de matériel agricole en commun.

Aujourd'hui, face à l'échéance du grand marché unique de 1993, nous nous efforçons de renforcer encore cet outil coopératif que nous avons créé il y a maintenant un siècle. C'est le pouvoir économique des agriculteurs qui est ici en jeu et il ne saurait être question qu'il puisse être remis en cause par une concurrence sauvage de la part des multinationales. Notre chance et le syndicalisme agricole vont encore travailler davantage dans cette direction dans les mois et les années qui viennent. C'est de pouvoir nous appuyer fortement sur ce réseau coopératif qui permettra d'éviter des prises de pouvoir trop grandes de ceux qui, sur le marché mondial, voudraient à la limite nous remplacer au niveau de la production elle-même. Quant au syndicalisme unitaire, il est lui aussi présent partout et, avant tout, au niveau local dans notre organisation, avec 30 000 syndicats locaux qui irriguent l'ensemble de la France agricole et rurale dans toutes les communes agricoles françaises. Ce sont là nos cellules de base fondamentales qui permettent l'animation et la prise en compte de tous les besoins et de toutes les nécessités des agriculteurs français.

Je voudrais aussi souligner l'importance que nous attachons dans le syndicalisme agricole, à la formation des agriculteurs. Cela nous paraît de plus en plus essentiel pour l'avenir. Nous pensons que l'évolution technologique aujourd'hui est tellement rapide que cette formation doit se décomposer, de plus en plus, en deux temps que je situerais de la manière suivante :

Premièrement, il faut bien sûr que l'école, l'enseignement traditionnel, qu'il soit général ou plus spécialisé, permette et s'appuie de plus en plus sur ce que nous appelons une formation plus globale, plus large et se penche de moins en moins sur les problèmes techniques. Autrement dit, que nous ayons d'abord par cette école des hommes et des femmes qui sortent avec des têtes bien faites plutôt que bien pleines. Et surtout, qu'ils apprennent à apprendre pour l'avenir, qu'ils découvrent à l'intérieur de cet enseignement les structures fondamentales de la personne et de sa responsabilité afin qu'ils soient capable demain de se situer face aux évolutions diverses auxquelles ils seront confrontés.

Deuxièmement, pour accompagner cette formation générale et globale, la profession agricole et nos outils économiques doivent mettre en place ce que nous appelons la formation permanente, cet accompagnement du développement agricole qui doit intégrer durant la vie de l'agriculteur, cette technique évolutive que nous subissons de plus en plus dans l'ensemble de nos secteurs de production.

Grâce à nos avantages naturels et à nos efforts, l'agriculture française est devenue vitale pour l'équilibre économique du pays. Notre secteur agro-alimentaire fournit du travail à huit millions et demi de personnes, ce qui en fait le premier employeur du pays. Par ailleurs, le commerce extérieur français dépend de plus en plus des performances de ce secteur vers l'étranger. Aujourd'hui, un agriculteur français sur deux travaille pour l'exportation. Ce n'est pas un hasard si le solde agro-alimentaire de la France ne cesse de s'améliorer, passant de 41,6 milliards de francs en 1988 à 51 milliards en 1989, soit de plus de 10 milliards de dollars canadiens, comblant ainsi notre déficit industriel qui lui s'accroît d'année en année. Mais les chiffres des performances économiques ne sont pas tout. Notre rôle est aussi social. Les records d'exportation ne changent rien au fait que beaucoup de régions, trop éloignées des grands pôles économiques et souffrant de multiples handicaps se sont dangereusement vidées de leur population comme vous l'avez décrit dans certaines de vos régions canadiennes. Aujourd'hui, un quart des départements français compte moins d'habitants qu'en 1790, au lendemain de la Révolution. Le risque de désertification est aussi réel dans certaines de nos régions françaises. Dans ces régions, l'agriculture est la seule activité économique en mesure de maintenir les gens et d'entretenir le territoire, à condition que l'activité globale leur garantisse un revenu suffisant. Et comme chez vous, il faut aussi faire en sorte qu'autour de l'agriculture, on puisse développer un certain nombre d'activités complémentaires qui animent et irriguent le tissu rural de l'ensemble de ces gens. C'est dans ce domaine que la politique agricole commune qui a, en son temps, permis des miracles au niveau des volumes de production, a désormais une carte nouvelle et originale à jouer. Le maintien d'un tissu rural dense et vivant s'impose à côté de l'agriculture qui reste le pivot essentiel. Ceci est d'autant plus vrai, que la politique d'aménagement du territoire s'accommode fort bien avec une autre de nos préoccupations actuelles qui est la protection de l'environnement. Et j'ai bien constaté que c'était aussi une de vos questions dans cette grande région du Québec.

Raisonner l'agriculture européenne au-delà de sa simple fonction de production ne signifie pas que nous devons renoncer aux principes de base de notre politique européenne. La C.E.E. a fait le choix, depuis l'origine, de permettre à l'agriculteur de vivre de son travail en tirant son revenu du prix de ses produits sans pourtant nuire au consommateur. Durant ces trente dernières années, toute la productivité dégagée par l'agriculture a été énorme. C'est la plus importante de l'ensemble de l'activité économique française puisqu'elle a été multipliée par 3,50 en vingt ans dans l'agriculture et simplement 2,50 dans l'industrie. L'ensemble de cette productivité a été finalement usurpée et reprise intégralement par l'aval et par le consommateur. Donc là aussi, nous disons comme vous, que les agriculteurs ont permis un bon maintien des indices et ont donné quand même des chances supplémentaires à la consommation, mais que tout ça a des limites, qu'il faudrait aujourd'hui remonter petit à petit la pente.

La C.E.E. a fait le choix de garantir à ses agriculteurs des prix qui soient supérieurs aux prix de débarras que nous rencontrons sur le plan mondial et à partir desquels aucun paysan au monde ne peut aujourd'hui vivre décemment. Les prix européens ne sont pas pour autant déconnectés du marché mondial. Notre système permet simplement d'atténuer les effets sur le revenu des agriculteurs des variations erratiques des cours des monnaies que nous rencontrons à l'échelle mondiale. Aujourd'hui, cette politique européenne fondée sur des prélèvements à l'importation, pour garantir les productions intérieures et des subventions à l'exportation, pour équilibrer le marché par rapport aux prix intérieurs, est jugée condamnable par les Etats-Unis, sous prétexte qu'elle est la principale responsable de l'anarchie qui règne sur les marchés mondiaux. Aussi, les Américains tentent-ils de remettre en cause notre système de double prix en le situant au centre des négociations de la partie agricole du Gatt.

En fait, c'est la politique agricole commune, dans son ensemble, que l'on veut démanteler et cela, nous ne pourrons jamais l'accepter dans les pays européens. D'autant plus que les agriculteurs américains sont

exactement dans la même situation avec un système, bien sûr, différent. Le gouvernement soutient moins les prix mais directement les revenus des quelque 2 millions d'agriculteurs américains. C'est pourquoi, il faut considérer que toutes les propositions que les Etats-Unis ont mises sur la table des négociations, jusqu'à présent, ne sont pas sérieuses et sont rejetées globalement par la C.E.E. La vraie négociation, si négociation il y a à avoir, doit être reprise sur des bases tout à fait différentes. C'est notre position syndicale au niveau de l'ensemble de l'organisation professionnelle de la C.E.E.

Les agriculteurs français, comme les agriculteurs européens, ne sont pas opposés à une vraie négociation. Mais, il faut que cette négociation soit globale, qu'elle considère de façon transparente toutes les mesures de politiques agricoles et ne cherchent pas à détruire les fondements de l'agriculture européenne. Car, la politique agricole commune est cohérente. Elle contient une politique de prix et de marché qui fournit le revenu des agriculteurs pour l'essentiel et elle s'accompagne d'une politique de structures agricoles qui privilégie, sur l'ensemble de la CEE, le type d'exploitation agricole moyenne, animée par une famille dont nous avons vanté les valeurs justement à Montréal en décembre dernier. L'exploitation agricole, qui doit évoluer avec le temps, est devenue viable et fait le tissu de l'espace rural européen d'aujourd'hui. Elle s'accompagne d'une politique bien ciblée. C'est le troisième axe de la politique agricole commune; celles de compensations des handicaps naturels qu'il peut y avoir, soit entre les pays de la C.E.E., soit entre les diverses régions européennes en fonction des difficultés de reliefs et de ce que nous appelons, en particulier, la politique de la montagne ou des zones défavorisées européennes.

Chaque pays du monde a une politique agricole adaptée à ses besoins spécifiques. Ce n'est pas au GATT de contester des volets particuliers de ces politiques, à la faveur des négociations actuelles, ni à imposer des modèles. Il faut respecter la diversité mondiale et l'évolution historique de chacun de nos continents. Il est vrai que la désorganisation actuelle des marchés mondiaux et les batailles commerciales coûtent cher, nous le savons. Mais pour nous, le découplage que certains préconisent n'est pas la solution. Il nous faut résister à cette idée de découplage entre production et revenu. Cette solution serait incompatible avec la dignité des agriculteurs qui ont conquis de haute lutte, le droit de vivre des fruits de leur travail. Elle serait la négation même de l'agriculture moderne et performante qu'ils ont construite et qu'ils veulent faire évoluer.

Et qu'on ne vienne pas dire que le libéralisme sauvage est la panacée pour les pays en voie de développement. Je vois mal les pays peuplés à 80 % d'agriculteurs penser les faire vivre avec des aides directes, venant d'où d'ailleurs, puisque les états n'ont pas les moyens. Exercer de nouvelles pressions sur les prix mondiaux serait le plus mauvais service que l'on puisse rendre à ces pays pour qui une agriculture pauvre et aléatoire reste encore la seule richesse, sauf si on l'accompagne dans son développement et qu'on lui permette, par des achats de matières premières, de relever son économie.

Ce dont auraient véritablement besoin les pays en voie de développement, c'est qu'une aide conséquente leur soit fournie afin de contribuer à améliorer leur potentialité agricole, leur développement local et à éviter qu'elle ne soit négligée. Car où que ce soit dans le monde, là où l'agriculture démissionne, vous le savez comme moi, c'est le désert qui gagne et les villes qui accueillent des populations qui deviennent insupportables très vite, puisqu'il n'y a pas d'autres possibilités de développement économique. C'est pourquoi, nous ouvrons nos marchés agricoles à ces pays qui en ont besoin à travers, notamment, les accords de Lomé qui viennent d'être renégociés ces derniers mois et qui ont été renouvelés pour la quatrième fois.

Et sur ce point, que nos amis du Tiers Monde se rassurent. Nous n'avons pas cessé de les accompagner dans leurs progrès parce que aujourd'hui, les pays de l'Est appellent aussi des aides de notre part, pour essayer de s'ouvrir à la démocratie. Les pays de l'Est ne peuvent pas être considérés comme des pays en voie de développement. Le développement qui a conduit la C.E.E. à être la puissance agricole d'aujourd'hui s'est arrêté malheureusement, pour eux, il y a quelque 40 ans ou 70 ans pour la Russie. Il nous faut maintenant nous intéresser à la façon dont on pourra les aider afin de remettre en place une organisation agricole conséquente qui redéveloppe les notions d'initiative et de responsabilité dont j'ai parlé tout à l'heure. Mais pour créer de telles mentalités, il faudra sans doute encore une génération pour qu'ils arrivent à redémarrer d'une manière convenable.

En soutenant ainsi des agriculteurs du Tiers Monde comme ceux des pays de l'Est, nous ne faisons que notre devoir de coopération internationale et de solidarité paysanne à travers le monde. Le devoir que nous dicte cette solidarité paysanne mondiale existe depuis toujours mais nous avons rédigé la charte ici même, il y a tout juste 15 mois, à l'occasion de cette manifestation dont je parlais à l'instant en commençant mon propos.

La réunion de mi-parcours du GATT témoigne de nos inquiétudes mais aussi de nos espoirs et de nos

engagements, afin que l'agriculture puisse partout dans le monde s'épanouir comme activité économique, sociale, culturelle, et pour l'ensemble de l'aménagement de l'espace et de l'environnement de tous les citoyens de nos pays. Pour cela, les impératifs sont clairs. D'abord, il s'agit pour l'ensemble des paysans de cette terre de pouvoir vivre décemment, à partir de leur exploitation familiale, des fruits de leurs activités. D'autre part, il s'agit de préserver le patrimoine économique et social que nous transmettons aux générations futures. Troisièmement, il s'agit de renforcer l'entraide et la solidarité entre les agriculteurs du monde entier. C'est ainsi que, loin des préoccupations des technocrates et des bureaucrates qui me donnent l'impression, quelquefois, d'être fatigués de la recherche qu'ils développent, les paysans eux-mêmes bâtiront l'agriculture universelle. Cette agriculture qui a toujours été à la base et comme le support de toutes les activités humaines.

En terminant, je voudrais redéfinir d'une manière claire quelles sont les positions que nous avons actuellement au niveau communautaire, européen et surtout national par rapport aux négociations du GATT.

Premièrement, il faudra que l'ensemble des pays partenaires dans ce débat comprennent bien que l'agriculture européenne doit rester un secteur spécifique qui a besoin de régulations et ne peut pas accepter, de quelque façon que ce soit, le libéralisme sauvage qu'on voudrait lui imposer. L'agriculture, de par son activité elle-même, demande un accompagnement, une orientation, une certaine planification de l'ensemble des Etats. Et vous le voyez, d'ailleurs très fortement, même dans le pays soi-disant le plus libéral du monde, comme les Etats-Unis, on intervient directement pour soutenir l'agriculture.

Deuxièmement, dans cette grande négociation, elle doit être globale et prendre en charge l'ensemble de ce qui se fait aussi bien vers l'exportation que vers le soutien des agricultures nationales. Car, il est trop facile, aujourd'hui, pour les Etats-Unis de nous dire qu'il faut démanteler l'ensemble des aides à l'exportation et, en même temps, dire qu'ils veulent continuer à garder l'ensemble des soutiens tels: «Commodities programs, Dairy programs» qu'ils sont en train de renégocier avec leur propre Parlement pour les cinq ans qui viennent. C'est le deuxième point et il est très important.

Troisième idée aussi fondamentale dont on ne parle pas assez souvent entre les Etats et dans le cadre de ces négociations, c'est que pour arriver à des accords qui tiennent la route dans les années qui viennent, il faut qu'on prenne en compte les évolutions monétaires et les dérives qu'il peut y avoir dans les fluctuations entre les monnaies à travers le monde. Car là aussi, il est très facile pour les Américains de dire qu'on n'a pas besoin d'intégrer cette discussion dans les débats mondiaux quand c'est eux qui détiennent, essentiellement, l'étalon de base du commerce mondial qui est le dollar. Alors, bien sûr, quand on est maître du jeu sur le plan monétaire, on peut se permettre, effectivement, de laisser faire n'importe quoi. Ceci n'est pas acceptable et il faudra bien que, là aussi, on trouve des accords qui permettent un équilibre entre les monnaies qui sont les bases des échanges mondiaux. Sinon tous les accords du monde que vous pouvez négocier, si vous n'avez pas la stabilité monétaire, ne servent à rien. C'est le troisième point important sur lequel nous nous battrons au niveau européen.

Quatrièmement, la négociation doit être équilibrée entre l'ensemble des partenaires commerciaux dans le monde et tenir compte des intérêts des pays en voie de développement. C'est une de nos conditions qui doit tenir compte des intérêts de tous les produits agricoles qui sont négociés, qui ont possibilité d'atteindre à ce marché mondial dans ce cadre-là, de pouvoir les rééquilibrer, comme par exemple, nous, au niveau européen, pour un certain nombre de productions qui n'ont aucune garantie par rapport au GATT comme les produits oléagineux.

Je crois que ce sont les quatre principes fondamentaux sur lesquels nous ne pouvons pas déroger, si nous voulons arriver à un équilibre au niveau du marché mondial. Ce n'est qu'à partir de là, que nous pourrons voir si les Etats-Unis sont prêts à discuter. L'essentiel du débat devrait porter sur l'équilibre du commerce mondial, c'est-à-dire, d'une certaine façon sur le partage du marché mondial entre tous les pays exportateurs, mais là, chaque fois qu'on parle de ceci avec les Américains, on a l'impression qu'on touche à un dogme qui est celui du libéralisme économique, alors qu'en permanence ils font l'inverse à l'intérieur de leur pays. Je vous remercie.

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation